



**HAL**  
open science

## Le projet Krier pour Amiens, un débat architectural et urbain, 1984-1990

Fayez Mahbouba

► **To cite this version:**

Fayez Mahbouba. Le projet Krier pour Amiens, un débat architectural et urbain, 1984-1990. Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-02797618

**HAL Id: dumas-02797618**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02797618>**

Submitted on 5 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

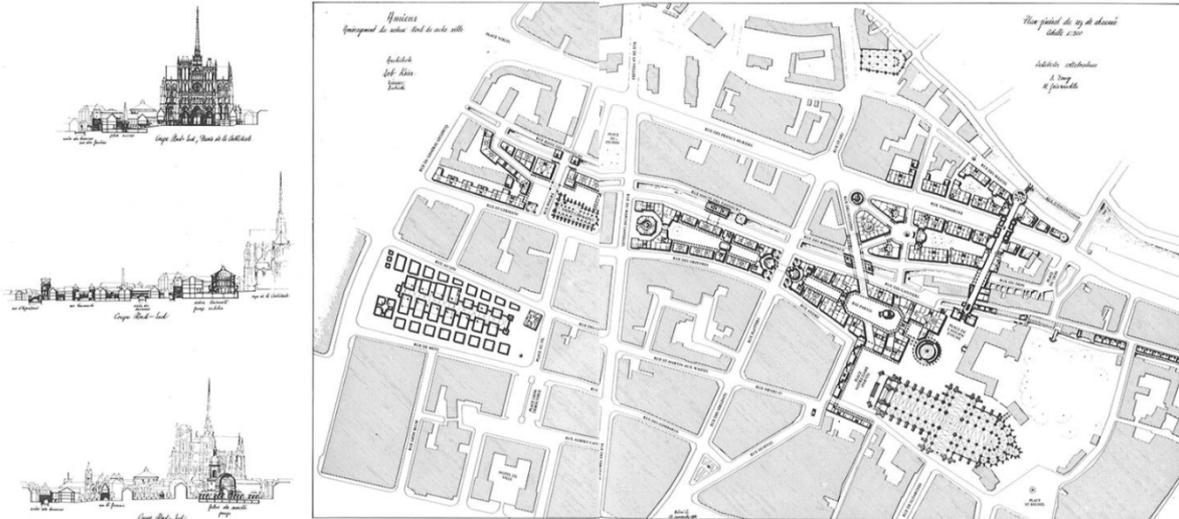
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE

FACULTÉ DES BEAUX ARTS

AMIENS

**LE PROJET KRIER POUR AMIENS, UN DÉBAT ARCHITECTURAL  
ET URBAIN, 1984-1990.**



FAYEZ MAHBOUBA

MÉMOIRE DE MASTER TPA SPÉCIALITÉ HISTOIRE DE L'ART  
SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR  
SIMON TEXIER  
DANS LE CADRE DU MASTER 2

Volume I - Texte -



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018 / 2019

Image de couverture: Archives municipales et communautaires d'Amiens (AMCA), 497 W 11 Aménagement des abords de la cathédrale 1991.



## REMERCIEMENTS

Qu'est ce que je voudrais écrire sur cette page ? Parler de mes rêves ? de mes ambitions ? de mes espoirs ou des sillons et voies que j'ai dus emprunter ? Enfant, déjà je suivais des cours intensifs en langue française, à l'école Saint-Joseph, et proche de son église, située au sud du Liban, là où comme d'autres petits garçons j'ai contemplé pour la première fois une icône représentée dans l'église, c'était une belle œuvre religieuse, cependant je ne connaissais pas encore l'histoire de cette icône.

La passion et la curiosité m'ont conduit dans cette école, où j'admirais des tableaux, des dessins, et des photographies de la tour Eiffel affichés sur les murs avec des photographies des missionnaires français et de nos professeurs. Tout ça dans un atmosphère où l'on distingue un autre monde, celui de l'architecture classique française, des élégantes femmes parisiennes. J'ai été bercé par la mélodie de la langue française, j'entendais sa résonance à travers les chaînes de radio et par le poste de télévision, aussi je lisais cette langue dans les magazines. Je fus charmé, attiré par la culture française.

Après avoir surpassé des milliers de questions et des procédures administratives infernales, j'ai pu me retrouver devant cette feuille. Dès que ces questions furent terminées, j'ai commencé à étudier et à prospecter pour mon mémoire, et sur ce point j'ai commencé à m'ouvrir à un autre monde, celui de la recherche dans l'art, de l'architecture en particulier. Maintenant quand je lis une histoire pour une ville et les idéologies cachées dedans, je ressens le même sentiment que celui qui lit les textes poétiques de Shams-el-Dîn-Tabrîzî. Je n'exagère en rien quand je dis que ma passion pour le domaine architectural, cette passion a rapidement augmenté quand j'ai remarqué comment mon maître M. Simon Texier expliquait sa passion pour l'architecture, dans ses articles, durant les cours, et durant une interview que je fis avec lui l'année dernière sur l'historiographie et son travail comme historien. Par cette occasion je voudrais lui adresser mes remerciements, en espérant qu'il prendra conscience qu'à travers les lignes de cette étude, un professeur peut parfois avoir une influence déterminante dans le chemin d'un étudiant, et surtout pour un étudiant passionné s'il veut approfondir ses études.

Ce mémoire s'adresse à plusieurs individus. Tout d'abord Rob Krier, le fameux architecte luxembourgeois, celui qui m'a dit que son expérience la plus fascinante à Amiens était de se retrouver devant la cathédrale unique. Par cette occasion, je souhaiterais lui dire que l'interview que j'ai faite avec lui à Berlin début 2018, et la manière dont j'ai organisé la rencontre était une expérience fascinante pour moi dans le monde de recherche. Aussi, cette étude s'adresse aux professeurs qui m'ont suivi durant le master, celles et ceux qui m'ont éclairé par leur savoir : M. Simon Texier, M. Philippe Sénéchal, M. Nicolas Zmelty, Mme. Porcheron, merci à vous.

Pour mon père et pour ma mère, mon frère et mes sœurs, aucun mot n'est suffisant pour exprimer toute la gratitude que je ressens pour eux. Enfin, pour l'équipe de l'archive municipale et communautaire d'Amiens qui est restée proche de moi durant l'étude : Mme Espel, Jennifer, Manon, Solange, Julie et M. Benjamin, Julien merci beaucoup. Pour mes amis Jean-Baptiste, Pierre, Mana, Bachar, Antoine, Dominique, Joris, et pour Amiens, mon amour est éternel.

**Merci pour vous tous, cette étude et pour vous.**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>Remerciements</b>	<b>I</b>
<b>Introduction</b>	<b>P:01</b>
<b>I/ Première partie : Rob Krier et Amiens</b>	<b>P:03</b>
<b>A. Présentation de l'architecte</b>	<b>P:03</b>
1.1 Rob Krier : une doctrine architecturale traditionnelle	P:03
1.2 Amiens avant Rob Krier : Un panorama historique des événements passés	P:06
<b>B. L'évolution d'Amiens : la ville héritière de Rob Krier</b>	<b>P:08</b>
1.3 Le projet du Pierre Dufau,	P:08
<u>1.3.1 Les places publiques</u>	P:09
<u>1.3.2 La conservation des monuments historiques</u>	P:09
1.4 Les objectifs de la ville, et l'état du site en 1980	P:10
<u>1.4.1 Les objectifs de la municipalité</u>	P:12
<u>1.4.2 Les objectifs économiques</u>	P:12
<u>1.4.3 Les objectifs urbains</u>	P:13
<b>C. L'arrivée de l'architecte luxembourgeois à Amiens et la reconstruction</b>	<b>P:14</b>
1.5 La rencontre entre Rob Krier et Amiens	P:14
1.6 L'adoption du projet Krier	P:16
<b>Conclusion</b>	<b>P:21</b>

<b>II/ Deuxième partie : Un projet de grande envergure</b>	<b>P:22</b>
<b>A. Le projet Krier</b>	<b>P:22</b>
2.1 Généralités	P:22
2.2 Les parties du projet	P:24
<u>2.2.1 Le parvis de la cathédrale:</u>	P:24
<u>2.2.2 Le bas parvis:</u>	P:28
<u>2.2.3 L'îlot du marché Lanselles (ancienne place aux herbes):</u>	P:30
<u>2.2.4 La passerelle, le pont des Drapiers:</u>	P:31
<u>2.2.5 Le bras d'Engoulvent (quartier du Don):</u>	P:32
<u>2.2.6 Le quartier Saint-Germain:</u>	P:35
<u>2.2.7 Les Halles:</u>	P:37
2.3 La morphologie du projet Krier	P:39
<u>2.3.1 Façades extérieures:</u>	P:39
<u>2.3.2 Le tissu urbain du projet Krier:</u>	P:41
<u>2.3.3 La division des îlots:</u>	P:42
<u>2.3.4 La composition des bâtiments:</u>	P:43
<u>2.3.5 Le cadre d'un projet fonctionnel:</u>	P:45
<b>B. Un débat architectural et urbain</b>	<b>P:46</b>
2.4 Les critiques du projet et les arguments militants	P:46
<u>2.4.1 La visite du président François Mitterrand à Amiens le 7 février 1985:</u>	P:46
<u>2.4.2 La Commission Supérieure des Monuments Historiques, le 14 mars 1985:</u>	P:48
<u>2.4.3 Le Comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens, 1985:</u>	P:53
<u>2.4.4 Pierre Dufau, Le Monde, en février 1985:</u>	P:55

<u>2.4.5 Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, en novembre 1985:</u>	P:55
<u>2.4.6 L'année 1986, La seconde intervention et protestation du Comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens:</u>	P:56
<u>2.4.7 L'immeuble Le Peutrec, 1986:</u>	P:58
<u>2.4.8 La lettre du M. Dufetel, le 23 janvier 1987:</u>	P:60
<u>2.4.9 Évêché d'Amiens commission Diocésaine d'art sacré, 1987:</u>	P:61
<u>2.4.10 Le registre public en mars 1987:</u>	P:62
<u>2.4.11 Les points sur l'avancement du projet, et la création de la Z.A.C:</u>	P:64
<u>2.4.12 La création de la ZAC Cathédrale, 1987:</u>	P:67
<u>2.4.13 L'Enquête publique du dossier de réalisation janvier/mars, 1988 (le deuxième registre public):</u>	P:69
<u>2.4.14 La réponse des investisseurs et l'état des contacts pris avec les promoteurs:</u>	P:72
<u>2.4.15 Le projet Krier entre dans sa phase opérationnelle:</u>	P:74
<u>2.4.16 Une année charnière : 1989 et l'intervention de Alain-François Lederlin:</u>	P:77
2.5 Le projet abrogé	P:79
<u>2.5.1 L'élection municipale d'Amiens, fin 1988-janvier 1989:</u>	P:79
2.6 Les causes masquées : pourquoi le projet Krier a-t-il été abrogé ?	P:83
<u>2.6.1 La diversité des critiques:</u>	P:84
<u>2.6.2 Les objectifs esthétiques et historiques:</u>	P:85
<u>2.6.3 Les objectifs politiques et sociaux:</u>	P:87
<u>2.6.4 Les objectifs populaires:</u>	P:90
<u>2.6.5 Les objectifs économiques : subventionner le projet Krier:</u>	P:92
<b>Conclusion</b>	<b>P:94</b>

<b>III/ Troisième partie : Le fruit de l'expérience</b>	<b>P:96</b>
<b>A. L'architecture appropriée pour la ville d'Amiens</b>	<b>P:96</b>
3.1 L'actualisation de l'architecture historique	P:96
3.2 La dernière apparition de Rob Krier, et le sort de la Z.A.C	P:97
<u>3.2.1 Le deuxième concours et le choix du nouvel architecte : Bernard Huet reprend la Z.A.C:</u>	P:106
3.3 L'impact du projet Krier après l'abrogation : Francesco Venezia, un exemple vivant	P:109
<u>3.3.1 Nouvelle organisation : l'analyse des zones après Rob Krier</u>	P:113
<b>B. Le débat entre tradition et modernité à l'échelle d'Amiens</b>	<b>P:116</b>
3.4 De Pierre Dufau à Rob Krier	P:116
3.5 Amiens sur la scène européenne	P:119
<b>C. Amiens vue par ses habitants</b>	<b>P:120</b>
3.6 Rencontre avec les habitants	P:120
3.7 Sondages	P:120
<b>Conclusion</b>	<b>P:121</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	<b>P:122</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>P:124</b>
<b>Note sur la chronologie générale de projet Krier</b>	<b>P:133</b>

## INTRODUCTION

« Le projet aurait pu être un grand projet de reconstruction. Exemple en France à tel point qu'il a suscité même l'intérêt du président de la République »<sup>1</sup>.

Sur les abords de la cathédrale d'Amiens, il existe un secteur dit secteur nord du centre ville, hérité des destructions de la Seconde Guerre. Ce secteur relie deux polarités : le centre ville et le quartier Saint-Leu de la ville d'Amiens. La reconstruction de ce secteur s'est réalisée à partir de plusieurs facteurs allant de l'architecture à la composition urbaine. Il est ainsi pertinent de s'intéresser à l'architecte et à l'auteur de cette reconstruction en 1984, issue d'un concours international. Ce concours devait recréer le tissu urbain du secteur nord du centre ville. L'architecture de la ville d'Amiens, par rapport à son histoire et ses monuments historiques est saisissante. L'intervention de l'architecte M. Rob Krier en 1984 et son projet lauréat proposé à la reconstruction de la ville d'Amiens, ont soulevé des questionnements qui piquent les intérêts face à l'architecture et l'histoire de la ville.

Le projet Krier (du nom de son auteur architecte) se métamorphose dans une architecture historique issue de la doctrine de son architecte. Cette architecture forme un débat sur le sort du secteur et ses contraintes liées à la présence de la cathédrale. Selon les interlocuteurs de ce débat, une architecture historique a différents aspects architecturaux et urbanistiques. Ainsi pour d'autres interlocuteurs, le respect du patrimoine doit se retrouver de nos jours selon les critères des contemporains. La définition de l'architecture de Rob Krier et de son projet forme donc un débat architectural et urbain depuis l'année 1984, jusqu'à l'année 1990. La polémique Krier se termine au moment de l'élection du maire Gilles De Robien. Ensuite, la résonance du projet s'est perpétuée comme une histoire du développement architectural de la cité et de la reconstruction du centre historique. De l'architecture proposée par Krier à la réalisation prévue, du débat à l'abrogation du projet, cette étude tentera de dévoiler le projet Krier, et le débat architectural-urbain, autour de ce projet, ainsi que d'examiner le projet et comprendre pourquoi il fut accepté et pourquoi il fut abandonné. Quels ont été les éléments architecturaux et urbanistiques qui constituent ce projet ? Comment les concernés ont examiné le projet Krier et comment son architecture a-t-elle été jugée ? Comment la notoriété du projet de l'architecte a-t-elle influencé la continuité de la reconstruction de la ville d'Amiens ?

Ces questions auront par conséquent pour ambition de révéler les différents points de vue sur la vision architecturale et urbanistique de Krier dans le débat, et les exigences variées qui peuvent exister avant son projet, pendant sa conceptualisation, et après l'abrogation de son projet.

---

<sup>1</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

L'étude menée se divise en trois parties : l'arrivée de l'architecte luxembourgeois à Amiens, afin de mettre en exergue ses concepts, ses visions et sa philosophie urbaniste (I). Le cœur du débat incarne par les critiques et les causes masquées (II). Puis finalement la continuité de la reconstruction et ses enjeux (III). Le plan se poursuit ainsi sur trois axes, des aspects généraux aux aspects les plus précis, la mentalité architecturale de l'époque du Krier, et la continuité de la reconstruction d'Amiens.

## I/Première partie : Rob Krier et Amiens

### A. Présentation de l'architecte.

#### 1.1 Rob Krier : une doctrine architecturale traditionnelle

Robert Krier (dit Rob Krier) [fig. n°1] est né le 10 juin 1938 à Grevenmacher, dans le Grand Duché de Luxembourg. Issu d'une famille d'artisans, son attrait pour l'artisanat a grandi avec lui, partagé entre l'atelier de son père, artisan tailleur, et celui de sa mère, peintre sur porcelaine. Ses futures activités d'architecte lui permettront aussi de se familiariser avec l'art et la sculpture. Suite à son baccalauréat, soutenu au lycée classique d'Echternach, en 1959, il commence ses études d'architecture à la *Technische Hochschule* de Munich, d'où il sort diplômé en 1964<sup>2</sup>. Dès son entrée dans la vie active, il dessine les plans de deux agences d'importantes figures de l'ingénierie et de l'architecture allemande, à Cologne et à Berlin avec Oswald Mathias Ungers (1965-1966), et à Stuttgart avec Frei Otto dans les années 1966-1970<sup>3</sup>. À partir de 1968, Rob Krier commence sa carrière de professeur dans l'école d'architecture de l'université de Stuttgart, et il construit dans la même année la maison Siemer à Warmbronn (Allemagne). Deux ans plus tard il figure comme professeur invité à l'école polytechnique fédérale de Lausanne en Suisse. Par la suite, de 1976 à 1998 Robert Krier continue sa carrière d'enseignant à l'université technique de Vienne. En 1996, il a visité en tant que professeur l'Université de Yale, aux Etats-Unis. Après ses divers voyages et son expérience acquise dans l'enseignement, l'architecte participe à des concours internationaux et des projets, afin de former ses propres idées et des théories particulières. Entre 1976 et 1994, Rob Krier dirige plusieurs cabinets d'architecture à Vienne. Il part ensuite de 1992 à 2004 travailler auprès de Nicolas Lebonetel à Montpellier, puis de 1993 à 2010 à Berlin, avec Christoph Kohl.

Une grande partie de sa vie professionnelle fut consacrée à la recherche. Il y consacra une grande partie de son temps libre à lire et à dessiner, ce qui fut pour lui un plaisir. Au cours des années 1970, l'objet principal de son enseignement correspond à l'étude des formes urbaines. Ces travaux le conduisent à publier en 1975 un ouvrage, *L'espace de la ville. Théorie et pratique*, dédié à la mémoire du célèbre architecte et urbaniste Viennois Camillo Sitte (auteur, de *l'Art de bâtir les villes* en 1889)<sup>4</sup>. Ces deux autres ouvrages, *La composition architecturale* (1988) et *l'Élément architectural* (1983)<sup>5</sup>, traitent eux aussi du thème des espaces des villes et des relations historiques culturelles et architecturales qui s'opposent dans la pensée moderniste de l'architecture. Pour lui « *La notion traditionnelle d'espace urbain a disparu* »<sup>6</sup>. Cette notion se retrouve au sein même de toutes ses réalisations postérieures, et notamment dans son projet pour Amiens. Il tente, à partir de ses œuvres, de comprendre comment il est possible de préserver la ville européenne historique ; il

<sup>2</sup> <http://robkrier.de/curriculum-vitae.php>

<sup>3</sup> *Ibid.*,

<sup>4</sup> Simon Texier, « KRIER ROBERT (1938- ) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 15 février 2018. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/robert-krier/>

<sup>5</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>6</sup> Rob Krier, *L'espace de la ville, théorie et pratique*, Archives d'architecture moderne, Brussels, 1975, P. 3.

présente en outre dans ses ouvrages la recomposition de la ville européenne et la façon dont le caractère hétérogène a dominé dans les projets du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Entre 1979 et 1988 à Berlin-Kreuzberg, et dans le cadre de *l'Internationale Bau-Ausstellung* (I.B.A), Krier conçoit les plans de l'ensemble de la *Ritterstrasse* qui se compose d'une place carrée et d'un immeuble-porche, où l'on retrouve l'illustration de ses théories. Parallèlement, entre 1983 et 1985, il coordonna à Tiergarten l'ensemble de la *Rochstrasse* qui se compose d'ensembles d'habitations, construits par Aldo Rossi, Hans Hollein et Gorgio Grassi. Entre 1984 et 1988, Krier s'engage dans la reconstruction d'Amiens. Ce projet comprend la reconstruction des abords de la cathédrale, le quartier Saint-Germain et la rénovation du quartier de Don (bras d'engoulement), où il s'inspire des lignes de la ville ancienne, disparues durant la Seconde Guerre mondiale. Il applique ses principes dans l'élaboration de ses plans. En 1988, dans le centre ville de la Haye, Norman Foster lui confie les plans de l'ensemble des résidences. Dans les années 2000, il réalise d'autres projets d'urbanisme aux Pays-Bas, notamment des projets d'habitations comme le quartier *Meander* à Amsterdam, ou le projet Brandevoort en 1996 à Helmond. Par ailleurs en 2008, il construit la Cour de justice de Luxembourg.

Aujourd'hui Rob Krier est l'un des architectes contemporains les plus talentueux et prolifiques. Peintre et sculpteur, [fig. n°2] « l'architecte est toujours un artiste »<sup>7</sup>, il a produit un nombre infini des croquis, de dessins et de sculptures ainsi qu'une large quantité de conceptions urbaines et de bâtiments. Ses créations et ses études sont dédiées au domaine urbain, contrairement à ses sculptures qui sont consacrées à la figure humaine [fig. n°3], dans sa beauté et sa joie, son dynamisme et sa vigueur, mais aussi sa douleur et son chagrin. Il est un des rares architectes à concevoir comme un peintre et à peindre comme un architecte<sup>8</sup>. Ses projets sont nourris par des croquis et des peintures qui sont emplis de nombreux détails à propos des monuments et des textures. Pour ses sculptures et ses travaux en architecture, l'architecte a fait 23 exhibitions<sup>9</sup> dans l'Europe et aux États-Unis. Comme les galeries Rizzoli à New York, dans l'année 1982, et sa dernière exhibition en 2005 sous le nom de : *Rob Krier. A Romantic Rationalist. Architect and Urban Planner* dans le musée de *Deutsches Architekturmuseum. Francfort-sur-le-Main* en Allemagne<sup>10</sup>. Ainsi, l'architecte a assisté durant son carrière à 250 concours, où il eut gagné 10 projets dont trois projets qu'il a réalisés<sup>11</sup>.

Rob Krier est un fervent défenseur de la stabilité dans l'architecture traditionnelle, « For classical architecture the notion of progress and innovation no longer exists, because it has solved all technical and artistic problems in solidity, in beauty, in permanence and commodity »<sup>12</sup>. Il en fait

<sup>7</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 janvier 2018.

<sup>8</sup> [http://robkrier.de/the-architectural-project\\_an-homage-to-rob-krier.php](http://robkrier.de/the-architectural-project_an-homage-to-rob-krier.php)

<sup>9</sup> <http://robkrier.de/exhibitions.php>

<sup>10</sup> *Ibid.*,

<sup>11</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018, [vidéo : 08:04]

<sup>12</sup> <http://robkrier.de/infotafel-architekturinstitut-in-amsterdam.php>

preuve dans la reconstruction, où l'on retrouve sa passion de l'architecture patrimoine et des méthodes de distribution des fonctions dans les plans. Amoureux de la philosophie, son héritage se retrouve dans ses plans. Il perçoit dans les éléments architecturaux historiques, un intérêt à exploiter dans la vie contemporaine. Après sa longue expérience d'enseignant et conférencier, Krier a aujourd'hui arrêté son travail d'architecte pour vivre entre Berlin et Vienne. Il passe l'été au milieu de ses statues et pratique la sculpture à Berlin, ville qu'il affectionne l'hiver pour s'adonner à la lecture sur l'urbanisme et l'architecture où cette dernière est pour lui la mère de tout les arts<sup>13</sup>.

Dans son atelier qui se trouve aujourd'hui à Berlin, il y a sa bibliothèque, ses sculptures et ses dessins qui sont mélangés, avec l'architecture que l'on retrouve par des maquettes. Krier dit que cela constitue pour lui un lien entre la théorie et la pratique. Il pense que certaines personnes sont d'ailleurs capables de partager des connaissances encyclopédiques avec passion, mais que dans l'art, les connaissances encyclopédiques ne suffisent pas. La composition architecturale dans l'art est en effet illustrée par des modèles, et les théories doivent prendre en compte les lois de la construction, ainsi que la logique de planification interne. L'architecture prend sa forme fonctionnelle en intégrant ces nombreuses informations à la fois historique et théoriques, mais elle s'allie aux pré-requis des dimensions et des proportions, afin de ne pas perdre sa valeur. L'atelier de Rob Krier représente pour lui un moyen d'amener ses sculptures et ses dessins vers la lumière. Ses grandes maquettes montrent les signes d'une architecture médiévale. « Comme je suis un sculpteur classique, je suis hors de la mode des tendances modernistes, de la même façon que mon architecture et mon urbanisme »<sup>14</sup>. Enfin, Krier a peur que l'architecture ancienne ne disparaisse avec notre époque, en étant considérée comme de l'archéologie.

---

<sup>13</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018, [vidéo : 14:22]

<sup>14</sup> *Ibid.*,

## 1.2 Amiens avant Rob Krier : Un panorama historique des événements passés

L'ancienne capitale des Ambiani, la capitale de Picardie aujourd'hui fut dès le Moyen âge une très importante ville industrielle de France où elle fut par sa réputation de France une concurrence forte d'Utrecht pour ses velours. Une acropole de l'art gothique à travers sa cathédrale, la Notre-Dame d'Amiens représentée par les plans de Robert de Luzarches (1220-1238). Une ville d'art à travers sa richesse par ses monuments historiques: le musée Napoléon, aujourd'hui musée de Picardie, ensuite le théâtre de la ville inspiré du style Louis XVI (arch. Rousseau), la bibliothèque municipale fondée en 1805 fut la première de son genre en France à travers son architecture néo-classique produite dans le Nord de la France sous le premier Empire (arch. Cheussey). Un marquage des grands artistes, les architectes ont laissé leurs empreintes dans la ville, nous pouvons citer Viollet-le-Duc qui restaura la cathédrale<sup>15</sup>. Ensuite, l'auteur des Halles de Paris est l'architecte Baltard qui fut consulté pour les travaux d'extension de l'hôtel de ville, avec Jules Verne qui habita à Amiens, y assurait les charges de Conseiller communal, et présent au début du projet du cirque qui contient 4000 places, réalisé par l'architecte Riquier à la fin du XIXème siècle<sup>16</sup>.

Les deux dernières guerres mondiales furent les événements les plus durs qu'elle eut subis, où « Amiens médiéval a disparu »<sup>17</sup> : 115 hectares de terrains<sup>18</sup> longtemps habités étaient rasés, 10000 maisons<sup>19</sup> furent absolument détruites et 20000 autres bâtiments<sup>20</sup> furent endommagés notamment 6 écoles, 6 églises. À ce sujet « La guerre et la reconstruction d'après-guerre a fini par causer de grands vides dans la ville d'Amiens »<sup>21</sup>.

Le 25 juin 1919, au lendemain de la première guerre mondiale, la municipalité confie à Louis Duthoit le projet de reconstruction de la ville, il réaménagea les parties détruites en lançant une étude sommaire d'aménagements. Dès octobre 1940, le lendemain de la deuxième guerre mondiale, un concours ouvert fut lancé par la municipalité d'Amiens afin d'établir le plan de reconstruction de la ville, où l'architecte urbaniste Pierre Dufau fut le lauréat. La reconstruction fut commencée à l'aide de plusieurs entreprises, architectes, la municipalité et les services administratifs, dès l'occupation. Avec les briques de déblais, il y avait des usines qui produisirent des excellents matériaux, comme le parpaing de briquillon à raison de 20.000 par jour<sup>22</sup>. Les matériaux utilisés dans la reconstruction ont été caractérisés par le teinte rose pour construire 719

---

<sup>15</sup> 555 w 2 Dossier de communication 1987-1990. Annexe 1. Page .4. [AMCA]

<sup>16</sup> *Ibid.*,

<sup>17</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 janvier 2018.

<sup>18</sup> Bibliothèque Louis Aragon, *Amiens*, PIC 2026, p.3. Archives municipales, bibliothèque d'Amiens métropoles.

<sup>19</sup> *Ibid.*,

<sup>20</sup> *Ibid.*,

<sup>21</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 janvier 2018.

<sup>22</sup> Bibliothèque Louis Aragon, *Amiens*, PIC 2026, p.4. Archives municipales, bibliothèque d'Amiens métropoles.

logements<sup>23</sup>, un centre d'hébergement qui loge 300 ouvriers<sup>24</sup>, par ailleurs les maisons qui étaient détruites ont été réparées.

---

<sup>23</sup> *Ibid.*,

<sup>24</sup> *Ibid.*,

## B. L'évolution d'Amiens : la ville héritière de Rob Krier.

### 1.3 Le projet du Pierre Dufau

« la municipalité d'Amiens confiait à M. Dufau le soin de dresser un projet du plan de reconstruction ; esquisse rapide qui s'attachait néanmoins, non seulement à résoudre le problème spécial de la reconstruction des quartiers détruits, mais englobait aussi l'aménagement de l'ensemble du territoire communal »<sup>25</sup>.

Au début de la reconstruction d'Amiens, Dufau était attaché aux questions de réminiscences culturelles. Toutefois à la libération de la France, l'architecte se confronte au principe de réalisme avec la reconstruction et à beaucoup d'autres difficultés, comme les problèmes structurels : le manque des ouvriers, la pénurie des matériaux de construction<sup>26</sup>. Il n'y avait pas de possibilités pour l'architecte d'agir par son expérience, les moyens mis à disposition étaient élémentaires et modestes. Le mot d'ordre était la simplicité, il devait reconstruire en faisant l'économie de moyens<sup>27</sup>.

Après la destruction des parties de la ville ancienne, surtout les maisons amiénoises connues pour leurs petites dimensions, il était nécessaire après 1940 de "revenir" la ville, cela apparaît comme indispensable après les destructions de masse décrites par Dufau<sup>28</sup>. Les premières pensées de Pierre Dufau pour la ville étaient de mettre les places en valeur et d'ouvrir des accès ainsi que des rues et des avenues qui conduisent vers les monuments. L'architecte dans son travail urbanistique ouvre des nouvelles voies et par son travail de remembrement, il préfère rendre ces voies plus longues, qui aboutissent à la cathédrale, pour garder le sentiment de surprise qui pousse les gens à la découverte des monuments<sup>29</sup>. Ainsi, les formes des îlots existants sont simplifiés.

Le projet dessiné par M. Dufau « respecte les données historiques et géographiques : il se conforme aux nécessités économique »<sup>30</sup>, entre ces deux facteurs (historique, économique) M. Dufau a travaillé pour la circulation et l'ouverture de nouvelles traces, en plus pour la mise en valeur des places publiques et pour la conservation de monuments.

Le plan du Pierre Dufau a réglé plusieurs problèmes, à l'époque : le problème de la circulation, le zoning, ouvrir de grandes artères dans la ville, et les constructions de la ville<sup>31</sup>. En ce qui concerne l'ouverture de nouveaux tracés, l'architecte a vu les problèmes de la circulation lente dans certaines rues, et par rapport à l'agglomération de l'époque, l'élargissement des rues a remédié

---

<sup>25</sup> Bibliothèque Louis Aragon, *Urbanisme*, PIC 673, p.39. Archives municipales, bibliothèque d'Amiens métropoles.

<sup>26</sup> Massire Hugo, Pierre Dufau architecte (1908-1985), un libéral discipliné : Parcours, postures, produits. Thèse de doctorat en Sciences de l'Homme et de la Société. Université François Rabelais de Tours, 6 décembre 2017. page 224/575.

<sup>27</sup> *Ibid.*, Le constat d'une ville en perdition, page 228/575.

<sup>28</sup> *Ibid.*,

<sup>29</sup> *Ibid.*, page 241/575.

<sup>30</sup> Bibliothèque Louis Aragon, *Urbanisme*, PIC 673, p.38. Archives municipales, bibliothèque d'Amiens métropoles.

<sup>31</sup> *Ibid.*,

à cette situation<sup>32</sup>. Les intentions de l'architecte ne se sont pas arrêtées juste pour résoudre le problème de circulation, mais aussi pour ouvrir une perspective sur les monuments de la ville<sup>33</sup> : le premier axe débouche vers le nord-sud, et le deuxième vers l'est ou l'ouest. Autre sujet que l'élargissement des routes, Dufau a travaillé sur plusieurs points :

### 1.3.1 Les places publiques :

Dufau a pensé qu'Amiens n'aurait pas la réputation d'une capitale de la Somme, qu'Amiens se développe à travers ses places publiques, ses monuments et ses carrefours « larges et ordonnancées »<sup>34</sup>. L'élément le plus important était pour lui la place de la cathédrale. Dans ce but, Dufau désirait donner au monument (cathédrale) une grandeur par rapport à l'échelle du parvis. Tous les bâtiments qui sont autour du parvis ne masquent pas la cathédrale. Selon lui, la cathédrale et sa grandeur sont les aspects les plus importants comparés aux bâtiments qui sont tout-autour d'elle. Pour ce but Dufau fut partisan du dégagement de la façade ouest de l'évêché, par la démolition des bâtiments informes actuels et leur remplacement par un jardin. Ensuite il a été partisan d'un assez vaste dégagement des bords, (rues entourant la cathédrale) restituant à la cathédrale sa grandeur. Enfin, il ne s'oppose pas à une vue axiale sur la cathédrale, bien que cette idée très défendable soit critiquée par de nombreux architectes des monuments historiques qui s'en tiennent aux vues de bords<sup>35</sup>.

### 1.3.2 La conservation des monuments historiques:

La cathédrale est le monument le plus intéressant dans le travail urbanistique de M. Dufau. Le premier objectif pour lui était d'ouvrir des perspectives sur la cathédrale. « Il observe que le problème à examiner à son sujet est surtout une question de « mise en scène » à régler, non d'après les pensées profondes et ignorées de Robert de Luzarches, mais en fonction des données réelles, modernes et actuelles »<sup>36</sup>. Pour l'église Saint-Germain, elle fut entourée par un jardinet et une placette, ensuite le logis du Roi fut maintenu et bordé d'un jardin, en plus le beffroi fut réédifié dans un style antérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne le choix des matériaux dans la reconstruction, L'architecte a choisi des matériaux régionaux pour qu'ils correspondent à tous les amiénois dans leurs individualités et leur personnalités. Ensuite pour la continuité de la reconstruction Dufau a amélioré l'état des bâtiments des services publics pour les rendre plus grands. Ces améliorations permettent à Amiens de s'autogérer<sup>37</sup>.

---

<sup>32</sup> *Ibid.*,

<sup>33</sup> *Ibid.*,

<sup>34</sup> *Ibid.* page .40.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.* page .41.

<sup>37</sup> *Ibid.*,

#### 1.4 Les objectifs de la ville, et l'état du site en 1980

Le site [fig. n°4] qui est resté après la reconstruction du Dufau est un secteur connu dans l'époque par le secteur nord du centre ville, autrement-dit les abords de la cathédrale. En effet ce secteur ne fut pas transformé dans les années 1940, l'arasement des bâtiments sur le Flanc nord de la cathédrale, détruits par la deuxième guerre mondiale a révélé une vue saisissante vers la cathédrale, ensuite durant les déblaiements de cette partie, un mur ancien peut-être d'origine gallo-romaine fut découvert<sup>38</sup>. Ces découvertes occasionnelles pousse l'architecte Pierre Dufau à prévoir en 1942, une planification d'un ensemble de jardins et d'escaliers formant un bas parvis de la cathédrale (îlot sur les abords de la cathédrale) [fig. n°5]. En 1947, cette étude prévue par l'architecte était commandée mais rapidement bouleversée dans les circonstances d'ajout au programme de la mise en place d'un monument commémoratif au général Leclerc<sup>39</sup>. Mais le monument de ce dernier fut déplacé sur la place René Goblet. Cependant, le projet de Pierre Dufau ne fut pour autant pas appliqué dans son intégralité : les espaces verts, la promenade entre l'église Saint Germain et la cathédrale ne furent pas réalisés. Cependant, « le bas-parvis conserve toutefois la formule prévue pour l'aménagement au sol, soit un jeu d'escaliers et de murs de soutènement aménagés autour d'un boulingrin »<sup>40</sup>. Pour lui, son projet architectural n'a pas été respecté, il fut massacré. Il dit :

« La vérité est que nous avons tous été trahis, [...] le projet a été massacré délibérément par ceux qui l'ont réalisé, sans que je puisse rien faire d'autre que protester »<sup>41</sup>.

L'avant projet de ce bas parvis est terminé en 1948, mais une difficulté de financement naquit, issue d'une incompréhension entre Pierre Dufau et le service départemental Ponts-et-Chaussées qui était chargé de l'exécution. De ce fait, pendant cinq années le terrain resta en friche jusqu'à l'année 1954, et remanié une dernière fois aussi en 1956. En juin 1959 le dossier d'exécution aboutit, et l'achèvement des travaux fut en 1962<sup>42</sup>. Son projet fut donc validé, mais appliqué selon les convenances du maire Maurice Vast, malgré les protestations de Pierre Dufau. Il vilipende le manque d'espaces verts et les dépenses démesurées de la municipalité, pour un résultat médiocre : « En insistant pour dépenser trop d'argent, on est arrivé, comme prévu, à un résultat grotesque ; c'est parfait ! »<sup>43</sup>.

---

<sup>38</sup> Massire Hugo, Le projet de parvis de Pierre Dufau, op. cit. page .421/575.

<sup>39</sup> *Ibid.*,

<sup>40</sup> *Ibid.*,

<sup>41</sup> *Ibid.*, page 423/575.

<sup>42</sup> *Ibid.*, page 422/575.

<sup>43</sup> *Ibid.*,

Pour conclure, Pierre Dufau n'a pas terminé l'achèvement des abords de la cathédrale Son projet architectural fut bafoué. Ce secteur fut donc entièrement reconstruit après guerre<sup>44</sup> où Pierre Dufau reprit « l'ancien tracé de la Via Agrippa. Aussi, Il reconstruit les îlots du quartier du Don et vers l'ouest, ceux de Saint Germain en réintégrant l'église dans le système monumental d'une place agrémentée d'exèdres ou siège, triomphal, le beffroi. Mais c'est la solution de 1942 qui sera retenue. Elle abandonne la reconstruction d'un parvis fermé et propose l'aménagement sur cette partie de la ville d'une structure urbaine peu dense largement traitée en espaces verts, qui entérine la séparation des deux villes, consacrant non seulement l'isolement de la Cathédrale mais aussi celui des quartiers populaires du nord. Ces espaces vides, exposés au vent et peu fréquentés, seront rapidement transformés en parcs de stationnement »<sup>45</sup>.

« Reconstitué après la deuxième guerre mondiale, le centre de notre cité est marqué par la présence de friches en frange Nord, autour de la Cathédrale »<sup>46</sup>.

Au début des années 1980 la nécessité de recréer un tissu urbain sur les terrains démolis de la deuxième guerre, et en particulier, les abords de la cathédrale d'Amiens qui ont été inachevés donc après la reconstruction du 1940, a amené la ville Amiens à lancer en 1984 un concours international d'urbanisme en vue de l'aménagement du secteur nord du centre ville<sup>47</sup>. L'urbanisation de ce secteur signifie l'urbanisation du secteur Nord du centre ville, autour de la cathédrale (abords de la cathédrale), en reliant le quartier Saint-Leu au centre ville. Cette décision était le résultat de la séance du 26 juin 1982, où le conseil municipal a prononcé en faveur de l'organisation d'un concours d'idées ayant pour objet la restructuration de ce secteur<sup>48</sup>.

Néanmoins, l'état de site en 1980 comprend environ 7,2 ha<sup>49</sup> situé entre le quartier Saint-Leu et le secteur de reconstruction sur des espaces donc « délaissés des friches urbaines à reconquérir, ou des secteurs non bâtis à réaménager »<sup>50</sup>. Le site était marqué par la présence de bras de la somme qui sont le bras du Don et le bras des Tanneurs et de l'Avre. En outre l'environnement était formé d'éléments variés : **[fig. n°6]** du quartier Saint Leu : un îlot industriel, et un secteur résidentiel des années 1950, 1960, ce secteur est marqué par des monuments gothiques exceptionnels, qui sont l'église Saint-Germain et la cathédrale. En outre le quartier Saint-Germain,

<sup>44</sup> 512 w 106, ZAC Cathédrale, dossier de création 1987. Ou encore, 948 W 11 Dossier de consultation pont des Drapiers 1988. Cahier des charges de concession 1991. Réaménagement du jardin de l'Evêché 1991 Construction d'un hôtel, projet Quillery 1991. Consultations des promoteurs + aménagement de l'îlot Saint Germain 1990-1990. Dossier : Pont des Drapiers, dossier de consultation. Document : Pont des Drapiers, dossier de consultation, NOTICE EXPLICATIVE, janvier 1988, En conclusion page .17. [AMCA]

<sup>45</sup> 948 w 12, projets urbains d'Amiens aux abords de la cathédrale 1993, Dossier : VILLE D'AMIENS, ZAC Cathédrale-université, Architecture et urbanisme : Etat des projets. page .4. [AMCA]

<sup>46</sup> 946 w 23 ZAC Cathédrale, projet Krier 1987-1988, Document : ÉDITORIAL "Projet KRIER". [AMCA]

<sup>47</sup> 512 w 106 Zac Cathédrale, dossier de création 1987. [AMCA]

<sup>48</sup> 555 W 6 Dossier : Délibération CM du 24 novembre 1983, Document : SÉANCE DU 24 novembre 1983. [AMCA]

<sup>49</sup> 512 w 106 Zac Cathédrale, dossier de création 1987. Ou encore, 555 w 11, Dossier : ZAC cathédrale dossier de création, Projet Krier dossier de création étude d'impact, dossier de création rapport de présentation [AMCA]

<sup>50</sup> 555 w 11, Dossier de création, Dossier : ZAC cathédrale dossier de création, Projet Krier dossier de création étude d'impact, dossier de création rapport de présentation. [AMCA]

Il s'agit d'une friche urbaine à l'usage de Parking et d'un espace vert provisoire en rive nord de l'église. De plus, le marché aux herbes, il s'agit d'un parking et de surfaces faiblement aménagées. Enfin, il y a l'axe Est-Ouest qui coupe le centre ville du quartier Saint-Leu, et dans le secteur de la cathédrale, on trouve un espace vert en rive sud avec des friches urbaines, et des immeubles inachevés en partie Nord<sup>51</sup>.

L'objectif de la ville dans l'époque combine entre ces facteurs plusieurs besoins : La réalisation d'un centre d'affaires ; la mise en œuvre du quartier Saint-Germain, et finalement la réimplantation de l'université au cœur de la ville ainsi que l'installation de sa présidence<sup>52</sup>. Ces objectifs principaux convergent vers plusieurs desseins ; d'abord les objectifs de la municipalité, ensuite les objectifs économiques, urbanistiques.

#### 1.4.1 les objectifs de la municipalité

En terme d'aménagement, le centre ville a posé plusieurs problèmes liés aux questions démographiques (dépeuplement du centre-ville), économiques (fonctionnement de l'appareil commercial, disparitions d'entreprises), fonctionnelles (déplacement)<sup>53</sup>. En conséquence, la mairie a placé la priorité sur le développement du centre qui était à l'époque « très limité dans son étendue et son activité »<sup>54</sup>. La caractéristique de la situation urbaine était la présence de « fortes possibilités d'évolution »<sup>55</sup> en ce qui concerne les monuments de la ville qui n'ont pas été dévastés.

La municipalité avait comme objectif de rendre le secteur nord du centre ville opérationnel, en s'appuyant sur le patrimoine foncier public, en réinvestissant ces espaces centraux, à partir de la création d'un pôle économique appuyé sur le développement de l'université. De la construction de programmes de logements, avec une dominante de logements sociaux. De la recomposition du site (notamment du secteur de la cathédrale)<sup>56</sup>.

#### 1.4.2 les objectifs économiques :

La mairie eut bien voulu développer et renforcer la situation d'Amiens à l'époque. Répondant à ce but elle a utilisé les atouts qu'elle possède par différents domaines, « au niveau

---

<sup>51</sup> *Ibid.*,

<sup>52</sup> *Ibid.*,

<sup>53</sup> 555 w 26, Projet de quartier et demande de subvention 1987-1988. Dossier : demande de subvention, document : Rob Krier, avril 1985 rapport, page .6. [AMCA]

<sup>54</sup> *Ibid.*,

<sup>55</sup> *Ibid.*,

<sup>56</sup> 555 w 26, Projet de quartier et demande de subvention 1987-1988. Dossier : Rob Krier, avril 1985, annexes A2\_22. Ou encore 555 w 11, dossier : ZAC cathédrale dossier de création, Projet Krier dossier de création étude d'impact, dossier de création rapport de présentation. [AMCA]

commercial, culturel, administratif, touristique »<sup>57</sup>. Par cette optique, le développement de la ville fonctionne selon plusieurs facteurs.

#### 1.4.3 les objectifs urbains

L'objectif urbain était pour la mairie de relier le centre ville au quartier Saint-Leu en remettant au centre du dispositif la cathédrale, « créer un quartier nouveau tirant parti du site, remettant en situation la cathédrale reliant le centre-ville à Saint-Leu »<sup>58</sup>. Ensuite, la mairie a demandé une reconstruction aisée qui assure la saine circulation, et relie les parties de la ville par une circulation fluidifiée, efficace pour les déplacements des gens, en gardant les deux termes : fonctionnalité, déplacement.

Tous les objectifs énoncés, avaient une relation avec l'objectif urbain. C'est pour cela que la mairie a considéré le fait d'intégrer la notion urbanistique dans les projet du concours. Par conséquent, la sélection des groupes invités au concours fut faite selon la capacité des concurrents à intégrer cette notion dans leur projet « Ils devaient être des projets urbains »<sup>59</sup>. Pour tout ces facteurs donc la mairie a organisé un concours en 1984, ce qui a attiré les regards des architectes locaux et internationaux à reconstruire le secteur nord du centre ville.

---

<sup>57</sup> *Ibid.*,

<sup>58</sup> 555 w 11, dossier de création 1987, dossier : ZAC cathédrale dossier de création, Projet Krier dossier de création étude d'impact, dossier de création rapport de présentation. [AMCA].

<sup>59</sup> 555 w 3, Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Le nouveau bulletin d'Amiens. [AMCA]

## C. L'arrivée de l'architecte luxembourgeois à Amiens et la reconstruction

### 1.5 La rencontre entre Rob Krier et Amiens

Après des années de travail dans l'architecture, et le fruit d'une grande expérience, Krier a fait des connaissances, ces années du travail lui octroyaient une bonne réputation sur son travail et pour ses visions architecturales. En 1984, le maire d'Amiens était René Lamps (1915-2007), et son adjoint M. Serge Delignieres (professeur à Lille) chargé de l'urbanisme et président de l'OPAC d'Amiens, était au début du projet l'initiateur de la reconstruction d'Amiens. En ce temps là, Rob Krier était un enseignant à l'université de Vienne, et par rapport à son travail comme architecte, il reçut un appel de l'ambassade française pour entrer dans un concours lancé au niveau international.

L'architecte a éprouvé de l'intérêt pour ce projet [Annexe n°1]. Par conséquent M. Delignieres était venu pour le voir. Ce dernier avait une connaissance sur ses recherches et ses travaux dans l'urbanisme. Alors la première rencontre se déroula lors de son invitation à ce concours, « c'était la première rencontre avec la ville et la cathédrale »<sup>60</sup>. Cette rencontre était issue d'une passion entre Rob Krier avec l'art gothique, après qu'il fit durant ses années d'études des relevés sur la cathédrale Saint-Etienne d'Auxerre, et plusieurs recherches dans cet art. L'art gothique était comme une base de sa culture de l'architecture traditionnelle.

« Quand j'ai reçu, par le biais de Monsieur Deligniers, cette invitation pour entrer dans ce concours de travailler autour d'une cathédrale comme celle d'Amiens, c'était naturellement un événement spécial pour un architecte »<sup>61</sup>.

Dans sa première installation à Amiens, Krier a exploré la ville. Il est parti aux abords du canal<sup>62</sup> afin de dessiner et trouver une solution aux connexions aussi bien des piétons que des véhicules<sup>63</sup>, passant par le centre ville, se promenant tout autour du parvis de la cathédrale, et flânant dans les petites banlieues et les rues qui débouchent vers la cathédrale. Cette promenade pour lui est l'aspect spatial de la pratique sociale, autrement-dit, la pratique de l'espace avec les déplacements, et le parcours par le mode de vie, corps et mémoire des habitants, plein de symboles et de sens, de la pratique sociale de la vie du Moyen-âge à Amiens. Ces phénomènes se réunissent dans la notion de pratique qui est sous entendue par des habitus « j'ai voulu en sorte que les habitants puissent vivre cette atmosphère qui me semble absolument nécessaire »<sup>64</sup>. Pour lui, marcher dans un tissu urbain, aide à mieux comprendre la circulation humaine par rapport au monument historique (cathédrale), de plus, cette disposition permet de projeter ses sentiments et ses intuitions en marchant dans un endroit avec des traits moyenâgeux. Pour lui, pour mieux comprendre la pensée humaine à travers l'espace, l'architecte doit marcher, pratiquer, sentir le

---

<sup>60</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> 555 w 3, Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Le nouveau bulletin d'Amiens, 11 janvier 1985. [AMCA]

<sup>63</sup> *Ibid.*,

<sup>64</sup> *Ibid.*,

besoin de cette pensée humaine, et commencer à proposer des questions, ce qui détermine après le concept architectural intégralement. Après cette promenade dans Amiens, et les abords de la cathédrale en particulier, Krier saisit comment il doit fabriquer le concept architectural pour le projet en réalisant la typologie de l'architecture amiénoise, et en se basant sur ce qu'il a senti (dispositions) comme individu en marchant dans cet espace pratique (abords de la cathédrale).

L'attitude de Krier lors de sa rencontre avec Amiens lui permit d'intégrer les ambiances amiénoises, l'atmosphère, l'architecture et l'urbanisme de la ville. Il se positionna contre une architecture d'exportation, hors d'Amiens renommée par lui "coloniale" et qui génère une autre ambiance<sup>65</sup>. « j'ai fait un voyage durant un mois dans toute la France, et vous trouvez presque partout le même problème : à savoir que l'on n'a jamais voulu reconstruire à l'identique le tissu moyenâgeux »<sup>66</sup>. À cet effet, la modification de la trame des rues médiévales qui ont été effacées<sup>67</sup> selon lui, l'ont poussé à réfléchir aux méthodes pour aboutir à une reconstruction particulière pour Amiens, tout en profitant de la situation d'Amiens en 1980 comme une ville qui n'a pas terminé sa reconstruction après la deuxième guerre mondiale. Pour lui :

« la première visite de la ville n'a pas été un grand événement : elle n'était pas un bijou d'architecture et les grandes trouées autour de la cathédrale produisaient naturellement un profond malaise pour un architecte et pour l'urbanisme »<sup>68</sup>.

Après l'arrivée et la première rencontre entre Rob Krier et Amiens, ses idées se sont échafaudées selon plusieurs phases : première phase ; ses études dès qu'il était étudiant en architecture, il a été touché par l'architecture traditionnelle ancienne et précisément l'architecture gothique (cathédrale d'Auxerre). « L'art gothique en France a été pour moi comme une base de mon éducation architecturale, et de tomber un jour sur un problème au sujet d'une cathédrale comme ce projet de concours au sujet de la reconstruction de la ville d'Amiens a été pour moi d'un intérêt absolument unique et pour ne pas dire un choc dans ma carrière »<sup>69</sup>. La deuxième phase était Amiens, la ville que Rob Krier a aimée, son histoire et son tissu urbain. La troisième phase fut son expérience dans le domaine et ses idées qui ont abouti après avoir relié tout cela avec sa promenade à Amiens et tout ce qu'il a vu comme une architecture reconstruite durant son voyage en France.

Donc l'architecture et le lieu ne disparaissent pas dans le travail de Krier, il semble qu'après la rencontre entre lui et Amiens il a apprécié de concevoir une architecture dans laquelle on se sent exister et bercer par l'histoire du lieu ou l'on se situe.

---

<sup>65</sup> 555 w 3, Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Le courrier Picard, 22 janvier 1985. [AMCA]

<sup>66</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>67</sup> 555 w 3, Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Le courrier Picard, 22 janvier 1985. [AMCA]

<sup>68</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>69</sup> *Ibid.*,

## 1.6 L'adoption du projet Krier

En 1984, un dossier de consultation des concepteurs a été établi par les services municipaux en liaison avec le Ministre de l'Urbanisme et du logement et approuvé par le Conseil Municipal<sup>70</sup>. L'organisation du concours a eu lieu en deux phases : après une première réunion du jury délibératif composé de 13 membres : M. René Lamps, président et maire, la réunion comprenait : Le parti socialiste, deux membres : Serge Delignieres, et Fernand Hermant. Le parti communiste est représenté par Daniel Lemaire et Gérald Maise. Le P.S.U par Yves Briancon, et enfin l'opposition par Jean-Claude Broutin, tous membres du conseil municipal<sup>71</sup>. Composé d'élus, d'architectes: Bernard. Huet, Christian Devillers, Jacques Bardet. D'un représentant du Ministère d'urbanisme et du logement l'architecte Jean Tribel, et un représentant du Ministère de la Culture, M. Jean-Pierre Duthoit. De plus, l'avis des différentes administrations, en particulier l'ABF (architectes des bâtiments de France) et d'une délégation de la commission nationale des monuments historiques, et des associations locaux (droits du piéton, Léo-Lagrange, Le Bel Amiens, Office culturel, Comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale, association pour la restauration du quartier Saint-Leu). Des représentants de l'Université, du rectorat, de la maison de la culture d'Amiens, du comité départemental, du tourisme et du syndicat d'initiative, des membres du clergé et des commerçants du secteur des Halles<sup>72</sup>.

Autre que le jury délibératif il y a la commission consultative qui était mise en place à l'occasion du concours. « Les membres du jury à titre consultatif seront associés aux travaux du jury délibératif »<sup>73</sup>. Donc il y avait 2 types de jury, le premier est le jury délibératif présidé par M. Lamps, il est composé des membres précités, et un autre jury consultatif qui par rapport à leurs compétences et leurs appartenances peuvent formuler des observations afin d'éclairer le choix des projets<sup>74</sup>. Ce dernier était composé de 19 membres : Le directeur des Affaires Culturelles, le président de l'Etablissement public Régional, Le directeur de l'Architecture et de l'Environnement. Ensuite, l'Architecte des Monuments Historiques et l'Architecte des Bâtiments de France, le directeur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement. De plus, il y avait M. Le Recteur, le président de l'Université, l'Inspecteur de l'Académie, le chanoine de la cathédrale, le président de l'Office Culturel, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et le président de la chambre des Métiers. Enfin des présidents des associations ou leurs représentants : comme le président du groupement des commerçants d'Amiens, l'Association des Commerçants des Halles, l'Association du droit des piétons, la présidente du Comité de sauvegarde de

<sup>70</sup> 555 w 26, dossier : Rob Krier, avril 1985, annexes A 2\_22. Ou encore, 555 w 3 Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Le nouveau bulletin d'Amiens. [AMCA]

<sup>71</sup> 555 w 3, Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Le Courrier Picard, 14/09/1984. [AMCA]

<sup>72</sup> *Ibid.*, Document : Concours d'idée, « Non à la densification dit Raymond Dewas » Le courrier Picard du 21/12/1984.

<sup>73</sup> 555 w 26, Projet de quartier et demande de subvention 1987-1988. Dossier : Rob Krier, avril 1985 annexes A 2\_23, dossier : consultation concepteurs page .44. [AMCA]

<sup>74</sup> *Ibid.*,

l'environnement de la cathédrale d'Amiens, la présidence de l'Association du vieil Amiens, et enfin la présidence du Carré Notre Dame<sup>75</sup>.

35 équipes françaises et étrangères, de candidats sollicités ont remis une note de méthode jointe à leurs références<sup>76</sup>. Après l'étude des projets de ces candidats, le jury a sélectionné le 25 juin 1984 et après entretien, cinq équipes (trois équipes françaises et deux étrangères) en prenant considération de choisir des architectes de renommée internationale.

- Rob Krier (qui travaille à Vienne et Berlin comme urbaniste et enseignant) ;
- Oriol Bohigas (l'architecte de la ville Barcelone) ;
- Au niveau national : Guy Naizot (l'architecte coordonnateur de la ZAC de Saint-Denis) ;
- Architectes locaux : Jean-Paul Bertiaux associé à l'équipe franco belge AUSIA (concepteur du quartier de l'Alma-Gare à Roubaix) ;
- Deux jeunes architectes, Béatrice Dollé et Guy Henry qui sont à Reims ;

Ensuite le jury a demandé à ces cinq candidats de proposer un schéma de fonctionnement de l'ensemble du périmètre avec plusieurs scénarios de programmation et d'aménagement, et à travailler aussi sur ces images, des esquisses, des plans de façades « pouvant former un tout cohérent et préfigurer le projet final »<sup>77</sup>.

Le lundi 3 décembre 1984, c'est le premier examen par le jury délibératif pour les projets candidats. Entre le 3 et le 17 décembre 1984, se déroulent les examens sur les projets par la délégation de la commission des abords et la commission consultative, qui à leur tour ont formulé leurs avis et leurs observations en communiquant aux concepteurs et au jury délibératif<sup>78</sup>. Un membre du jury était important pour Rob Krier, il a orienté la mairie pour prendre sa décision vers une architecture classique : il était un professeur d'urbanisme à l'école d'architecture dans le vingtième arrondissement de Paris, Monsieur Bernard Huet. « Il a surtout incité la mairie à se pencher sur un urbanisme classique et non pas sur un urbanisme moderniste »<sup>79</sup>.

Les cinq projets ont eu lieu d'être exposés dans la mairie d'Amiens du 4 au 14 décembre 1984<sup>80</sup>. Donc après leurs examens, 12 associations ou organismes, sur 16, se sont portées favorables au projet Krier<sup>81</sup>. Des réserves ont certes été prononcées, par différentes personnes sur la nature de

---

<sup>75</sup> *Ibid.*, page .45.

<sup>76</sup> 555 w 2 Dossier de communication 1987-1990. [AMCA]

<sup>77</sup> 555 w 3, Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Le courrier Picard, 11/09/1984. [AMCA]

<sup>78</sup> *Ibid.*, page .46.

<sup>79</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>80</sup> 555 w 3, Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Concours d'idée, « Non à la densification dit Raymond Dewas » Le courrier Picard du 21/12/1984. [AMCA]

<sup>81</sup> *Ibid.*,

ce projet mais la position exprimée par M. Dewas (président du comité de sauvegarde de l'environnement et de la cathédrale d'Amiens), et l'association des droits du piéton, n'a pas reflété l'opinion majoritaire de la commission<sup>82</sup>. Enfin, la délégation de la commission des Abords s'est portée sur le projet Krier qu'il a gagné « par miracle »<sup>83</sup> le concours, et il fut présenté comme le projet lauréat le 17 décembre 1984<sup>84</sup> [Annexe. n°2]. En outre, le contrat est formalisé le 19 mars 1985 pour une durée de 3 ans fixée à compter de la notification<sup>85</sup>.

Le choix s'est porté sur Rob Krier pour quatre raisons essentielles : La structure en îlots, typique de la ville européenne traditionnelle. La liaison parvis Saint-Leu par un pont qu'on pourrait appeler pont des Drapiers. En plus les constructions de parts et d'autres du parvis et même sa fermeture éventuelle<sup>86</sup>. Enfin l'aménagement des abords de l'église Saint-Germain avec la création d'un parvis<sup>87</sup>. Par ailleurs, Il répond aux objectifs de la municipalité en matière d'aménagement du centre ville, ces objectifs se définissent par une série d'études par les services de la ville d'Amiens : le CETE (DAU - service technique, service développement économique), la SCET (stationnement, circulation, transport), et le CECOD qui est l'équipement commercial<sup>88</sup>. En plus il a créé des surfaces commerciales, en favorisant le développement des activités économiques, et le tourisme dans le secteur cathédrale, Saint-Leu.

De ce fait, la ville d'Amiens a appelé un nouvel architecte luxembourgeois [Figure n°7], pas amiénois, car à l'époque les architectes locaux n'ont pas permis de former des architectes à des opérations à l'image du concours. « nous voulions faire appel à des urbanistes et qu'il n'y a pas d'urbanistes à Amiens »<sup>89</sup>. Ainsi, la mairie a demandé aux architectes locaux de s'associer à des équipes d'urbanistes qui ont une expérience d'opérations menées sur des centres anciens, où certains architectes locaux ont agi comme l'architecte Jean-Paul Bertiaux en formant un tandem avec Benoit et Verbiest<sup>90</sup>. Néanmoins, Krier va donc exécuter ses missions qui se rapportent en général à tout ce qui peut concourir à la réalisation du projet urbain (secteur nord du centre ville) dans son ensemble, à sa gestion<sup>91</sup>. Deux missions sont assignées à Krier, l'une ayant pour objet d'approfondir la conception générale contenue dans le projet de M. Krier, l'autre consistant à interpréter lesdits

---

<sup>82</sup> *Ibid.*,

<sup>83</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>84</sup> 555 w 26, Projet de quartier et demande de subvention 1987-1988. Dossier Rob Krier, avril 1985 annexes A2\_22. Document : Consultation des concepteurs pour l'aménagement du secteur Nord du centre ville d'Amiens, Déroulement du concours. [AMCA]

<sup>85</sup> *Ibid.*, Projet de quartier et demande de subvention 1987-1988. Dossier Rob Krier, avril 1985 annexes B1 B2.

<sup>86</sup> 497 w 12, Aménagements des abords des deux gares 1989. Document : Lettre du 18 février 1987, du préfet à M. le maire d'Amiens, page 5 du compte rendu de la commission départementale des sites perspectives et paysages de la somme. [AMCA]

<sup>87</sup> *Ibid.*,

<sup>88</sup> 555 w 10, Dossier de concertation 1987-1988. Chapitre 3 du dossier étude d'impact. [AMCA]

<sup>89</sup> 555 w 3, Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Le Courrier Picard, 14/09/1984. [AMCA]

<sup>90</sup> *Ibid.*,

<sup>91</sup> 555 w 5 Contrat KRIER 1985-1991. Document : Contrat 19 mars 1985, p.2. [AMCA]

concepts et à assister les maîtres d'ouvrage des différentes opérations qui seront réalisées sur le site<sup>92</sup>. « Le coût de ces missions est estimé à 300 000 F pour la mission de conception générale et à 358.550 F pour la mission d'interprétation et d'assistance soit au total 658.550 F »<sup>93</sup>.

Ensuite, la gestion du projet a demandé une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine autour de l'architecte, où Rob Krier « concepteur et coordonateur »<sup>94</sup> va être le chef responsable de cette équipe « il est bien certain que Rob Krier se verra confier des missions de construction »<sup>95</sup>. La direction de l'Aménagement et de l'urbanisme ont concerné cinq agents, de trois architectes, un assistant d'étude et un technicien, en service information : un attaché, en service économique : un chargé d'étude et un directeur d'étude<sup>96</sup> afin d'assurer la coordination administrative, le suivi des études variées, et les interventions en conduite d'opération. À cette occasion il faut bien noter que Krier a choisi l'architecte français Patrick Berger comme associé à quelques opérations<sup>97</sup>, exactement dans le quartier Saint-Germain et un hôtel prévu durant les études qui est au sud du parvis (hôtel de l'Ange d'Or). « Rob Krier, assure la maîtrise d'œuvre et la coordination de projets architecturaux, rue du Hocquet, dans le secteur St Germain, en rive sud du parvis »<sup>98</sup>.

Une des questions demandées d'après la presse en 1985, à M. Serge Deligniers le maire adjoint à l'urbanisme fut à propos du projet et des éléments architecturaux dans le projet, la réponse était que les éléments architecturaux dans le projet ont été des solutions pour les problèmes posés par la mairie. « Le projet et la réponse originale au problème qui nous étaient posés étaient de faire ressurgir les liens historiques entre St Leu et le centre ville »<sup>99</sup>. En plus les explications pour le projet d'Amiens lors de l'acceptation du projet Krier étaient que l'architecture reprend son histoire dans l'architecture d'Amiens. Une autre question, le projet Rob Krier est-il, pour la municipalité un simple label architectural ? La réponse était: « Certainement pas ! Ce qui a convaincu le jury, c'est d'abord la forme urbaine avant la forme architecturale »<sup>100</sup>. L'importance donc était de recréer un quartier autour de la cathédrale, qui guérissait la blessure des années passées représentée par les espaces vides et les ruines du secteur nord du centre ville. Il s'ensuit aussi de dire que « le retard

---

<sup>92</sup> *Ibid.*,

<sup>93</sup> 497 W 5, Document : Contrat, EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, séance du 23 février 1985. [AMCA]

<sup>94</sup> 555 w 26, Projet de quartier et demande de subvention 1987-1988. Dossier : Demande de subvention, document : Rob Krier, rapport d'Avril 1985. page .14. [AMCA]

<sup>95</sup> *Ibid.*, page 18.

<sup>96</sup> *Ibid.*, page 20. Ou encore 555 w 26, Projet de quartier et demande de subvention 1987-1988. Dossier Rob Krier, avril 1985 annexes A 3\_4. Document : Composition de l'Équipe PERMANENTE de maîtrise d'œuvre urbaine.

<sup>97</sup> 555 w 25 Pont des Drapiers 1985-1988. Dossier : Amiens, perspectives d'aménagement aux abords de la cathédrale. [AMCA]

<sup>98</sup> 497 w 13 Commission départementale des sites 1986-1987. Document : lettre du 12 novembre 1986, département d'Aménagement et d'urbanisme à l'attention de M. Bacro A.D.G, (Commission départementale des sites, le 19 novembre). page .2. [AMCA]

<sup>99</sup> 512 w 106 Zac Cathédrale, dossier de création 1987, Dossier : dossier de création, présentation du projet, Document : Amiens cathédrale page .4. [AMCA]

<sup>100</sup> *Ibid.*

accumulé est maintenant une chance unique en France et peut être en Europe pour qu'une ville et ses habitants assument collectivement la reconstruction de leur centre historique »<sup>101</sup>. Aussi l'avis du maire M. Lamps sur le plan de Krier lors de la réussite de ce dernier paraît quelque peu satisfait, « architecte de qualité »<sup>102</sup>, lorsqu'il énonce dans un discours non daté sous titre de "l'éditorial projet Krier" [Annexe. n°3] que « le projet Krier est une étape importante qui doit nous permettre de réfléchir ensemble à la possibilité d'y apporter des aménagements nécessaires »<sup>103</sup>.

Par ailleurs, trois aspects du projet furent examinés ci-après : le cadre juridique dans lequel s'inscrira le projet, l'estimation des coûts occasionnés, et enfin la description des différentes missions à effectuer sa réalisation, et la détermination de l'opérateur. Ainsi, trois promoteurs travaillent pour la réalisation du projet : l'OPAC, la S.A.C.I.S et la S.A.P. d'H.L.M., et « il y aura mixité : locatif et accession à la propriété »<sup>104</sup>.

Finalement, ces missions confiées à l'architecte ont commencé à être exécuté : le projet a été réduit à l'échelle 1/200<sup>105</sup>, il a donc servi de support aux études de faisabilité, à l'établissement d'un bilan prévisionnel, aux contacts avec les partenaires éventuels de la ville<sup>106</sup>. Les premiers développements du projet du parvis ont été présentés à la Commission Nationale des Monuments Historiques, section des Abords, le 14 mars 1985. À cette date, Krier a terminé la maquette sur l'ensemble de son projet, qui « servira de support à une concertation avec le public et l'ensemble des partenaires de la Ville, et qui servira de base au développement des études architecturales, en particulier pour le parvis »<sup>107</sup>. Enfin, Rob Krier a par ailleurs, en assurant une présence moyenne de 2 journées par mois, assuré un rôle de conseil et d'assistance, tant auprès de la Ville d'Amiens que de ses partenaires<sup>108</sup>.

---

<sup>101</sup> *Ibid.*,

<sup>102</sup> 946 w 23 ZAC Cathédrale, projet Krier 1987-1988, Document : EDITORIAL " Projet KRIER". [AMCA]

<sup>103</sup> *Ibid.*,

<sup>104</sup> 497 w 13 Commission départementale des sites 1986-1987. Articles de presse, Projet Krier, Première réalisation: le pont des Drapiers.. courant 88. [AMCA]

<sup>105</sup> *Ibid.*, Document : lettre du 12 novembre 1986, département d'Aménagement et d'urbanisme à l'attention de M. Bacro A.D.G, (Commission départementale des sites, le 19 novembre), page .1.

<sup>106</sup> *Ibid.*,

<sup>107</sup> *Ibid.*, page .2.

<sup>108</sup> *Ibid.*,

## Conclusion

La dévastation de la Seconde Guerre Mondiale sur Amiens eut des conséquences économiques et historiques (destruction urbaine et architecturale). Ensuite, l'architecte Pierre Dufau a travaillé selon des données historiques et géographiques, et il a développé son projet en fonction des nécessités économiques. Son travail donc était d'ouvrir des larges tracés pour la circulation afin de répondre aux nouveaux besoins de l'époque. De plus, il eut mis en exergue d'ouvrir une perspective sur les monuments de la ville.

En outre, la reconstruction du site (secteur nord du centre ville) n'était pas donc achevée par la reconstruction du Pierre Dufau, où le site en 1980 était composé de friches urbaines, et exploité pour des parkings. Pour cela en décembre 1984, suite au concours international d'urbanisme qui avait été lancé, le projet de Rob Krier fut retenu pour l'aménagement du secteur. Ce projet est intégré, selon la mairie, comme un projet urbanistique grâce à son pont nommé pont des Drapiers, qui relia le centre ville avec le quartier Saint-Leu, répondant à l'objectif principal de la mairie dans le concours. De plus, Rob Krier a choisi pour le secteur une architecture historique avec deux mesures : une mesure architecturale « Projet de conservation du patrimoine architectural communautaire urbaine et architecturale »<sup>109</sup>, et une mesure urbaine « mon urbanisme qui est classique et qui est la base d'une composition urbaine de rues et de places, est complètement contraire à l'urbanisme moderniste qui ne prévoit en ville qu'une structure incohérente de bâtiments »<sup>110</sup>. Ces deux facteurs pour lui furent des réformes qui remédient le tissu urbain médiéval qui a disparu selon lui.

Enfin, lors de son adoption, il a su réaliser une maquette pour le projet de reconstruction, sa planification a donc été soutenue par la mairie, ainsi que par douze associations ou organismes sur seize.

---

<sup>109</sup> 555 w 25 Pont des drapiers 1987-1988. [AMCA]

<sup>110</sup> *Ibid.*,

## II/Deuxième partie : Un projet de grande envergure

### A. Le projet Krier

#### 2.1 Généralités :

Par la présence de la cathédrale qui est le centre de gravité de la ville et à cause des projets de reconstructions de la ville, deux caractéristiques ont enrichi le cadre urbain : La première était que le centre ville était le dernier centre européen qui n'avait pas été encore reconstruit<sup>111</sup>, la deuxième réside dans l'intention de la reconstruction en 1984, qui était une architecture liée à l'histoire d'Amiens, et fonctionnelle dans le même temps « ressurgir les liens historiques entre St Leu et le centre ville »<sup>112</sup>.

Le programme de réaménagement contient : 665 logements (dont 329 PLA, 236 PAP et 100 loyers libres), avec 7.000m<sup>2</sup> des surfaces commerciales, 5000m<sup>2</sup> de bureaux, 2 hôtels de 60 chambres, 2000m<sup>2</sup> d'espaces publics (dont les parkings)<sup>113</sup>. Krier a répondu aux fonctions requises qui constituent la trame urbaine, en reconstituant une série de 6 îlots ( Parvis de la cathédrale ; Le bas Parvis ; L'îlots du marché Lanselles ; le quartier Saint-Germain ; Le bras d'Engoulvent ) se trouvent dans le secteur Nord du centre ville [fig. n°8].

L'objectif urbanistique de Krier vise à reconstituer la trame urbaine « en créant des îlots qui viennent raccommoder le tissu »<sup>114</sup>. L'objectif de son projet est de créer un quartier nouveau tirant partie du site, en remettant en situation la cathédrale, et finalement en reliant le centre ville à Saint-Leu. L'idée principale de la proposition de Rob Krier est de faire oublier avec vigueur les destructions de la guerre en produisant à l'emplacement des édifices et des rues détruites par les obus, un nouveau tissu urbain qui ressemble l'ancien. « Le principal but de mon projet était de reconstruire ce tissu urbain de façon à combler ces vides et de renouer avec les fragments d'architecture afin de faire disparaître ses blessures »<sup>115</sup>. Trois principes servent ce concept : l'ordre des espaces publics, l'échelle de la ville traditionnelle, mais efficace à cette nouvelle époque, les typologies traditionnelles des implantations locales, et leurs combinaisons. C'est sur ce principe que Krier conçoit, l'objectif du concours. Un projet se définit par rapport à sa forme pour les espaces publics, et par rapport à son orientation stylistique et esthétique pour intégrer les éléments et les données complexes d'un plan urbain de cette taille sans que soit remise en cause l'économie fondamentale du projet.

En ce qui concerne la hauteur des bâtiments, le principe général guidant la construction du secteur est de retrouver un gabarit respectant l'échelle de chaque quartier. On trouvera donc des bâtiments en rez-de-chaussée de plus de 2 étages, les combles étant aménageables, ou rez-de-

---

<sup>111</sup> 555 w 25 Pont des Drapiers 1987-1988. Dossier : projet Krier, Zac cathédrale. [AMCA]

<sup>112</sup> 512 w 106 Zac Cathédrale, dossier de création 1987. [AMCA]

<sup>113</sup> 555 w 2 Dossier de communication 1987-1990. Document : Le Moniteur/4 Décembre 1987. [AMCA]

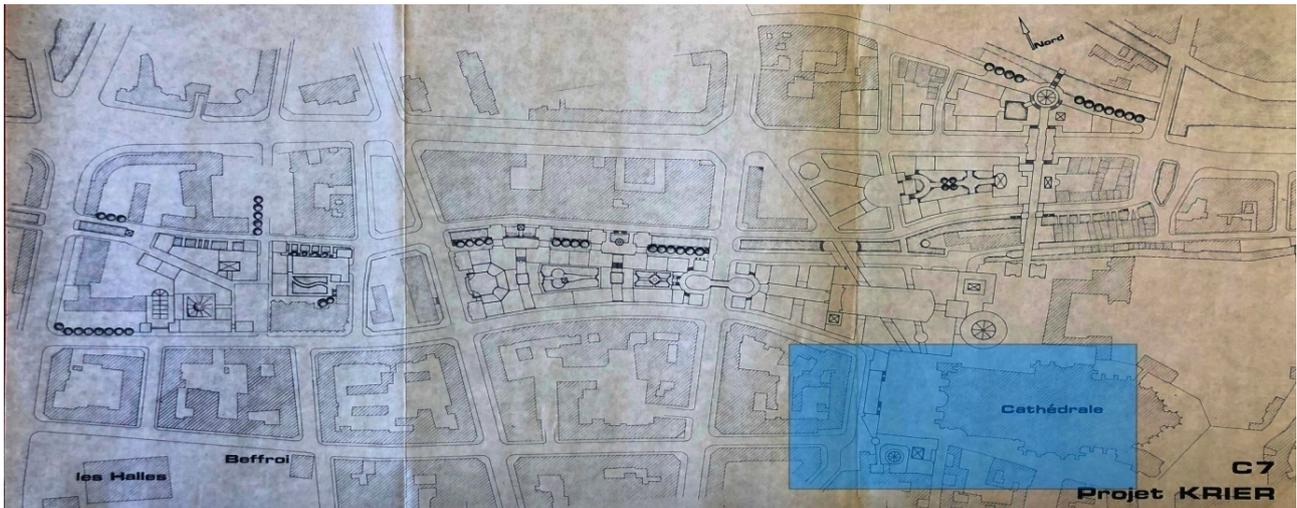
<sup>114</sup> 512 w 106 Zac cathédrale, dossier de création 1987. [AMCA]

<sup>115</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

chaussée et plus de 3 étages. Tandis que la vue de la cathédrale a influencé les hauteurs des bâtiments tout-au-autour. On trouvera aux points marquants du parcours urbain (les bâtiments tours, qui ont un forme rond) un gabarit légèrement supérieur.

## 2.2 Les parties du projet :

### 2.2.1 Le parvis de la cathédrale:



116

Krier rétablit le parvis de la cathédrale [fig. n°9] dans un style médiéval en valorisant la cathédrale avec un tissu urbain qui ressemble à celui autour de la cathédrale de Strasbourg. « le seul petit endroit intact se trouve devant la cathédrale de Strasbourg. C'est une petite ruelle avec des maisons encore anciennes devant la cathédrale »<sup>117</sup>. L'architecte avait estimé que l'environnement de la cathédrale était sans intérêt, il imagine donc une nouvelle ceinture en U qui s'interpose devant les alignements du parvis pour réduire à des dimensions plus modestes le parvis. La forme en U (construction du parvis) [fig. n°10] cache les façades qui sont derrière. Cette nouvelle construction a été édifiée par Krier sur une série d'arcades<sup>118</sup>.

« La base de ma philosophie était de créer un quartier très intime et très serré autour de la cathédrale, comme vous en aviez au Moyen-âge. C'est à dire que la cathédrale est tellement monumentale qu'elle apparaît toujours, mais elle se découvre seulement dans toute sa qualité et son détail lorsque l'on arrive sur la place. Moi, dans l'architecture j'ai bien fermé la place avec des portiques pour cacher un peu et pour rendre la surprise plus importante. J'ai fait des tracés qui conduisent directement sur le parvis, mais avec des clôtures d'arcades et des portiques qui rendaient la surprise plus grande en tombant sur le parvis lui-même. J'ai réutilisé le tracé des routes du Moyen-âge qui menaient à la cathédrale avec un effet de surprise »<sup>119</sup>.

En effet, le passé récent a montré quelques exemples où la modernité a réussi à s'intégrer avec un édifice ancien comme la cathédrale d'Amiens. De plus, faire une architecture en s'inspirant de l'ancien parvis, en appliquant les idées de conserver le patrimoine, est une solution courante pour

<sup>116</sup> 608 w 15 Exposition à l'église Saint-Germain du projet Krier ZAC Cathédrale du 14-4 au 2-5-1987. [AMCA]

<sup>117</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>118</sup> 555 w 3 Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Concours d'idées, Le projet Krier un parti pris vigoureux, Le 19/12/1984. [AMCA]

<sup>119</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

sauver les immenses édifices dont l'environnement était désordonné. Selon ces deux facteurs, Krier a conçu ses plans pour attirer les amiénois et les intéresser, son projet fut un véritable défi :

« la cathédrale était le Key point avec les espaces tout autour. Ma première idée était naturellement de créer devant la cathédrale un parvis avec une architecture homogène monumentale naturellement, et l'espace tout autour avait une base géométrique de deux carrés avec la moitié des maisons tout autour. Donc l'exemple historique qui m'a séduit à cette échelle géométrique était la place Saint-Marc à Venise, une place qui s'ouvre un peu sur l'église Saint-Marc. Il y a au fond de la place exactement les dimensions de la place que je voulais faire à Amiens. Donc j'avais en principe un exemple construit, bien que la hauteur des bâtiments avec l'église Saint-Marc n'offrait pas de parallèle ou de comparaison possible mais l'architecture du fond de cette place m'a donné la certitude qu'une place pareille pourrait se faire devant l'église »<sup>120</sup>.

Examiner aujourd'hui le tissu urbain des cathédrales dans les anciens plans des villes françaises, est un signe toujours remarqué comme une signature<sup>121</sup>. Les cathédrales furent construites enserrées dans un tissu fermé, les liaisons avec les rues menaient le visiteur à avoir un effet de surprise, lorsqu'il découvrait le gigantesque édifice. Cet effet de surprise avec le contraste des échelles donne l'image immense de la cathédrale. Rob Krier affirme à cet égard « À Paris on a laissé la place ouverte<sup>122</sup> (c'est-à-dire, les architectes à Paris) » Ce qui signifie pour lui que la Seconde Guerre mondiale a laissé un grand espace autour de la cathédrale d'Amiens, ce qui était une opportunité pour réconcilier le parvis avec son histoire. À cet effet, Krier défend sa réflexion sur la fermeture du parvis en reprenant un principe adopté par Robert de Luzarches, celui de donner une image représentant l'immensité architecturale des édifices et de leurs portiques, ce qui est caractéristique de l'Art gothique.

« Les cathédrales en France n'ont jamais été sujet de Land Mark dans le tissu urbain, et elles n'ont jamais été ouvertes sur des grandes rues ou boulevards, mais sont toujours cachées à l'intérieur. C'est la nécessité de la ville moyenâgeuse qui était très serrée et bouchée. Moi j'ai adopté ce style, naturellement il y a des rues qui débouchent sur la cathédrale, mais elles ne sont pas totalement ouvertes »<sup>123</sup>.

Dans les projets architecturaux, il y a toujours eu un côté social, humain et existant. La confrontation avec l'héritage est toujours très importante dans chaque reconstruction. De ce point de vue, les goûts diffèrent d'une époque à un autre. Cette recherche par Krier a provoqué un débat : les amiénois préférant un parvis ouvert sans s'inspirer du passé, et ceux qui préfèrent un parvis fermé mais inspiré de la configuration du Moyen-âge. À cet égard, Paul Roy raconte dans ses « Chroniques des rues d'Amiens »<sup>124</sup> que le parvis était bordé d'auberges et de petits hôtels dans lesquels venaient la foule des pèlerins. Pour Krier, cette description des rues d'Amiens était très intéressante et elle a eu une influence sur son projet.

<sup>120</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>121</sup> Marc Breitman, Rob Krier, *Le nouvel Amiens*, Mardaga, Bruxelles, 1989, P.52.

<sup>122</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>123</sup> *Ibid.*,

<sup>124</sup> Marc Breitman, Rob Krier, op. cit. 1989, P.53.

Le parvis a la forme d'un rectangle mesurant trente-cinq mètres sur soixante mètres<sup>125</sup>, comme ceux de Vienne et de Rouen. L'architecte propose 3 bâtiments de 4 étages : 2 portiques percent la façade sud du parvis (face à la cathédrale) [fig. n°11], où chaque portique débouche vers les rues André et Henri IV. Dans ce bloc, Krier a proposé de faire un musée des sculptures gothiques. Deux façades dessinent le parvis, la première [fig. n°12], possède 4 grands portiques qui semblent rivaliser avec les portails de la cathédrale. La seconde [fig. n°13], propose une cour intérieure située derrière, et joue un rôle d'équilibre avec les autres façades [fig. n°14]. En outre, l'organisation du parvis s'adapte aux logiques de fonctionnement interne des bâtiments qui le composent. Sur le niveau du rez-de-chaussée, il y a les arcades qui abritent les boutiques pour les pèlerins et les touristes ainsi que les magasins et les autres activités ; dans le même style, il y a deux étages plus élégants et plus rythmés, et enfin le troisième étage plus transparent que les autres est séparé par une corniche des autres niveaux inférieurs. En outre, Krier a reculé la façade du nouveau parvis jusqu'aux limites qui existaient au Moyen-âge, de manière à créer une tension entre la cathédrale et la place<sup>126</sup>.

La configuration du parvis est basée sur les voies de communication urbaines qui le desservent : en venant du quartier Saint-Leu, par les rues Edouard David et des Huchers, les portiques marquent la fin du chemin, ce principe est inspiré de la Plaza Mayor à Madrid. « Comme j'avais envie de refaire ce tissu, j'ai essayé de prendre dans le plan de la ville tous les tracés qui étaient existants et qui conduisaient du quartier saint-Leu et du quartier nord vers la cathédrale, afin de créer un tissu intact »<sup>127</sup>. Ce choix de reprendre les tracés urbains anciens autour de la cathédrale sera inséré dans le tissu urbain, et de cette façon Rob Krier renforce l'impression de domination de la cathédrale sur son environnement urbain, « ça n'a pas de sens de créer un axe sur une église »<sup>128</sup>.

Le parvis s'ouvre sur la ville par deux portiques, ces derniers s'ouvrent sur les axes des rues André et Henri IV, ils se différencient par leur forme [fig. n°15], le second arc est inspiré du portail central de la cathédrale : il se compose de deux arcs intégrés dans un arc qui les surmonte. L'organisation du parvis est conçue de manière à ce qu'au sud, la façade dessinée par Krier cache la maison de verre pour garder l'harmonie traditionnelle. Dans la partie nord, les chemins qui desservent le parvis ont servi à déterminer la position des portiques pour dessiner la façade nord.

Sur la partie Nord du parvis, Krier a conçu l'hôtel des touristes (hôtel de la région) [fig. n°16] et, à proximité des rues des Huchers et Saint-Firmin le Confesseur, une bibliothèque universitaire [fig. n°17]. De plus, sur la rive sud du parvis, l'hôtel L'Ange d'Or [fig. n°18] de 88 chambres et 760 m<sup>2</sup> de commerces, fut étudié par Rob Krier et son associé Patrick Berger<sup>129</sup>. Un

<sup>125</sup> *Ibid.*, page .59.

<sup>126</sup> 555 w 3 Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Le courrier Picard, 22 janvier 1985. [AMCA]

<sup>127</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>128</sup> 555 w 3 Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Le courrier Picard, 22 janvier 1985. [AMCA]

<sup>129</sup> 555 w 25 Pont des Drapiers. Dossier : Amiens, perspectives d'aménagement aux abords de la cathédrale. [AMCA]

architecte était choisi par Krier comme coordonateur pour cette opération. Cet hôtel est bâti sur quatre niveaux, avec arcades en rez-de-chaussée<sup>130</sup>.

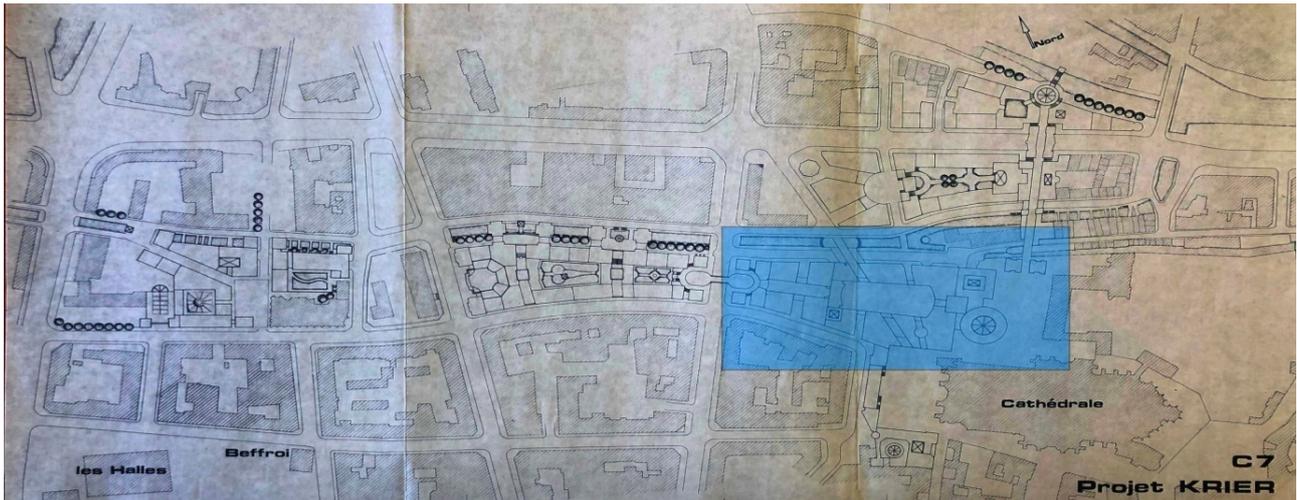
Pour Krier, construire de grands immeubles autour du parvis est une preuve de qualité urbaine. En effet, la reconstruction à l'identique proposée par lui est composée de pierre, matériau traditionnel. Le pavement aussi utilise la même matière et en plus les deux escaliers prévus aux angles du parvis sont dessinés d'un seul trait, puissants comme celui du portail nord de la cathédrale.

Les fonctions urbaines et la structure proposées par Krier permettent d'accueillir plusieurs activités (bureaux, usage culturel, ateliers ...) et surtout des logements, ce qui rend le centre urbain dynamique. La structure des espaces publics et l'échelle des constructions furent fixées en priorité, elles avaient été suggérées par la conception générale du nouveau quartier, fondée sur la connaissance des styles architecturaux (existants et disparus), ce qui permettra ensuite de dessiner en détail le visage d'Amiens. Enfin, pour compléter son projet architectural, Krier créa des alignements d'arbres pour paysager le quartier (parvis de la cathédrale).

---

<sup>130</sup> *Ibid.*,

### 2.2.2 Le bas parvis:



Le bas parvis [fig. n°19] est situé en contrebas de la cathédrale, en direction de saint Leu. Il est délimité par plusieurs rues : la rue des Gantiers, la rue Flatters et la rue André. Cette espace recouvre une superficie de 11 400 mètres carré, avec une longueur de 190 m et 60 m de largeur. Le bas parvis est une surface irrégulière, avec une topographie variée<sup>131</sup>.

La première intervention après la deuxième guerre mondiale pour cette partie fut réalisée par M. Dufau, dans les circonstances que l'on a vues en première partie de ce mémoire. Cette zone est composée de plusieurs îlots comprenant des maisons et des immeubles [fig. n°20], et est traversée par les rues Edward David et des Huchers [fig. n°21] « Et cette autre petite rue qui débutait dans le quartier Saint-Leu tombait directement sur la cathédrale, mais avec quelques détours et des objets qui cachaient la vue »<sup>132</sup>.

A l'Ouest, la rue des Huchers poursuit le nouveau pont Piperesse et franchit le bas parvis jusqu'au parvis de la cathédrale, elle reste la voie de liaison entre le bas parvis et la rue Flatters [fig. n°22] où elle est nommée chemin des Gantiers pour rappeler que cette rue était anciennement située derrière les maisons qui ont été bâties sur le long du bras du Don.

L'architecte conçoit dans cette partie (bas-parvis) un type de portique entouré de deux tours, qui s'installe à l'intérieur du musée de la vie économique de la ville (qui est le musée des Tanneurs). Un bâtiment est conçu pour le plan université dans le concours sur cette zone du projet, c'est le bâtiment de la bibliothèque [fig. n°23], Krier l'implanta au pied de la cathédrale. L'architecte prévoit une galerie d'art moderne (au rez-de-chaussée de l'amphithéâtre, dans le bâtiment de la bibliothèque à proximité de la cathédrale) [fig. n°24 et 25]. Pour lui, ces éléments vont trouver leur

<sup>131</sup> 948 w 10 Définition et programmation des équipements 1990-1991, Centre expérimental de recherches et d'études du bâtiment et des Travaux publics (CEBTP), reconnaissance des sols et étude des Fondations, Honoraires du projet Krier, financement du projet de la ZAC Cathédrale, Etudes de stationnement de la ZAC Cathédrale (Mollé), Principes de programmation et de localisation des équipements collectifs Dossier : CEBTP Étude de sols. Document : RÉGION NORD-NORMANDIE, AGENCE D'AMIENS, Reconnaissance des sols Étude des fondations, le 20 décembre 1990, page .3. [AMCA]

<sup>132</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

place dans le paysage du quartier. En ce qui concerne l'hôtel de la région, il aura une entrée du côté du parvis de la cathédrale, tandis que sa façade principale rejoint le bas parvis. Les bâtiments universitaires dans le programme du concours sont construits à proximité de 3 places : la place de l'Ancien Evêché, la place Notre-Dame et une nouvelle place créée entre les canaux et le parvis, la place du Bas Parvis. Pour l'architecte, le projet de bâtiments universitaires permet de regrouper l'enseignement supérieur autour du monument<sup>133</sup>. De plus, pour que « les bâtiments puissent être traités plus précieusement, et pour ne pas avoir simplement du logement H.L.M »<sup>134</sup>.

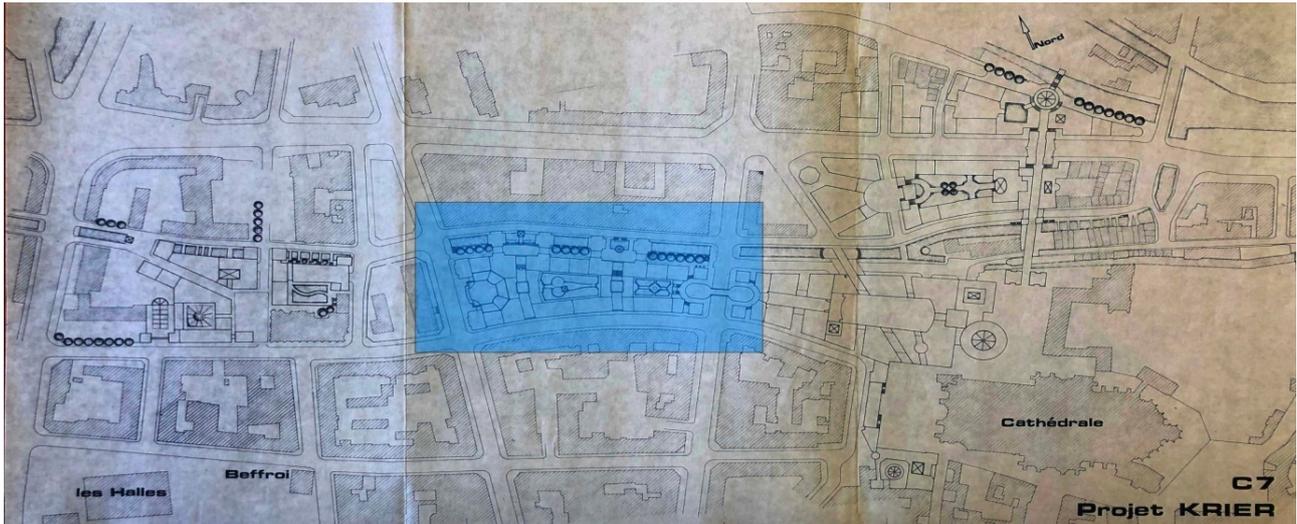
En ce qui concerne les fonctions, Krier a proposé dans cet îlot une diversité des équipements, des logements et un parking souterrain. Cet îlot était considéré comme un pôle d'animation pour le secteur culturel et touristique de la cathédrale, et pour la ville d'Amiens.

---

<sup>133</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projrt Krier 1984-1990. Document : Le courrier Picard, 22 janvier 1985. [AMCA]

<sup>134</sup> *Ibid.*,

### 2.2.3 L'îlot du marché Lanselles (ancienne place aux herbes):



Ce terrain de forme rectangulaire mesure « 150m de long sur 50m de large environ et présente un dénivelé orientée Sud-Nord entre la rue des Orfèvres et le bras des Tanneurs, [dans les années 1980 ce terrain avait l'usage de] parking »<sup>135</sup> Sur cet espace du projet [fig. n°26], Krier propose de reprendre le tracé de l'ancienne rue des Tripes (cette rue piétonne relie trois blocs de l'intérieur) afin de donner une perspective sur l'axe donnant sur le clocher de l'église Saint-Germain.

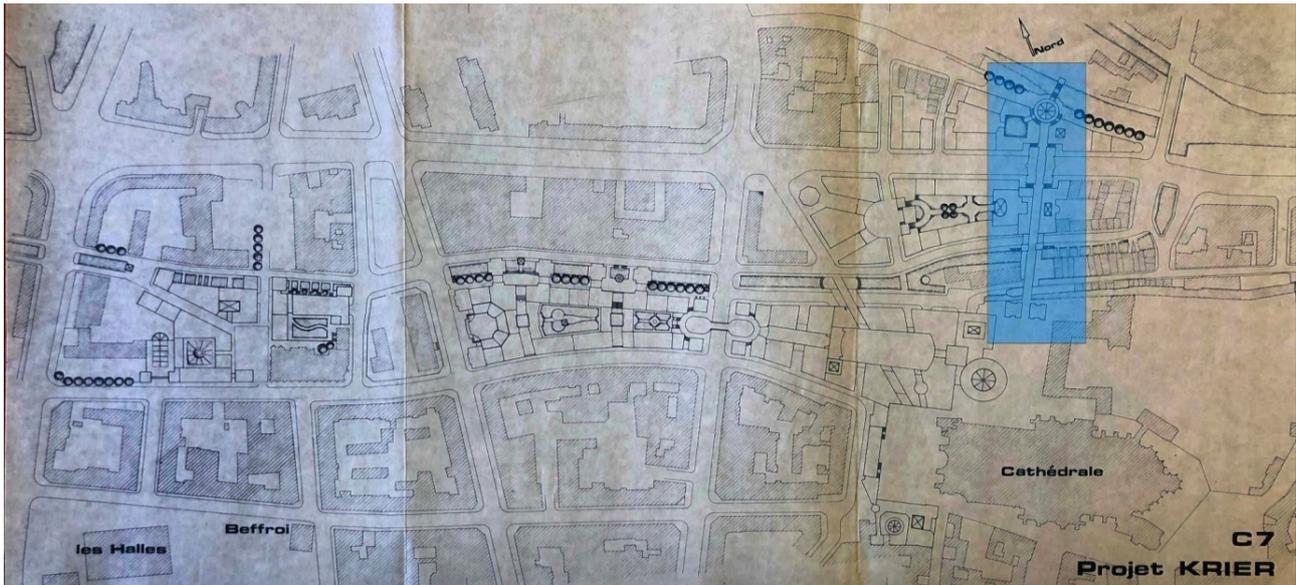
Dans la rue Haute des Tanneurs, 4 maisons dessinent la façade de l'îlot, elles sont construites chacune sur un arc, et elles sont espacées par des ponts sur les berges qui permettent d'entrer à l'intérieur de l'îlot [fig. n°27]. Cet îlot est bordé par deux musées sur ses côtés Est et Ouest [fig. n°28] : celui du côté Est est dédié à l'histoire de la ville, son architecture et ses bombardements durant les guerres. Celui du côté Ouest est une galerie dédiée au peintre Alfred Manessier, qui a réalisé de nombreux tableaux sur le littoral picard et les ports du Nord. La forme de ce musée est liée à l'histoire du quartier, « il reprend par sa forme octogonale un bâtiment qui existait avant guerre en fonction du marché »<sup>136</sup> [fig. n°29]. Il y avait en effet une poissonnerie et le petit chemin qui débouche dans la rue Saint-Martin aux Waides rappelle la présence de ce marché. D'autre part, Krier ne souhaitait pas créer un maillage de bâtiments totalement régulier, mais un endroit par un acte architectural afin de mettre en relation les îlots. « J'ai voulu, à travers des solutions architecturales, créer des souvenirs de ce qui a existé »<sup>137</sup>.

<sup>135</sup> 948 w 10 Définition et programmation des équipements 1990-1991, Centre expérimental de recherches et d'études du bâtiment et des Travaux publics (CEBTP), reconnaissance des sols et étude des Fondations, Honoraires du projet Krier, financement du projet de la ZAC Cathédrale, Etudes de stationnement de la ZAC Cathédrale (Mollé), Principes de programmation et de localisation des équipements collectifs. Dossier : CEBTP Étude de sols. Document : RÉGION NORD-NORMANDIE, AGENCE D'AMIENS, Reconnaissance des sols Étude des fondations, le 20 décembre 1990, page .3. [AMCA]

<sup>136</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Document : Le nouveau bulletin d'Amiens. [AMCA]

<sup>137</sup> *Ibid.*, Document : Le courrier Picard, 22 janvier 1985.

### 2.2.4 La passerelle, le pont des Drapiers:



La marque du projet Krier se retrouve dans son pont-passerelle [fig. n°30]. Ce dernier forme le lien piéton entre le quartier historique Saint-Leu et le parvis de la cathédrale « c'est la réponse originale de l'architecte qui était posé »<sup>138</sup> [fig. n°31], il est suspendu à 5.80 m<sup>139</sup> du sol, et entouré par des commerces et des logements [fig. n°32]. Son image rappelle la typologie médiévale des places et des rues commerçantes qui se croisent. Situé dans le centre et proche des principaux monuments de la ville, il joue un rôle clé dans la circulation piétonne. Krier souhaitait faire un pont célèbre en s'inspirant du pont au Change à Paris, mais aussi des ponts de Venise et Florence, qui assurent les activités commerciales. « Il reprenait également le système du Pont de Vecchio à Florence »<sup>140</sup>, et de cette manière Krier intègre les rues qui, à leur tour, enjambent les canaux sans couper l'alignement des maisons et des boutiques.

Le pont des drapiers permet une circulation homogène, il passe à travers les rues et l'intérieur de chaque îlot, et dessert un parking souterrain [fig. n°33], afin de former un axe piétonnier. Le pont est coupé au centre par la faculté de droit [fig. n°34], il mène aux cours intérieures en créant des promenades loin de l'accès des voitures. Avec ce pont, Krier relie toutes les routes traversées en ajoutant des escaliers. La distribution par tranches verticales des rues du Sud au Nord commence par la rue Vanmarcke, ensuite le bras après la rue du Don, et enfin la rue du Hocquet [fig. n°35].

<sup>138</sup> 555 w 25 Pont des Drapiers. Dossier projet Krier, ZAC Cathédrale. [AMCA]

<sup>139</sup> 555 w 2 Dossier de communication 1987-1990, Document : Le Moniteur/4 Décembre 1987. [AMCA]

<sup>140</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

L'achèvement de ce pont était prévu pour 1992, avec 100 logements, 20 commerces, 60 places de parking en sous-sol<sup>141</sup>. La largeur minimum du pont était de cinq mètres<sup>142</sup>, sur son bord il y avait des constructions sur deux étages.

Les fonctions des bâtiments autour du pont sont variées : 2650 m<sup>2</sup> de commerces situés le long du pont en rez de dalle, et en rez sur rue<sup>143</sup>, diverses boutiques, et le reste de l'îlot est à usage de logements « environ 100 logements situés de part et d'autre du pont au dessus des commerces »<sup>144</sup>. De plus, les rues débouchent vers les entrées principales des maisons. Dans l'organisation des façades, la brique est la matière la plus utilisée, les toitures sont en ardoise ou en tuiles avec une pente importante (près de trente degrés). Enfin, deux tours déterminent les bords nord sud du Pont **[fig. n°36 et 37]** ce sont « les signaux architecturaux prévus par Rob Krier »<sup>145</sup>.

### 2.2.5 Le bras d'engoulvent (quartier du Don):

« Cette zone borde l'axe Est-Ouest et présente une altimétrie régulière [...] Elle est délimitée par la rue Vanmacke, la rue des Huchers et la rue des Rinchevaux et du Don, ces deux dernières étant bordées par le bras du même nom »<sup>146</sup>. Toute cette zone était occupée par un parking.

L'élément majeur dans le projet de cette zone est le pont des Drapiers, qui s'étend entre le parvis et la fin du bras d'Engoulvent **[fig. n°38]**. Il y avait une volonté de placer la faculté de droit autour du pont des Drapiers, entre la place de l'Evêché et la rue des Majots. Par cette configuration, le pont assure une communication entre les îlots, « le choix de Krier a été de tisser des liens entre la cathédrale et plusieurs éléments d'animation urbaine »<sup>147</sup>.

Pour la rue du Hocquet (rue sur l'îlot), Krier propose en 1986 de construire une ambiance variée **[fig. n°39]**, il a pour cela dirigé une étude sur la rue du Hocquet avec six jeunes architectes amiénois<sup>148</sup> auxquels il a demandé de concevoir des maisons différentes. Elles possèdent plusieurs fonctions au rez-de-chaussée : ateliers, magasins et garages. Enfin, dans cette zone, Krier suggère

<sup>141</sup> 555 w 2 Dossier de communication 1987-1990, Dossier presse (exposition Rob Krier à Amiens). [AMCA]

<sup>142</sup> 512 W 106 ZAC Cathédrale, dossier de création 1987. [AMCA]

<sup>143</sup> 948 W 11 Dossier de consultation pont des Drapiers 1988. Cahier des charges de concession 1991. Réaménagement du jardin de l'Evêché 1991 Construction d'un hôtel, projet Quillery 1991. Consultations des promoteurs + aménagement de l'îlot Saint Germain 1990-199. Dossier : Pont des Drapiers, dossier de consultation. Document : Pont des Drapiers, dossier de consultation, ANNEXES, janvier 1988, page .4. [AMCA]

<sup>144</sup> *Ibid.*,

<sup>145</sup> *Ibid.*, Document : Pont des Drapiers, dossier de consultation, NOTICE EXPLICATIVE, janvier 1988, (5 . 2 Fonctionnement de principe), page .13.

<sup>146</sup> 948 w 10 Définition et programmation des équipements 1990-1991, Centre expérimental de recherches et d'études du bâtiment et des Travaux publics (CEBTP), reconnaissance des sols et étude des Fondations, Honoraires du projet Krier, financement du projet de la ZAC Cathédrale, Etudes de stationnement de la ZAC Cathédrale (Mollé), Principes de programmation et de localisation des équipements collectifs. Dossier : CEBTP Étude de sols. Document : RÉGION NORD-NORMANDIE, AGENCE D'AMIENS, Reconnaissance des sols Étude des fondations, le 20 décembre 1990, page .4. [AMCA]

<sup>147</sup> 512 w 106, ZAC Cathédrale dossier de création 1987. page 5 du dossier *Projet Krier*. [AMCA]

<sup>148</sup> 1035 W 16. [AMCA]

de modifier le tracé de la rue Vanmarcke afin d'installer un petit îlot de logements de forme triangulaire entre la rue Vanmarcke et le bras d'Engoulevant.

Ensuite, en mai 1987 la mairie a fait appel à plusieurs architectes pour un programme de logement sur l'îlot situé entre la rue Vanmarcke et la rue du Don<sup>149</sup>. Pour cet objectif la ville a fait un plan pour l'îlot où chaque parcelle avait un numéro. Les architectes<sup>150</sup> qui ont participé viennent de l'Europe et des États-Unis : Vienne, Amiens, Paris, Venise, New York et Bruxelles, ce qui a enrichi l'architecture du quartier selon la mairie. L'intérieur de ces îlots est planté, et des arbres longent les rues, autour des îlots. La fonction des îlots du bras d'Engoulevant est partagée entre logements, commerces (regroupés sur la rue Vanmarcke), équipements collectifs et hôtels (à proximité du pont des Drapiers). Ces différentes esquisses ont été regroupées dans le bureau Atlante, un bureau d'architecture où Krier a fait des coordinations pour plusieurs constructions sur le secteur. Trois types de plans sont adoptés pour dessiner les façades de l'îlot : la maison dite amiénoise celle de Saint-Leu, l'immeuble néo-classique et la maison à pignon amiénoise<sup>151</sup>. « Cette variété est unifiée par les matériaux, les typologies distributives, la forme des percements, le traitement des rez-de-chaussées en soubassement, l'usage de bandeaux et de corniches, des volets de bois. Chacune différente des autres, l'une des années 30, l'autre gothique, la troisième moderne, elles sont le support d'une véritable histoire que l'on pourrait raconter dans un authentique quartier de la ville »<sup>152</sup>. Tous ces bâtiments sont en harmonie avec le pont de Drapiers [fig. n°40, 41, 42 et 43] qui forme l'architecture globale du quartier.

Dans la partie Nord, un restaurant universitaire se trouve dans la partie triangulaire [fig. n°44], à côté du bâtiment de la présidence de l'université [fig. n°45]. Dans la même zone, le HANSEA (centre d'affaires d'Amiens) [fig. n°46], est prévu, et prend l'espace entre la place Edouard David, la rue Vanmarcke, la rue du Don et la rue des Huchers.

Par délibération en date du 30 juin 1988<sup>153</sup>, le conseil Municipal a approuvé le projet du HANSEA [fig. n°47]. Son concept était inspiré des World Trade Center afin de construire un espace de travail pour les hommes d'affaires, où se mêlent la communication, la rencontre, le voyage, le commerce et les négociations<sup>154</sup>. Ce projet était à l'époque considéré comme une opportunité pour le

<sup>149</sup> Marc Breitman, Rob Krier, op. cit. 1989, P.397.

<sup>150</sup> Les architectes : Joseph Atlune, Sylvie Assassin, Enzo Basili, David Bigelman, John Blatteau, Oliver Chemineau, Barthélémy Dumons, Marylène Ferrand, Jean-Pierre Feugas, Miguel Garay, Jean-Philippe Garrie, Anne Gerard, Marc Gierst, Philippe Gierst, Philippe Gisclard, Bernard Huet, Jean-Louis Lardous, Daniel Lelubre, Bernard Le Roy, Georgio Lombardi, Valérie Nègre, Patrick Neirac, Philippe Rothier, Serge Santelli, Alain Thiébaud, Charles Vandenhove, François Vassel. *Ibid.*, page 397.

<sup>151</sup> *Ibid.*, page .398.

<sup>152</sup> *Ibid.*,

<sup>153</sup> 555w 4 Dossier d'étude en vue de la création d'un centre d'affaires à Amiens 1988-1989. Dossier : Z.A.C Cathédrale, centre d'affaire, la lettre du Alain Bacro au maire le 15 février 1989. [AMCA]

<sup>154</sup> *Ibid.*, Page 3-4 du dossier: HANSEA, *Un espace high-tech et chaleureux pour les hommes d'affaires et les entreprises à Amiens.*

développement économique d'Amiens et de sa région<sup>155</sup>, « une réalisation qui élèverait Amiens au rang des villes d'affaires »<sup>156</sup>. Ce centre d'affaires est un ensemble de services destiné à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens, au Crédit Agricole, au Crédit du Nord et à la ville d'Amiens. L'objectif de la ville, par la réalisation de ce centre dans cette zone (Le bras d'Engoulevant), était de rénover un quartier alliant modernisme et histoire, business et culture. Aussi, les personnes qui soutiennent ce projet souhaitent que ce bâtiment soit entièrement dédié aux affaires<sup>157</sup>. En ce qui concerne les fonctions qui ont été prévues dans le HANSEA, on trouve des bureaux, un hôtel, un restaurant grill haut de gamme avec un patio (pour extension), une salle de réunion, un auditorium avec une salle d'exposition, et enfin un club service secrétariat. À l'époque, la mairie d'Amiens était favorable à condition que l'architecture globale du projet s'insère harmonieusement dans le site et soit compatible avec l'esprit développé dans le projet Krier<sup>158</sup>.

Pour la façade du HANSEA [fig. n°48] du côté de la rue Vanmarcke, Krier choisit une architecture inspirée de la tradition (mur en pierre à bossages, système de claveaux, toiture apparente). Cette rue, avec le pont des Drapiers et la rue Edouard-David, fait une liaison entre le quartier Saint-Leu et le parvis de la cathédrale. Ensuite, la façade de la rue Edouard-David [fig. n°49 et 50] forme une place en demi-cercle, qui ouvre sur les entrées des parkings à côté de la rue Vanmarcke et la rue Saint-Leu.

---

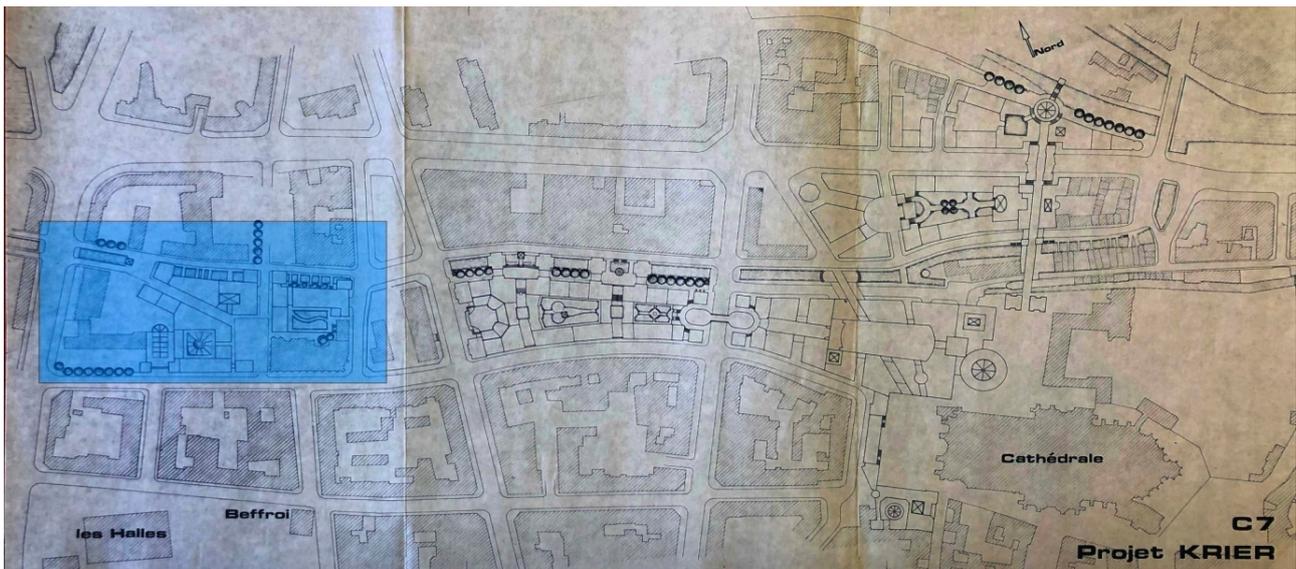
<sup>155</sup> *Ibid.*, Page I du dossier : Centre d'Affaires d'Amiens, Étude du marché en vue de la création d'un centre d'Affaires à Amiens, Rapport d'étude.

<sup>156</sup> *Ibid.*, Dossier : Centre d'affaires, Presse, Les projets de la chambre de commerce, 17/11/1988.

<sup>157</sup> *Ibid.*, Page II du dossier : Centre d'Affaires d'Amiens, Étude du marché en vue de la création d'un centre d'Affaires à Amiens, Rapport d'étude.

<sup>158</sup> *Ibid.*, Page .3. de la lettre du Crédit agricole au maire, le 8 novembre 1989.

### 2.2.6 Le quartier Saint-Germain:



Comme pour l'îlot du quartier du marché Lanselles, Krier propose dans ce quartier, qui s'étend sur 7000 m<sup>2</sup>, le même principe (une rue à l'intérieur de l'îlot) . Le début des travaux pour ce quartier était prévu en 1988 [fig. n°51] avec la construction de 126 logements par 3 promoteurs (33 par l'OPAC, 34 par la SAP et 59 par la SACIS) et la création de 427 m<sup>2</sup> de commerces, 36 m<sup>2</sup> de bureaux, et enfin un parking commun de 143 places<sup>159</sup> [fig. n°52]. Krier a l'idée de mettre en lumière cette zone en construisant un parvis devant l'église Saint-Germain, qui était souhaité depuis longtemps : « j'ai créé un parvis qui n'a jamais existé, et qui pourrait avoir un sens aussi bien urbanistique qu'architectural »<sup>160</sup>. C'est pour cela qu'il a repensé la rue de l'entonnoir, qui relie le parvis de l'église à l'ancienne place Vogel [fig. n°53] et le pont de la place de la Tuerie [fig. n°54], d'où on a une perspective sur la rue basse des Tanneurs et le clocher de l'église. L'ouverture du bloc entre le nord et la rue basse des Tanneurs met en valeur l'église Saint-Germain. Aussi, Krier a conçu sur le long du bras des Tanneurs une série de petites maisons où chacune a un accès avec un pont comme celles de la rue du Don [fig. n°55]. Pour les éléments architecturaux, l'architecte s'est inspiré des façades anciennes [fig. n°56]. Les bâtiments avaient des différences de traitement (volumes, ouvertures) ce qui accentuait leur originalité<sup>161</sup>.

L'architecte propose de réorganiser l'îlot Saint-Germain avec 8 îlots (SG1-SG2-SG3-SG4-SG5-SG6-SG7-SG8). Entre les îlots SG5 et SG6 [fig. n°57], on trouve des espaces verts donnant sur la façade nord de l'église et sur le canal. L'emprise de ce jardin public est déterminée par le gabarit des immeubles en respectant les marges d'implantation. On remarque aussi que ces immeubles pouvaient intégrer quelques commerces. Dans le cœur du quartier, nous trouvons des liaisons piétonnes qui débouchent vers le parvis [fig. n°58], les voiries ont donc déterminé les formes des îlots selon l'organisation urbaine. Il est intéressant de remarquer ici que l'architecte a

<sup>159</sup> 497 W 2 Aménagements du quartier Saint Germain. [AMCA]

<sup>160</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Document : Le nouveau bulletin d'Amiens. [AMCA]

<sup>161</sup> 512 W 106 ZAC Cathédrale, dossier de création 1987. [AMCA]

dessiné le quartier comme un micro cosme de la ville d'Amiens, en lui donnant 4 fonctions [fig. n°59] : un parking souterrain sur 2 niveaux, un accès à ce parking, un jardin public sur le côté nord de l'église et un parvis qui marque le cœur du quartier. En ce qui concerne les équipements dans cette partie du projet, Krier a choisi les fonctions selon les exigences architecturales :

1<sup>e</sup> - Immeubles collectifs à usage d'habitation :

- 1,2 places par logement, pour les logements comportant au maximum 3 pièces principales.
- 1,4 places par logement, pour les logements comportant plus de 3 pièces principales.<sup>162</sup>

2<sup>e</sup> - Pour les constructions à usage de bureaux :

- Surface de bureaux: 1 place par tranche de 30m<sup>2</sup> de surface utile (bureaux, accueil, standard).
- Salles d'attente: 1 place par tranche de 20 m<sup>2</sup> de surface utile.<sup>163</sup>

3<sup>e</sup> - Structures d'hébergement :

- Résidences universitaires : 1 place pour 2 chambres. 50 logements pour étudiants peuvent être localisés rue du général Leclerc et au coin de la rue Saint germain.
- Résidences foyers pour personnes âgées : 1 place pour 6 chambres. Ils peuvent être abrités dans l'îlot au Nord de l'église, ainsi que dans celui à côté qui fait la façade sud du parvis et dans quelques unes des maisons adjacentes le long de l'impasse des Araignées, 50 à 90 logements.<sup>164</sup>

Finalement, on trouve derrière l'église la place au Feurre, à côté de la rue Francs Muriers, Krier y a conçu une ambiance sobre, en ouvrant le canal pour ajouter une fontaine ce qui agrandit la surface de l'eau, et en insérant un parking souterrain de 25 à 30 places<sup>165</sup>.

Enfin, comme Krier a travaillé toujours sur la mémoire des lieux à Amiens [fig. n°60], l'architecte en s'associant avec son frère architecte Léon Krier a réalisé une pyramide dans le côté ouest de l'îlot sur la place de la Tuerie, en croisant plusieurs axes. La pyramide de la tuerie [fig. n°61] fut faite comme un monument commémorant l'emplacement de l'ancien abattoir des boeufs. « Enjambant le canal de la rue Basse des Tanneurs, un tétrapyle de 5\*5\*5 mètres en maçonnerie massive repose sur deux arcs de pierre et porte la pyramide faite de travées de bois recouvertes de tôle de cuivre. La pyramide même est haute de 12 mètres et ses arêtes ont une inclinaison de 72° (tirée du décagone). Les quatre ouvertures en forme de niches, fermées par des grillages de bronze donnent sur la Cella sans sol. Les chambranles intérieurs de profil angulaire sont taillés grossièrement dans le mode grotesque. Au centre, sur trois poutres de chêne croisées, suspendu au-dessus des eaux du canal, repose un bloc de boucher carré, sa surface marquée et déformée par d'innombrables coups de hache et de couteau »<sup>166</sup>.

<sup>162</sup> 497 W 2 Aménagements du quartier Saint Germain. [AMCA]

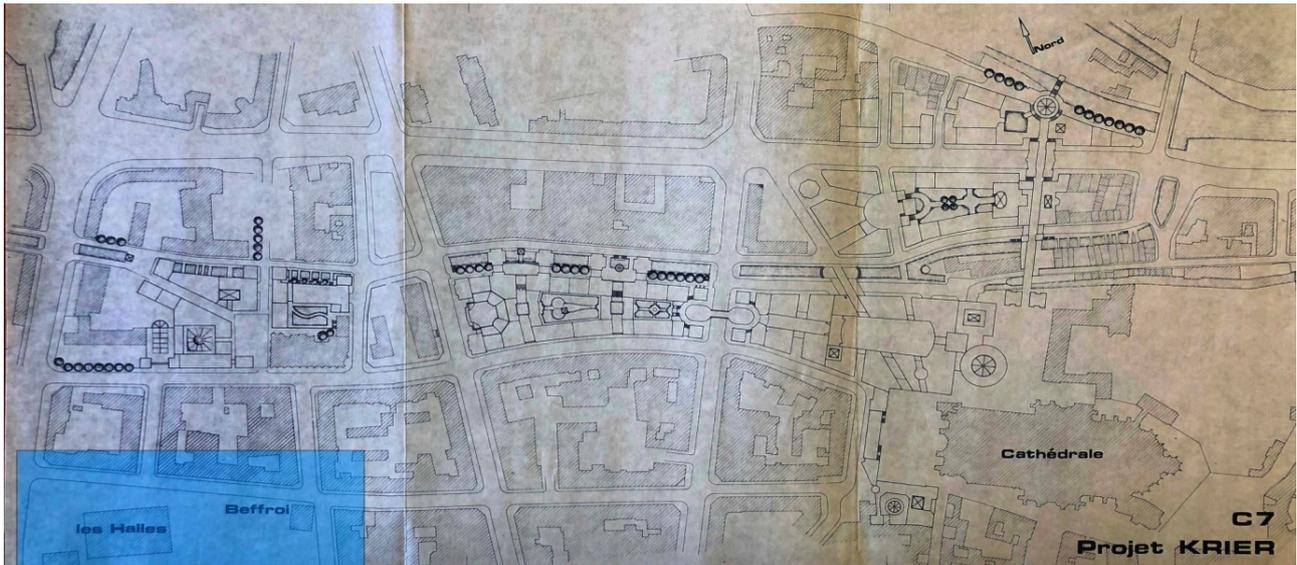
<sup>163</sup> *Ibid.*,

<sup>164</sup> *Ibid.*,

<sup>165</sup> *Ibid.*,

<sup>166</sup> Marc Breitman, Rob Krier, op. cit. 1989, P.433.

### 2.2.7 Les Halles:



Le nouveau projet des Halles (place au fil) fut commencé en 1948, il est formé d'immeubles de deux à cinq étages. Leur construction était loin d'une architecture historique dont les façades de brique présentent des fenêtres carrés encadrées par des pierres<sup>167</sup>. En 1950, Pierre Dufau a remanié son projet à cause des montants des dommages de guerre attribués aux sinistrés. Le peu de moyens financiers mis à disposition a diminué l'ampleur du projet de Dufau, l'échelle était changé en général deux étages pour les bâtiments autour de la place. Les combles sont inhabités et par conséquent sans percements<sup>168</sup>.

Le projet des Halles qui est demandé à Krier dans les années quatre-vingt fut remanié en 1950 et remplacé par une poissonnerie<sup>169</sup>. Cette poissonnerie est construite à l'aide de pierres et de briques, éléments stéréotypés de l'architecture picarde. Elle est installée sous un portique de plan carré. Les bâtiments reconstruits dans ce secteur ont un aspect rudimentaire mais soigné. Des loggias sont présentes sur certains étages sommitaux, mais l'architecture reste très géométrique. On ne distingue aucune souplesse, aucun élément de décoration, constitutif d'une architecture traditionnelle. Aucun élément n'est présent pour embellir l'arrière des façades<sup>170</sup>. Cependant, le travail fut réalisé consciencieusement, par exemple les cadres en bétons des baies sont bouchardés, les pierres utilisées sont de qualité. Néanmoins, certains matériaux que l'on retrouve dans d'autres villes sinistrées puis reconstruites font défaut à Amiens : le granito est absent, il n'y a pas de travail de ferronnerie sur les balcons, les menuiseries extérieures sont rudimentaires, peu travaillées. On perçoit clairement le manque de moyens dont disposait les architectes et les ouvriers<sup>171</sup>.

<sup>167</sup> Massire Hugo (2017), op. cit. page.434-435/575.

<sup>168</sup> *Ibid.*, page .444/575.

<sup>169</sup> *Ibid.*, page .435/575.

<sup>170</sup> *Ibid.*,

<sup>171</sup> *Ibid.*,

Néanmoins, Krier a pris la situation des halles dans les années quatre-vingt. L'objectif était de construire un centre commercial sur la place au fil, inspiré de l'histoire du site. L'exclusion de ce périmètre du projet Krier s'explique pour deux raisons principales : Premièrement, la question des « financements uniques, publics ou pas »<sup>172</sup>. Deuxième raison : Krier ne prévoyait pas uniquement des fonctions commerciales sur cette partie : « Le secteur des Halles est un secteur très homogène où la programmation commerciale est dominante, alors que dans le projet Krier, c'est une autre logique de programmation et la finalité n'est pas uniquement commerciale »<sup>173</sup>.

Architecturalement, Krier, propose d'élargir le marché existant, et d'ouvrir son toit [**fig. n°62**]. Il ajoute une verrière en forme de galerie qui rejoint le beffroi [**fig. n°63 et 64**]. Ensuite, il a élargi les activités du marché en construisant sur toute la place des petites constructions en bois et en fer qui peuvent être aussi bien temporaires que définitives<sup>174</sup>. Le marché paysan serait quant à lui relocalisé à ses anciens emplacements, les places du Marché au Feurre et à la mairie. Ainsi, Krier rappelle par ce projet l'ambiance historique illustrée dans les gravures de Duthoit (artiste amiénois du XIX<sup>e</sup> siècle).

---

<sup>172</sup> 555 w 10 Dossier du concertation 1987-1988. page 5 du dossier : séance du 19 mai 1987, projet de procès-verbal. [AMCA]

<sup>173</sup> *Ibid.*,

<sup>174</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Document : Le nouveau bulletin d'Amiens. [AMCA]

## 2.3 La morphologie du projet Krier :

Le paysage urbain est l'effet émanant de l'évolution du tissu<sup>175</sup>. Dans le système urbain global, plusieurs sous-systèmes existent afin de compléter cet ensemble, un de ces systèmes est le système morphologique, qui est « décomposé en trois grandes composants : des éléments, qui forment une structure (modes d'organisation de ces éléments), qui elles-mêmes obéissent à des logiques spontanées ou réglementées que l'on peut appeler les moyens »<sup>176</sup>. Ensuite, le second facteur réside dans les tracés, parcellaires et les bâtis, enfin, le troisième facteur est un système idéologique<sup>177</sup>. Dans l'étude suivante les trois facteurs précités sont expliqués selon l'architecture de Krier, cette architecture est liée en général avec son idéologie globale.

### 2.3.1 Façades extérieures:

Le type de construction de Krier correspond à la période du XIX<sup>e</sup> siècle. Le rythme des percements est régulier, le rapport entre les pleins et les vides est équilibré dans les façades des îlots. Sauf le parvis, où le caractère principal est donné par la dominance des vides sur les pleins **[fig. n°65]**, avec une arythmie des percements entre les trois façades qui le constituent. Dans l'ensemble des îlots, on distingue une prédominance du premier étage, avec une variété des linteaux. Krier dans sa planification a adopté 3 types des linteaux : linteaux en arc plein cintre (ces constructions sont nombreuses sur le parvis de la cathédrale) ; linteaux en arc surbaissé (ces constructions sont partagées sur l'ensemble des façades des îlots et dominant sur l'îlot Saint-Germain) ; linteaux réguliers, sans arcs (ces constructions sont sur toutes les façades). Le mélange de ces trois types est existant sur une seule façade, par exemple les trois façades du parvis.

Les constructions sont caractérisées par une composition générale proche de celle de l'époque médiévale et de la Renaissance. En outre, l'encadrement des percements est un peu présent, et les murs sont en pierre à bossage. Les toitures sur tout l'ensemble du projet Krier sont apparentes, mais diffèrent selon l'îlot, où chaque îlot diffère par des petites caractéristiques qui le distinguent, avec un caractère classique, post moderne :

Le pont des Drapiers: L'ensemble du pont est formé de 3 blocs **[fig. n°66]**, qui ont la même hauteur (R+2+Combles), les entrées de ces 3 bâtiments sont construites par des ouvertures. Leurs linteaux sont en arc surbaissé, et se distinguent par leurs dimensions. Cependant, leurs tailles ne varient pas. Ces 3 blocs sont liés l'un à l'autre par des bâtiments surélevés qui ont un seul niveau (R+Comble). Au dessus du niveau du pont, les linteaux sont en arc surbaissé et diffèrent aussi par leur nombres et leur dimensions. Deux immeubles ferment, au nord et au sud le pont des Drapiers,

---

<sup>175</sup> Allain Rémy, *Morphologie urbaine : géographie, aménagement et architecture de ville*, A. Collin, Paris, 2004, page . 14.

<sup>176</sup> *Ibid.*, page .16.

<sup>177</sup> *Ibid.*, page .16-17.

leur niveau est R+4+Comble. En ce qui concerne la façade, elle était en général prévue par Krier d'être « revêtue de plaquettes en briques de terre cuite »<sup>178</sup>.

Le quartier Saint-Germain: Krier a choisi un seul rythme pour cet îlot : R+2+Combles. Pas de répétitions dans les façades [fig. n°67], il n'y a pas de symétrie. Les dimensions de chaque bâtiment sont uniques, ces constructions sont collées l'une par l'autre. Le placement des fenêtres ne suit pas une organisation logique, mais toutes les fenêtres ont la même forme. Par ailleurs, Les toitures sont décorées par des linteaux, chaque construction a une organisation singulière, mais l'harmonie se retrouve à travers les dimensions égales de chaque bâtiment (même hauteur). Cependant, la répartition des éléments architecturaux (fenêtres, linteaux et entrées) évolue d'un bâtiment à un autre.

L'îlot du marché Lanselles : Quatre maisons fendues par des arcs pleins cintres au rez-de-chaussée, dessinent la façade principale de cet îlot [fig. n°68], leur organisation est R+2+Combles, ils se ressemblent par leur ouverture et leur architecture. Krier a choisi la forme rectangulaire pour les fenêtres. Leur disposition varie de part et d'autre d'un axe central.

Le bras d'Engoulvent : Même hauteur pour les bâtiments mais leurs niveaux sont constitués de trois étages ou de deux étages (R+2+Combles, parfois R+3+Combles) selon le plan [fig. n°69]. Les bâtiments sont larges, et se différencient selon leurs ouvertures au rez-de-chaussée.

La variabilité de l'architecture krierienne est importante d'un bâtiment à un autre, surtout pour les façades. En ce qui concerne la forme général, Krier a essayé de continuer l'échelle des maisons existantes qui sont proches des ses nouveaux bâtiments, pour cela chaque îlot dans son projet a sa hauteur propre. Cela évite de boucher la perspective de la vue de la cathédrale, créant une harmonie entre l'ensemble de ces façades et la cathédrale. L'objectif était de retrouver une ambiance de rue, sans rupture avec l'environnement et les quartiers voisins. Pour cela, Krier respecte quelques canons : ne pas créer des bâtiments en forme de monolithes. Ne pas se rapprocher d'un modèle de maison qui n'est pas amiénoise, en créant des alignements d'unités de maison s'inspirant de la typologie existante à Amiens. Enfin, il faut créer le long des rues des matériaux de façades tels que ceux couramment utilisés à Amiens comme la pierre, la brique, les toitures en ardoises ou en tuiles, le Zinc<sup>179</sup>. La modénature architecturale s'inspire des spécificités locales dans le but de mieux intégrer les deux architectures en présence<sup>180</sup>. (La taille des trois îlots et la largeur des rues sont conformes aux habitudes urbaines d'Amiens. Les façades seront réalisées en briques et avec des enduits, tout en utilisant des pierres taillées (seuil, soubassements, bandeaux et

---

<sup>178</sup> 948 W 11 Dossier de consultation pont des Drapiers 1988. Cahier des charges de concession 1991. Réaménagement du jardin de l'Evêché 1991 Construction d'un hôtel, projet Quillery 1991. Consultations des promoteurs + aménagement de l'îlot Saint Germain 1990-199. Dossier : Pont des Drapiers, dossier de consultation. Document : Pont des Drapiers, dossier de consultation, ANNEXES, janvier 1988, page .3. [AMCA]

<sup>179</sup> 512 W 106 ZAC Cathédrale, dossier de création 1987. [AMCA]

<sup>180</sup> *Ibid.*,

encadrement)<sup>181</sup>. Finalement, les couvertures seront en ardoise ou en tuile et les menuiseries en bois teinté avec ouvrants à la française<sup>182</sup>.

### 2.3.2 Le tissu urbain du projet Krier:

Bâtir la ville est toujours un défi lié au tissu urbain, qui est l'orchestre et l'organisateur des îlots. Pour Krier, « la reconstruction était conçue d'une façon brutale sans respecter les parcelles médiévales, ni les trames des rues médiévales, ni l'architecture médiévale »<sup>183</sup>. C'est pour cela, que son projet « respecte la morphologie urbaine : construction en îlots et gabarits »<sup>184</sup>. Pour répondre à cette issue, l'architecte a suivi les anciennes parcelles d'Amiens « la reconstruction d'une ville médiévale ne peut se faire qu'à l'identique, sur les parcelles originales »<sup>185</sup>. La notion du tissu urbain de Krier est basée sur la superposition de l'ancien tissu urbain avec le tissu moderne « j'ai essayé de travailler sur le tissu amiénois comme un réparateur de tapis »<sup>186</sup> :

« Un de mes professeurs d'urbanisme m'a dit que de faire un tissu urbain est comparable à réparer les trous dans un tapis : d'abord il faut choisir la même qualité de la laine, la même qualité de la couleur, la même qualité de la proportion des petits tissus : il faut se plier complètement aux techniques anciennes pour refaire ce tapis. L'urbanisme est très comparable à cela, il faut respecter les chaînes de la ville, il faut respecter la qualité architecturale, même en courant le danger de faire du faux médiéval. Par exemple reconstruire une maison médiévale en structure de bois est naturellement un faux par modernisme, ça n'existe plus aujourd'hui donc il faut se plier aux lois de l'artisanat médiéval »<sup>187</sup>.

La démarche retenue pour répondre à cette pensée proposée a été de respecter trois types de qualités : la qualité d'échelle, la qualité de texture et la qualité des matériaux<sup>188</sup> qui existent à Amiens de telle sorte que toute nouvelle opération ne fasse pas d'insertion grave dans le tissu d'Amiens<sup>189</sup>. Par cette optique Krier a essayé de perpétuer la tradition existante en Picardie et en particulier dans Amiens<sup>190</sup>. Une structure urbanistique typiquement amiénoise, et un héritage architectural médiéval, Krier a essayé de les combiner afin de donner une réponse à l'échelle de la ville.

---

<sup>181</sup> *Ibid.*,

<sup>182</sup> *Ibid.*,

<sup>183</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>184</sup> 512 w 106 ZAC Cathédrale, dossier de création 1987. [AMCA]

<sup>185</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>186</sup> 555 w 3 Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Le nouveau bulletin d'Amiens. [AMCA]

<sup>187</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>188</sup> 555 w 3 Dossier de presse, Projet Krier 1984-1987. Document : Le nouveau bulletin d'Amiens. [AMCA]

<sup>189</sup> *Ibid.*,

<sup>190</sup> *Ibid.*,

### 2.3.3 La division des îlots:

Le découpage des îlots en parcelles, dans le projet de Krier nous pouvons l'étudier quartier par quartier. Il forme 13 îlots (selon la dernière mise au jour du projet en 1988) [fig. n°70] partagés sur les 6 parties du projets qui fonctionnent selon plusieurs principes significatifs.

1) Chaque parcelle est tracée rigoureusement selon le tissu ancien de la rue. Ces parcelles sont liées avec l'architecture des façades et des rues dans l'architecture de Krier, dont les voiries ont une largeur d'emprise indéterminée, tracées de principes, et qui s'étend entre tous les îlots en les découpant et en leur donnant une définition configurable.

2) Les bâtiments sont traités dans l'esprit du projet. « être traités dans l'esprit du projet »<sup>191</sup>, ce qui signifie qu'ils sont implantés en bordure d'îlots, en unités de taille raisonnable et variée (6. 9. 12<sup>m</sup> avec un maximum de 20<sup>m</sup>)<sup>192</sup>, en évitant les unités présentant un trop grand linéaire sur rue. Il était prévu d'exécuter un traitement adéquat des façades afin de préserver le caractère urbain du projet<sup>193</sup>.

2) Chaque îlot a une proportion indépendante qui est étirée en façade le long de chaque route. De plus, « Les îlots ont deux façades, l'une sur rue, avec la circulation automobile, l'autre en cœur d'îlot, est le domaine du piéton et de la verdure (le stationnement se fait dans des parcs situés sous ces îlots) »<sup>194</sup>.

3) Chaque îlot est traité architecturalement et particulièrement, borné, possède un espace intérieur isolé de l'extérieur dont ils forment un espace cohérent. « Chaque îlots urbain doit rester à une échelle humaine et posséder sa propre cohérence »<sup>195</sup>.

4) Les îlots sont conçus de telle façon que leur cœur est accessible aux piétons<sup>196</sup> [fig. n°71] avec une liaison piétonne en cœur de chaque quartier. En outre, la manipulation des rues était le chemin vers les bâtiments existants à conserver (église Saint-Germain, église Saint-Leu) et les sites

<sup>191</sup> 512 w 106 ZAC Cathédrale, dossier de création 1987. Ou encore, 948 W 11 Dossier de consultation pont des Drapiers 1988. Cahier des charges de concession 1991. Réaménagement du jardin de l'Evêché 1991 Construction d'un hôtel, projet Quillery 1991. Consultations des promoteurs + aménagement de l'îlot Saint Germain 1990-199. Dossier : Pont des Drapiers, dossier de consultation. Document : Pont des Drapiers, dossier de consultation, NOTICE EXPLICATIVE, janvier 1988, page .14. [AMCA]

<sup>192</sup> *Ibid.*,

<sup>193</sup> *Ibid.*,

<sup>194</sup> 609 w 6 ZAC cathédrale, projet de P.A.Z. juin 1987. Dossier : Projet de P.A.Z, rapport de présentation, juin 1987. Document : Projet de P.A.Z, rapport de présentation, juin 1987. [AMCA]

<sup>195</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Document : Le Courrier, Rob Krier : à la recherche du temps perdu, 29/11/1985. [AMCA]

<sup>196</sup> 512 w 106 ZAC Cathédrale, dossier de création. Ou encore, 948 W 11 Dossier de consultation pont des Drapiers 1988. Cahier des charges de concession 1991. Réaménagement du jardin de l'Evêché 1991 Construction d'un hôtel, projet Quillery 1991. Consultations des promoteurs + aménagement de l'îlot Saint Germain 1990-199. Dossier : Pont des Drapiers, dossier de consultation. Document : Pont des Drapiers, dossier de consultation, NOTICE EXPLICATIVE, janvier 1988, page .13. [AMCA]

classés et inscrits. « Des cheminements piétonniers de cœur d'îlot permettront ainsi de traverser le secteur d'Est en Ouest, et du Nord au Sud, en variant les perspectives, les ambiances urbaines »<sup>197</sup>.

5) les espaces verts sont bien illustrés, sachant que les espaces verts sont situés le long des façades extérieures des îlots. « Le projet prévoit la réalisation d'espaces verts et d'espaces de promenade, en cœur d'îlots, ainsi que l'aménagement de promenades plantées le long des canaux »<sup>198</sup>

Il semble donc que les îlots krieriens relèvent d'une organisation d'ensemble tracée selon le tissu urbain ancien qui était existant, puis d'une certaine régularité, et même puis d'une certaine indépendance avec une certaine rationalisation pour l'architecte ; les îlots sont bâtis un à un par parcelles qui sont aussi groupées par des liaisons (pont de drapiers, portiques sous forme d'un arc et rues qui les réunissent ensemble).

#### 2.3.4 La composition des bâtiments:

Le plan d'îlots que nous venons d'étudier révèle une planification significatif du bâtiment. Le découpage du parcellaire était déterminé pour appliquer les règles du Moyen Âge « il a d'abord cherché à retrouver la trame urbaine existant au Moyen Âge »<sup>199</sup> (places, rues piétonnes, coupoles, parvis serré, déplacement d'un lieu vers un autre par rapport à des arcs), pour 6 îlots il y a 6 places principales [fig. n°72] qui se ressemblent par leurs tailles, les îlots se composent de plusieurs bâtiments. Leurs plans sont simplement carrés puis rectangulaires. Les places sont ménagées à l'intérieur de chaque îlot qui forme ensemble des bâtiments. Les rues ont joué un rôle très important dans la parcelle et entre les îlots, qui ont précisé l'organisation des bâtiments en leur donnant une forme limitée et bordée. À ce point de vue on pourrait considérer que les îlots sont un ensemble de blocs uniques qui forment des bâtiments, des blocs qui évidés de places, dont son ensemble est divisé par un intérieur et une bordure. L'intérieur et une zone éloignée de la rue et elle a le caractère d'un endroit caché. La bordure est au contraire, dense, est liée directement à la rue, elle est caractérisée comme des endroits d'échanges, et comme un espace régi par des règlements soit de l'architecte ou par la ville.

En outre dans la réalité de ces blocs résulte la combinaison d'éléments identiques (façades architecturales identiques). L'élément de base est un bloc en A [fig. n°73], sur les bords de chaque A il y a un bâtiment sous forme octogonale. Tout part alors de l'élément en A, groupé de telle sorte en U, dans le U il y a 2 L, ce qui établit après dans le vide du U une place. Les places sont toujours associées deux par deux et se communiquent avec l'extérieur par des petits portiques sous le forme d'un arc.

<sup>197</sup> 609 w 6 ZAC Cathédrale, projet de P.A.Z. juin 1987. Dossier : Projet de P.A.Z, rapport de présentation, juin 1987. Document : Projet de P.A.Z, rapport de présentation, juin 1987. [AMCA]

<sup>198</sup> *Ibid.*,

<sup>199</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Document : Le Courrier, Rob Krier : à la recherche du temps perdu, 29/11/1985. [AMCA]

Le déplacement entre les îlots est rendu possible selon les éléments du projet (pont, chemin piéton...) que Krier a conçus. Tous ces éléments débouchent vers le parvis de la cathédrale en passant par les places à l'intérieur de chaque îlot. Le dessein de cette organisation était de fluidifier la circulation piétonne et de susciter un intérêt touristique dans le même temps. Cette circulation avait pour Krier deux objectifs : transmettre l'organisation de la voirie moyenâgeuse dans un dessein patrimonial et touristique (faire découvrir aux visiteurs le tracé des rues d'une ville moyenâgeuse) et l'autre de faire revivre le tissu urbain médiéval.

À l'intérieur d'un bloc, une seconde place suit quelquefois la première **[fig. n°74]** et elle n'est accessible que depuis la première place parfois, ou du rez-de-chaussée par un portique: il y a un accès continu à la première pour donner l'image des îlots serrés du moyen-âge. La morphologie des îlots montre une périphérie spatiale historique, et qui continue (d'une place à une autre), avec un intérieur qui, du premier coup d'œil révèle la pensée de Krier de redonner à Amiens son identité. Sur les bords de chaque parcelle où se trouve les formes sphériques on voit une distribution pour compléter les lignes géométriques précisées par la parcelle. On lira par ces différences, une hiérarchie spatiale selon les éléments architecturaux du moyen-âge.

### 2.3.5 Le cadre d'un projet fonctionnel:

Chaque ville divise son espace en zones diverses et variées, chaque zone ayant une fonction précise. C'est un système<sup>200</sup> structuré selon la géographie, la démographie et parfois l'industrie. Le projet Krier visait l'implantation des équipements publics avec des logements, parkings, et le programme commercial. Tous ces équipements ne sont pas divisés en zones, il y a une "polyfonctionnalité" du quartier de la cathédrale. On remarque, en outre une place bordée de commerces, de bureaux, de petits équipements et des logements. Par ailleurs, dans l'îlot du marché Lanselles, le programme de Krier a prévu une pluralité d'équipements : le parking souterrain avec environ 135 logements<sup>201</sup> intégrés dans des commerces à pied d'immeubles; des places qui sont le cœur de chaque îlot, des espaces publics avec un peu de végétation. De plus, il y a des équipements socioculturels et des lieux de promenade plantés. Il semble que cette solution et cette planification supposent une harmonie entre la société et une conformité qui agit comme un masque pour faciliter le déplacement. Cette diversité de fonctions (le travail, l'habitation, les échanges, la culture) doit se comprendre comme un système qui permet d'ordonner les espaces avec les pratiques habituelles et les exigences des habitants. C'est un modèle d'insertion des activités qui crée la possibilité de partager des fonctions multiples. Tous ces éléments sont présents ensemble et envahissent le même espace dans la structure de l'îlot.

La physionomie de l'intérieur des îlots se développe constamment en séquences, première place, séparation, seconde place, séparation. Les places sont orientées est-ouest, parallèlement à la cathédrale. Les accès sont situés au nord et au sud. On note une structuration horizontale dans l'îlot et verticale pour circuler dans ces îlots. Les îlots sont des espaces publics, sa polyfonctionnalité est commerciale, résidentielle dans un cadre touristique. En ce qui concerne les logements [fig. n°75], Krier a réparti tout autour de son projet les habitations, en prenant en considération un accès facile vers l'intérieur et l'extérieur des îlots. Les parkings [fig. n°76] aussi occupent l'espace (1725 places)<sup>202</sup>. Ils sont faciles d'accès, afin de faciliter la circulation intra-urbaine, dans le cœur de la ville d'Amiens.

---

<sup>200</sup> Donnons un exemple sur la ville Francfort en Allemagne où le centre de la ville est spécialisé pour le travail administratif et commercial. La partie nord de la ville est spécialisée pour l'industrie, tandis que les périphéries sont classifiées pour les logements. (PANERAI, Philippe, CASTEX, Jean, DEPAULE, Jean-Charles, *Formes urbaines, de l'îlots à la barre*, Parenthèses, Marseille, 2017, p.107-130.).

<sup>201</sup> 512 W 106 ZAC Cathédrale, dossier de création 1987. [AMCA]

<sup>202</sup> 1035 W 16. [AMCA]

## B. Un débat architectural et urbain

### 2.4 Les critiques du projet et arguments militants

Les critiques sur le projet Krier sont provoquées par deux interventions : une intervention institutionnelle et une intervention populaire. Les deux types d'interventions constituent l'histoire du projet. Des opinions populaires ont influencé l'histoire du projet. De plus, ces deux interventions forment un genre de médiatisation, et forment un débat autour de cette table ronde qu'est le projet Krier. En outre l'écriture du débat est selon la chronologie du temps, entre les années 1984, 1988, selon les interventions de chaque critique et les événements historiques qui ont formé l'histoire du débat.

#### 2.4.1 La visite du président François Mitterrand à Amiens le 7 février 1985:

« Le projet aurait pu être un grand projet de reconstruction. Exemple en France à tel point qu'il a suscité même l'intérêt du président de la République: Mitterrand est venu à une de nos réunions pour étudier le projet et également car le gouvernement français subventionnait cette reconstruction [...] Toutes nos rencontres se sont déroulées à Paris dans les bureaux de l'Unesco, et se sont donc toujours déroulées dans le cadre du projet »<sup>203</sup>.

D'abord, les traits du projet Krier ont commencé à s'éclaircir en 1985, lors de la visite du président de la république M. François Mitterrand le 7 février 1985, à Amiens [fig. n°77], où il a commencé sa visite par le parc des expositions et des congrès du quartier Renancourt<sup>204</sup>. Lors de sa visite, Mitterrand fut au courant de trois dossiers : la mise en place du nouveau pôle universitaire, la restauration du quartier Saint-Leu et la restauration du centre ville dans le cadre du projet Krier<sup>205</sup>. « Un projet simple et ambitieux »<sup>206</sup> décrit le président à propos du projet Krier dont il a vu la maquette dans la salle de l'hôtel de ville [fig. n°78], il a aussi montré son intérêt pour le projet. Il ajoute que l'architecte vise à relier le centre avec la partie nord de la ville d'une façon à recréer une animation et un nouvel atmosphère autour de la cathédrale. Ensuite le président ajoute que pour la bonne réalisation rapide du projet et « pour qu'enfin la cathédrale ne soit plus, comme le dit lui-même Rob Krier, une sorte de gigantesque navire échoué sur un blanc de sable, le projet de l'architecte viennois doit être soutenu activement à tous les niveaux »<sup>207</sup>. Enfin, Mitterrand demanda un environnement digne de la cathédrale où il a compris qu'il est urgent de donner à la cathédrale un

<sup>203</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>204</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Le Courrier Picard, Document : Le 7 février 1985, Amiens : l'université, Saint-Leu et le centre ville. [AMCA]

<sup>205</sup> *Ibid.*,

<sup>206</sup> *Ibid.*,

<sup>207</sup> *Ibid.*,

décor à la mesure de son monumental portique<sup>208</sup>. « Même Mitterrand a compris qu'on ne pouvait pas construire quelque chose de moderniste devant la cathédrale »<sup>209</sup>.

Après quelques jours dans le *Courrier Picard* du 9 à 10 février 1985, Patrick Duval, journaliste, pose la question dans les paragraphes du courrier<sup>210</sup> si le président a compris durant « cette petite heure, [du visite] l'enjeu de la rénovation de Saint-Leu et l'espoir soulevé par le projet Krier »<sup>211</sup>. Il explique la contradiction entre l'installation des structures universitaires du pôle scientifique à Saint-Leu et la localisation présumée de ces mêmes structures dans le bas-parvis de la cathédrale<sup>212</sup>. Pour lui, le projet Krier n'est pas respecté car le pôle scientifique est trop excentré du bas-parvis. Ici Patrick Duval parle d'un véritable sabotage du projet Krier « Le sabotage du projet Krier »<sup>213</sup>. Pour lui, la localisation du nouveau pôle scientifique sur le bas parvis aurait permis de redynamiser le secteur, de remplir un trou béant, de créer de l'animation<sup>214</sup>. La non intervention du président de la république provoque selon Patrick Duval l'effondrement du château de sable, c'est à dire d'une partie du projet Krier<sup>215</sup>.

Le 25 du même mois, le *Courrier Picard*<sup>216</sup> aussi soutient un large débat et le respect de chaque opinion. Le journaliste François Lachat écrit sur l'implantation de l'université, il s'interroge sur les conséquences de l'installation du pôle universitaire vers Saint-Leu et non dans le bas-parvis qui est précisé par Krier. En effet au début du mois de février la ville d'Amiens a passé un accord avec l'état et la région afin de construire le pôle universitaire à Saint-Leu. Le programme était de faire un centre universitaire régional d'informatique, et un centre de productique, ainsi qu'un laboratoire de chimie, qu'une bibliothèque et plusieurs laboratoires de recherches<sup>217</sup>. Cependant, pour ne pas perdre le contrat avec l'état et la région, la municipalité décide d'installer le pôle universitaire et scientifique à Saint-Leu, comme prévu dans le contrat<sup>218</sup>. En effet, vouloir raccorder le projet Krier à cet accord risque d'annuler la collaboration étatique et régionale. Malgré l'opposition de plusieurs conseillers municipaux, la décision est irrévocable. Cette décision est une entorse importante dans le projet Krier, sans pour autant l'abroger. D'ailleurs, il était prévu que des

---

<sup>208</sup> *Ibid.*,

<sup>209</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>210</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Le *Courrier Picard*, Document : 9 à 10 février 1985, *C'est fini. Les voitures quittent le Pigeonnier. Dans quelques minutes, l'hélicoptère présidentiel volera vers Roye.* [AMCA]

<sup>211</sup> *Ibid.*,

<sup>212</sup> *Ibid.*,

<sup>213</sup> *Ibid.*,

<sup>214</sup> *Ibid.*,

<sup>215</sup> *Ibid.*,

<sup>216</sup> *Ibid.*, Le *Courrier Picard*, Document : 25 février 1985, L'université à Saint-Leu : un coup dans le dos du projet Krier ?.

<sup>217</sup> *Ibid.*,

<sup>218</sup> *Ibid.*,

maîtres d'ouvrages viennent pour continuer le projet, et qu'un nouveau contrat soit négocié avec Krier<sup>219</sup>.

#### 2.4.2 La Commission Supérieure des Monuments Historiques, le 14 mars 1985:

Après la visite du Président en février, les premiers plans du projet du parvis ont été présentés à la Commission Nationale des Monuments Historiques, section des Abords, le 14 mars 1985<sup>220</sup>. Cette dernière a examiné le projet de Monsieur Krier aux abords de la cathédrale et a partagé ses conclusions. M. Vigouroux, l'adjoint au directeur de l'urbanisme a présidé la séance, en présence aussi de M. Ripert (direction générale des collectivités locales). M. Weiss le directeur du patrimoine était présent en compagnie de 39 personnes chargées de plusieurs services comme l'inspecteur général des monuments historiques et des architectes des bâtiments de France. Deux personnes de cette réunion ont donné leur rapport qui contenait leur analyse totale pour le projet Krier. Ce sont M. Yves Boiret (inspecteur général des monuments historiques) et M. Authemen (architecte chargé de mission auprès de l'inspecteur général des monuments historiques).

La séance a débuté, M. Authemen, a rappelé l'évolution du dossier jusqu'au choix du lauréat du concours d'idée, ensuite M. Boiret donne un avis favorable sur les suggestions de ce projet. En outre, M. Christen (président de la ligne urbaine et rurale) fut aussi fasciné par la cohérence globale et l'unité architecturale du projet. M. Colette (inspecteur général des monuments historiques) constate bien l'ampleur du projet Krier mais constate « un risque encouru par un avis trop rapide sur un parti aussi courageux et affirmé »<sup>221</sup>.

Ce projet de reconstruction d'un tissu urbain traditionnel était pour M. Culot, (architecte chargé de mission à l'institut Français de l'Architecture) une occasion d'une réflexion globale sur la construction contemporaine et la production artisanale, il affirme qu'à son sens le pastiche et l'imitation sont des genres respectables et par cette optique il souligne que le projet peut donner l'image architecturale d'un chantier traditionnel expérimental<sup>222</sup>. Des parties du projet n'ont pas été terminées et il y avait des dessins qui n'ont pas été achevés, note M. Houlet (inspecteur général des monuments historiques, chargés des sites). À cet égard M. Deligniers (adjoint au maire) affirme qu'un consensus commun de la ville et de la population s'est exprimé en faveur du projet et que la ville considère cette esquisse comme une note d'ambiance dominante sur laquelle un travail de précision reste à faire<sup>223</sup>.

---

<sup>219</sup> *Ibid.*,

<sup>220</sup> 497 w 13, Commission départementale des sites 1986-1987. Document : DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET URBANISME Conduite des Opérations d'Aménagement, A l'attention de Monsieur BACRO Adjoint au Directeur Général, le 12 novembre 1986.(COMMISSION DEPARTEMENTALE VES SITES LE 19 NOVEMBRE). page .2. [AMCA]

<sup>221</sup> 555 W 1 Aménagement de la rue Ernest Cauvin 1989. Commissions, groupe de travail 1984-1988, page 8 du dossier (Ministère de la culture, Direction de l'architecture et de l'urbanisme) 15 Novembre 1985. [AMCA]

<sup>222</sup> *Ibid.*

<sup>223</sup> *Ibid.*, page .9.

En tombant sur le parvis de la cathédrale, qui est un point sensible du projet Krier, M. Autheman dit qu'« il nécessite une adaptation très fine et une mise à la bonne échelle »<sup>224</sup> M. Boiret qualifie le parvis de la cathédrale de « tissu décousu qu'il faut recoudre », en rappelant que « de nombreux projets se sont succédés depuis Viollet-le-Duc en 1850, le rapporteur exprime ses craintes par rapport au projet de Rob Krier principalement quant à la fermeture totale du parvis dans une enveloppe qui se place en avant des façades, les liaisons avec les tissus existants lui paraissent faibles et l'absence de transparence avec les voies obliques, une erreur »<sup>225</sup>.

La commission a bien enregistré ces points de vue : M. Houlet a souligné que « le rapport de la place aux dimensions du bâti risque de donner une impression carcérale et suggère de prendre référence du parvis de Bourges-place à trois côtés avec passages et rues-plutôt que d'imaginer une sorte de paravent à trous »<sup>226</sup>. M. Huet (architecte) souligne à cette occasion que si la fermeture du parvis est appréciée de la commission, le débat donc « repose sur l'homogénéité de l'architecture »<sup>227</sup>.

Sur ce point, le conservateur en chef des archives Nationales, M. Babelon affirme que les structures et les places royales autour de bâtiments énormes comme la cathédrale ne sont pas un besoin à l'époque (les années 1980), il est plutôt favorable à « l'architecture d'accompagnement dissymétrique, très largement ouverte à des perspectives biaisées »<sup>228</sup>. Ce point de vue a bien attiré M. Prunet, l'inspecteur générale des monuments historiques qui a proposé un équilibre entre les composants du parvis (maison de verre - projet Krier), pour créer une harmonie entre ces composants. À cet égard l'architecte Kalisz estime que si cette harmonie est rendue possible, c'est alors pour lui c'est l'occasion de montrer les capacités de la France en terme d'architecture contemporaine.

En outre, M. Weiss défend le projet qui reflète la sensibilité de l'époque, et enfin le président M. Vigouroux conclut que si l'ensemble du projet reçoit un avis favorable de la Commission, la partie qui concerne le parvis de la cathédrale doit donner les liaisons et les voies convergentes vers la cathédrale. De plus, si cette partie (parvis) a été prise en considération elle doit être révisée par Krier pour être recevable. La Commission met alors le point final à cette réunion en déclarant que dans le moment venu, l'architecture autour et à proximité de la cathédrale est la partie du plan de Krier la plus désapprouvée.

M. Yves Boiret a aimé élargir l'horizon du projet Krier lié avec la ville d'Amiens, il a donc établi un rapport en donnant son avis comme un inspecteur général des monuments historiques. Il est l'inspecteur qui a donné son avis favorable à l'aménagement général du projet Krier durant la

---

<sup>224</sup> *Ibid.*

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> *Ibid.*

<sup>227</sup> *Ibid.*

<sup>228</sup> *Ibid.*

réunion. Pour lui, Krier propose une attitude fine dans le sens où il impose « la présence d'un chef d'œuvre de l'architecture médiévale mondiale »<sup>229</sup>. M. Boiret ne s'arrête pas ici, il affirme qu'il faut bien préciser que le projet de la reconstruction d'Amiens est « un projet urbain et non véritablement une proposition architecturale qui est soumise à notre examen »<sup>230</sup>. Ce qui dévoile que ses points d'intérêts sont concentrés sur l'aménagement d'un quartier urbain par ses liaisons, ses rues et pour sa circulation. Il continue d'expliquer que dans le même temps, il est important de demander à l'architecte de créer une harmonie architecturale proche de la cathédrale et proche de chaque monument historique ou classé existant dans le projet de reconstruction. Il est donc primordial de monter un projet satisfaisant devant ces exigences délicates. C'est un réel défi pour Krier.

L'inspecteur Boiret, lui, adopte dans son rapport une analyse (dossier)<sup>231</sup> faite par l'architecte urbaniste Jean-Pierre Duthoit en avril 1986. Il explique dans son travail l'image ancienne d'Amiens, et ce qu'il a constaté comme des notes historiques sur la ville. Enfin il donne son opinion générale : les liaisons faites par Krier entre Saint-Leu et la cathédrale sont fortes et séduisantes. Tandis que le porteur du projet essaie de créer des éléments architecturaux de qualité qui concurrencent les monuments anciens, l'échelle du projet pour lui est en harmonie avec l'esprit du parcellaire ancien. Il s'ensuit après une discussion centrée sur le parvis de la cathédrale et sur sa fermeture. On décrit que sa fermeture est une « enveloppe qui se place en avant des façades »<sup>232</sup>. À cet effet, il incite de rappeler que le projet de reconstruction est une étude urbaine pour Amiens et non une proposition architecturale qui fait cette enveloppe. Pour ce dernier, « les liaisons latérales avec l'existant paraissent faibles ; l'absence de transparence totale dans l'alignement des voies obliques qui aboutissent sur le parvis paraît être une erreur »<sup>233</sup>.

M. Boiret termine son rapport en demandant une étude plus fine pour le parvis de la cathédrale en incitant sur une proposition urbaine, qu'il ne faut pas analyser en termes de volume architectural. Enfin, il est favorable aux parties générales du projet, et réserve son avis sur l'aménagement du parvis en attendant un examen plus fin et abouti.

Le deuxième interlocuteur qui a présenté son deuxième rapport est M. Michel Hautheman. Il explique son objectif, pour ce dernier l'analyse du projet Krier doit être disputée selon les conditions requises à l'architecte, « à savoir une proposition urbaine, c'est-à-dire une méthode plutôt qu'un produit »<sup>234</sup>. Il présente le projet Krier selon deux rubriques distinctes mais complémentaires.

---

<sup>229</sup> *Ibid.*, page .12.

<sup>230</sup> *Ibid.*

<sup>231</sup> 609 w 9 Réalisation de cours urbaines aux abords de la cathédrale, JP DUTHOIT octobre 1985. Dossier : Cours urbaines aux abords de la cathédrale, constructions de loges pour les compagnons. [AMCA]

<sup>232</sup> 555 W 1 Commissions, groupe de travail 1984-1988, page 15 du dossier (Ministère de la culture, Direction de l'architecture et de l'urbanisme) 15 Novembre 1985, *Ibid.*, page .15. [AMCA]

<sup>233</sup> *Ibid.*, page.16.

<sup>234</sup> *Ibid.*, page.18.

### 1) Le nouveau quartier et son architecture:

En ce qui concerne le nouveau quartier, M. Hauthman souligne que le projet Krier indique des propositions majeures et des propositions mineures. Ces propositions sont définitives ou susceptibles d'être adaptées selon leur compatibilité avec l'esprit global voulu par Krier. Deuxième point, le projet Krier intègre trois monuments médiévaux d'Amiens : l'église Saint-Leu, l'église Saint-Germain et le beffroi du marché Saint-Germain. Ces monuments entourent le quartier à partir de la cathédrale. De plus, ces derniers possèdent une caractéristique, la colline où le socle de la cathédrale, qui surplombe la plaine de Saint-Leu, et l'existence de l'eau qui englobe le quartier. Ces caractéristiques font, selon M. Hauthman, le charme des promeneurs. En outre, le troisième point positif se trouve dans l'écriture architecturale ancienne du quartier par l'existence d'un bâti ancien aligné le long des canaux. De ce point de vue, M. Hautheman pense que Krier a su dégager ces trois points de sa composition en établissant trois critères majeurs : La donnée monumentale (parvis et la cathédrale) ; La donnée des repères (les monuments dans le site, église Saint-Leu, Saint-Germain et le beffroi) ; La pratique quotidienne du site (la colline et l'eau). En effet, pour M. Hautheman, le projet Krier n'est pas une composition intellectuelle ou géométrique, c'est aussi un projet « impressionniste et fait pour être habité ». Krier a su bâtir une seule histoire pour Saint-Leu, tout en ajoutant des séries d'évènements, dont chacun constitue l'enrichissement d'un itinéraire unique : aller vers la cathédrale »<sup>235</sup>. Par cette optique, le projet dépeint des itinéraires quotidiens, une histoire fidèle à l'image du patrimoine mondial. Le style krierien est une invention urbaine ; où chaque voie donne une perspective vers la cathédrale. Cette manière de planifier est pragmatique ainsi que théorique, elle donne au fur et à mesure une trame découverte ordonnée par rapport aux trois monuments précisés.

Donc le plan de Krier pour M. Hautheman est « instinctif, plus que composé. Il ne faut pas le lire comme un plan à plat mais plutôt en volume »<sup>236</sup>. Enfin M. Hautheman dénote deux critiques précises sur la réalité du projet en affirmant :

« Il conviendrait que Rob Krier puisse réfléchir sur l'idée d'un "décor" pour le bâti, sans tomber dans celui d'une "fête" pour je ne sais quelle divinité! Qu'il retrouve de l'imprévu et du sensationnel, oui, mais qu'il recherche également une complémentarité architecturale avec celle d'Amiens. Il faut qu'il retrouve une "invention adaptée" à partir des deux idées suivantes :

- Faire en sorte que son urbanisme de scénographie ne donne pas un décor trop artificiel.
- Faire en sorte qu'il y ait une cohérence entre les orientations médiévales du plan et les techniques contemporaines de la construction »<sup>237</sup>.

---

<sup>235</sup> *Ibid.*, page .19.

<sup>236</sup> *Ibid.*,

<sup>237</sup> *Ibid.*, page .20.

## 2) Le parvis de la cathédrale :

En ce qui concerne la situation du parvis, M. Hautheman parle d'un drame, d'une situation insignifiante, d'un mélange d'architectures. Pour M. Hautheman, Rob Krier recherche un effet de surprise dans l'organisation du parvis de la cathédrale.

La cathédrale étant encerclée par les bâtiments, Krier se concentre sur cette enveloppe pour fasciner le promeneur. La cathédrale est donc un monument que l'on découvre uniquement à l'entrée du parvis car elle est masquée par cette couverture architecturale. Dans cet esprit, pour M. Hautheman, la solution est de créer un effet de surprise cela pourrait être une solution sensible. L'architecte aimerait redéfinir l'espace sur le parvis pour mieux découvrir la cathédrale : il cherche à créer la fascination. Mais cette planification du parvis a produit une rupture avec le tissu environnant, « le parvis n'appartient plus à la ville mais à la cathédrale »<sup>238</sup>, ainsi qu'une incohérence architecturale avec les rues situées à l'extérieur du parvis. Il installerait une barrière entre la ville et la cathédrale. Ce déplacement pour le promeneur, dans une zone entre un lieu sacré et une ville, forme un effet scénique extraordinaire, c'est un choix romantique c'est pour cette raison qu'il explique la nécessité de resserrer l'architecture autour de la cathédrale : « l'urbanisme de Rob Krier rapproche encore plus du monument »<sup>239</sup>.

Pour conclure, la commission enfin a émis un avis favorable pour le principe du projet, sous réserves que lui soient soumises les concrétisations importantes du projet<sup>240</sup>.

---

<sup>238</sup> *Ibid.*, page .21.

<sup>239</sup> *Ibid.*,

<sup>240</sup> 1035 W 16, Dossier ZAC CATHEDRALE Choix d'un coordonateur, Document : Communication à la commission départementale des sites 20 octobre 1993. [AMCA]

### 2.4.3 Le Comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens, 1985:

Dès la première manifestation du Comité à la mairie pour voter le projet au concours de 1984, le comité n'a pas été satisfait par le projet Krier. Son premier argument contre le projet s'opposait à la fermeture du parvis, son second argument était contre les perspectives fermées, le comité reprochait alors à Krier la hauteur des bâtiments qui cachent la vue vers la cathédrale. Le 25 avril 1985, la commission départementale des sites s'est réunie pour débattre sur le projet Krier. Or, le comité de sauvegarde n'a pris connaissance de cette réunion, selon eux, que peu de temps avant l'évènement<sup>241</sup>. Le comité a donc décidé d'adresser à M. le préfet Seval, le 24 avril une lettre accompagnée d'un rapport destiné à cette commission, précisant les critiques et les suggestions que le comité a formulé sur le projet Krier. « Le préfet, hostile à mes critiques [comité] ne donna pas suite à ma demande de lecture à la commission »<sup>242</sup>. Le comité n'ayant pas obtenu gain de cause, décida d'envoyer au Courrier Picard une copie de « ce rapport étouffé »<sup>243</sup>. Le 30 juillet 1985, le journal se décida à publier une partie<sup>244</sup>. Plus tard, le 13 décembre 1985 (un ans après l'adoption du projet Krier), lors d'une nouvelle réunion de « la commission consultative qui avait été constituée en 1984 »<sup>245</sup>, dans la salle du conseil municipal, le comité fit lire une note qui récapitulait l'ensemble des arguments principaux pour l'ouverture de nouvelles perspectives sur la cathédrale. Cette note s'appuyait sur les réflexions de l'architecte Pierre Dufau<sup>246</sup>.

Le 20 décembre 1985, le comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens informe le maire M. Lamps de leur protestation contre la déclaration de M. Deligniers. Ce dernier a souligné dans la réunion de la commission supérieure des monuments historiques, le 14 mars 1985, qu'un consensus commun ville-population s'est exprimé en faveur du projet. Cette affirmation de M. Serge Deligniers était pour le comité contraire à la vérité. En effet, cette protestation était issue d'un article<sup>247</sup> dans le Courrier Picard datant du 9 décembre 1984. Dans cet article, le P.C.F interrogea le maire sur les raisons de la non présentation du projet de reconstruction au public, avant que celui-ci ne soit nommé projet lauréat par la mairie.

À cet égard, le comité de sauvegarde continue en expliquant que le projet Krier est tourmenté. Il indique qu'il a préparé hâtivement une déclaration le 15 décembre 1984 (2 jours avant de l'acceptation du projet Krier), et qu'à cause de l'heure tardive et puisque chacun des architectes a dépassé largement le temps de parole, la réunion est prolongée dans la salle voisine pour passer au

---

<sup>241</sup> 555 w 8, Dossier de réalisation, dossier d'enquête 1987. Document : Observation du comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens, Raymond Dewas. Le trois mars 1988. [AMCA]

<sup>242</sup> *Ibid.*,

<sup>243</sup> *Ibid.*,

<sup>244</sup> *Ibid.*,

<sup>245</sup> *Ibid.*,

<sup>246</sup> *Ibid.*,

<sup>247</sup> 555 W 1 Commissions, groupe de travail 1984-1988, page 2 du dossier (Comité de sauvegarde et de l'environnement de la cathédrale d'Amiens) le 20 décembre 1985. [AMCA]

vote. M. Jacques François a présidé la séance, ensuite le comité de sauvegarde a lu leur déclaration en faisant état de leur désaccord.

#### 2.4.4 Pierre Dufau, Le Monde, en février 1985 :

Dans l'effervescence du projet Krier, Pierre Dufau a terminé sa carrière. Ses écrits se trouvent dans les colonnes du journal *Le Monde*<sup>248</sup> en février 1985. Il revient sur l'élément majeur de sa carrière à savoir la reconstruction des abords du symbole d'Amiens, le parvis de la cathédrale. Il tient à ce que sa pensée ne s'est pas dénaturée en contredisant ce qu'on a écrit sur lui dans un article précédent « je n'ai jamais changé d'avis »<sup>249</sup>. Il explique sa pensée à propos du plan du Rob Krier sans jamais le nommer. Il évoque également son jugement vis à vis du marché de l'architecture actuelle, et comment « par hasard » il a pris connaissance du projet de construction des abords de la cathédrale. Pierre Dufau, grand prix de Rome, propose deux théories pour les dégagements des cathédrales « perçons, une cathédrale doit se voir de partout [...] enveloppons, une cathédrale doit se découvrir le nez dessus »<sup>250</sup>. Il soutient son point de vue que de serrer une cathédrale aujourd'hui est illogique et prétentieux « on réencastre la cathédrale pour faire médiéval »<sup>251</sup>. L'architecte explique que cette logique de fermer une cathédrale a été compatible avec la petite hauteur des immeubles tout-autour d'elle dans l'époque du moyen-âge, mais pour lui, aujourd'hui « les finances obligent »<sup>252</sup>, de plus les immeubles sont de cinq et de six étages, ce qui détruit l'échelle du monument.

#### 2.4.5 Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, en novembre 1985:

Le projet a commencé à être de plus en plus réputé et est devenu un point de focalisation. les 27 et 28 novembre 1985<sup>253</sup>, environs quatre cents personnes<sup>254</sup> ont assisté à une conférence à la maison de la culture d'Amiens, dans le cadre des manifestations programmées par le C.A.U.E<sup>255</sup> (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Cette réunion était programmée afin de présenter l'état d'avancement du projet Krier, on procédait au recueil des avis en faisant un débat par la présence des élus et de l'architecte Krier. Le dessein était d'expliquer le projet aux amiénois par des méthodes d'information<sup>256</sup>. Grâce à cela, ils ont entendu l'argumentation de l'architecte Krier **[Annexe. n°4]** qui était présent afin d'expliquer ses idées au public amiénois. Les points de vue des concernées ont été partagés sur la clôture ou non du parvis. Pour cela Krier a défendu ses idées en optant pour l'histoire des cathédrales qui furent toujours serrées dans le tissu urbain « les cathédrales

<sup>248</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987, Document : journal *Le Monde*, février 1985. [AMCA]. Ou encore, [https://www.lemonde.fr/archives/article/1985/02/25/mon\\_parvis\\_2750905\\_1819218.html?xtmc=pierre\\_dufau\\_et\\_amiens&xtcr=6](https://www.lemonde.fr/archives/article/1985/02/25/mon_parvis_2750905_1819218.html?xtmc=pierre_dufau_et_amiens&xtcr=6).

<sup>249</sup> *Ibid.*,

<sup>250</sup> *Ibid.*,

<sup>251</sup> *Ibid.*,

<sup>252</sup> *Ibid.*,

<sup>253</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987, Projet Krier, Dossier de presse, Dossier : fête de l'architecte, document : réunion de la commission consultative. [AMCA]

<sup>254</sup> *Ibid.*, document : *Le Courrier*, Rob Krier : à la recherche du temps perdu, 29/11/1985.

<sup>255</sup> *Ibid.*,

<sup>256</sup> *Ibid.*, Dossier fête de l'architecte, document : réunion de la commission consultative.

se trouvaient toujours étroitement imbriquées dans le tissu de la ville »<sup>257</sup>. L'architecte enfin a affirmé sa confiance en démontrant la compatibilité du projet avec ses idées. Rob Krier a laissé également entendre qu'il ne pourrait aller jusqu'au bout de son idée que si la population amiénoise lui accordait son veto »<sup>258</sup>.

#### 2.4.6 L'année 1986, La seconde intervention et protestation du Comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens :

Le 15 janvier 1986, le comité de sauvegarde met en garde le maire M. Lamps, contre la construction prévue par Krier d'une rangée de maisons, d'une école maternelle et d'une cour de récréation au nord de l'église Saint-Germain. La problématique demeure la même que celle du parvis de la cathédrale : « Or, la pente gazonnée actuelle met indiscutablement le monument en valeur alors que les constructions projetées supprimerait toute vue »<sup>259</sup>. De plus, pour le comité « l'inclinaison et la fragilité de la tour devraient semble t'il, interdire tout bouleversement du terrain afin d'éviter du prendre le moindre risque »<sup>260</sup>. Face au portail, M. Krier prévoit à trente mètres une rangée de maisons, cette distance paraît un grand minimum. Cependant, le comité n'est pas fermement opposée à la réalisation d'un parvis, il présente juste les conditions nécessaires pour la préservation de l'église et pour la visibilité du monument. La réalisation d'un parvis devant l'église Saint Germain est souhaitable sous les réserves indiquées. Cependant, la distance entre les maisons et l'église n'aurait été que de quinze à vingt mètres, ce qui nuirait donc à la contemplation du monument, le spectateur ne pouvant prendre que peu de recul<sup>261</sup>. C'est pourquoi, le comité critique fermement l'aménagement du parvis de l'église.

Le même jour, le comité signale que le projet Krier utilise un faux prétexte, celui de servir les amiénois. D'ailleurs, à la demande de l'Administration Municipale, Krier a prévu la construction d'environ deux cents maisons qui dominent sur les maisons de la rue d'Engoulvent, vues du parvis et du bas parvis, pour donner aux touristes un avant goût flatteur et authentique de Saint-Leu. Or, La réalisation de ces maisons pour le comité « augmenterait le bruit, les trépidations, la cohue, l'encombrement »<sup>262</sup> et il compliquerait la vie des personnes. Avec tous ces inconvénients, le comité de sauvegarde s'est étonné que le projet Krier reçut le prix d'or. En outre, pour lui, la cathédrale domine le tout, « sa masse prodigieuse impressionne plus encore du fait qu'elle apparait comme sur un piédestal, la dénivellation dépassant cinq mètres »<sup>263</sup>. Il souligne aussi que la cathédrale ne

<sup>257</sup> *Ibid.*, Document : Le Courrier, Rob Krier : à la recherche du temps perdu, 29/11/1985.

<sup>258</sup> *Ibid.*,

<sup>259</sup> 555 w 8, Dossier de réalisation, dossier d'enquête 1987. Document : Observation du comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens, Raymond Dewas. Le trois mars 1988. [AMCA]

<sup>260</sup> *Ibid.*,

<sup>261</sup> *Ibid.*,

<sup>262</sup> 555 W 1 Commissions, groupe de travail 1984-1988, page 2 du dossier (Comité de sauvegarde et de l'environnement de la cathédrale d'Amiens) le 20 décembre 1985, [AMCA]. Ou encore, 555 w 8, Dossier de réalisation, dossier d'enquête 1987. Document : Observation du comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens, Raymond Dewas. Le trois mars 1988.page .4. [AMCA]

<sup>263</sup> *Ibid.*,

mérite pas d'être masquée « enfermée par des constructions qui ne permettraient plus à ses admirateurs de la contempler dans toute sa splendeur »<sup>264</sup>. La réponse de Krier à cette question est que telle que la perspective est prévue, on peut voir la cathédrale depuis la rue oblique aboutissant au parvis. Mais pour le Comité de Sauvegarde il est impossible de créer une comparaison entre les voies (rues obliques) et les perspectives actuelles. Pour cela, le plus important est d'assurer la commodité durant le déplacement des amiénois dans la ville, où se trouve le bas parvis monumental. Le comité souligne à cet égard que ce bas parvis dessiné par Pierre Dufau est remarquable et réalisé en pierre de qualité, M. Krier veut le démolir, « c'est donc monstrueux »<sup>265</sup>.

Ensuite, la commission Supérieure des Abords de la cathédrale a fait face aux doigts accusateurs du Comité de sauvegarde à cause de la construction de la maison de verre, surnommée par ces derniers : « la maison de la honte », une construction : « dans le plus grand secret »<sup>266</sup>. En effet, le comité de sauvegarde était contre les contraintes posées par cette maison. Même si le projet Krier propose une solution pour la cacher, « rapetisser le parvis à 35 mètres est inacceptable »<sup>267</sup>.

Enfin, les critiques du comité touchent une autre partie du projet Krier, c'est de renommer le pont des Drapiers « le pont de l'in vraisemblable »<sup>268</sup> : ce pont pour le comité, détruit la perspective remarquable vers la très belle église Saint-Leu<sup>269</sup>. D'ailleurs, la zone du quartier Saint-Germain et la situation de l'église constituent un « risque de fragilité »<sup>270</sup>, car selon eux, le projet Krier bouleverse le terrain à cause de sa distance proche du parvis et de l'église.

---

<sup>264</sup> *Ibid.*, page .3.

<sup>265</sup> *Ibid.* page .3.

<sup>266</sup> *Ibid.*

<sup>267</sup> *Ibid.*, page .4.

<sup>268</sup> 555 w 8, Dossier de réalisation, dossier d'enquête 1987. Document : Observation du comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens, Raymond Dewas. Le trois mars 1988, page .4. [AMCA]

<sup>269</sup> *Ibid.*,

<sup>270</sup> *Ibid.*,

### 2.4.7 L'immeuble Le Peutrec, 1986:

En août 1986, M. Dewas le président du comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens dépose un recours devant le tribunal administratif où il appuie sa requête sur le « non-respect du permis de construire initial »<sup>271</sup> par l'OPAC maître d'ouvrage. En effet, le premier permis de construire date du 31 octobre 1985, donné pour l'OPAC afin de construire six logements et en réhabiliter vingt-et-un sur l'îlot du Don (îlot ne faisant pas partie du périmètre Krier), lancé en 1985, par une opération de « réhabilitation-reconstruction »<sup>272</sup> et fut confiée à l'architecte Michel Ratier. La rénovation a été remodelée par Pierre Marie Le Peutrec. M. Dewas explique que le projet modificatif « fait table rase des objectifs de ce premier permis »<sup>273</sup>. En effet, l'OPAC conteste le permis en conservant un vieux pignon et en préparant la construction de quarante logements neufs, hauts de 15.70 m<sup>274</sup>. L'immeuble Le Peutrec, compris dans ces quarante logements, était pour M. Dewas « un gigantesque écran devant la cathédrale [...] Où est donc la réhabilitation »<sup>275</sup>. Néanmoins, la rénovation de cet îlot précède la réalisation du projet Krier et constitue « le premier jalon du projet Krier »<sup>276</sup>.

Krier a voulu accrocher son pont de Drapiers sur cet l'immeuble Le Peutrec<sup>277</sup> à travers une coordination technique entre les architectes. La construction de cet immeuble était donc contestée par le comité : « on est en train de massacrer l'environnement de la cathédrale »<sup>278</sup>. À cause de cela le comité de sauvegarde avait lancé une « alerte à la cathédrale »<sup>279</sup> [Annexe. n°5] dans le Courrier Picard le 22 octobre 1986, pour assister à « une levée de boucliers »<sup>280</sup> des partisans, contre la réalisation de l'immeuble Le Peutrec en indiquant que sa réalisation aurait masquer la cathédrale.

Dans son alerte le comité expliquait ses deux revendications principales : conserver le travail de Pierre Dufau, en respectant la hauteur du périmètre protégé : « La hauteur maximum au sommet du faîtage ne devant pas excéder 9 mètres »<sup>281</sup>. La deuxième revendication est d'empêcher

---

<sup>271</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Document : Le Courrier Amiens, 06/08/1986, Les aménagements des abords de la cathédrale d'Amiens contestés. [AMCA]

<sup>272</sup> *Ibid.*,

<sup>273</sup> *Ibid.*,

<sup>274</sup> *Ibid.*,

<sup>275</sup> *Ibid.*,

<sup>276</sup> *Ibid.*, Document : Le Courrier Amiens, 2/10/1987.

<sup>277</sup> *Ibid.*,

<sup>278</sup> *Ibid.*,

<sup>279</sup> *Ibid.*, Document : Le Courrier Amiens, 22 octobre 1986, ALERTE A LA CATHEDRALE.

<sup>280</sup> *Ibid.*,

<sup>281</sup> *Ibid.*,

la construction d'édifices trop modernes, comme la maison de verre pour éviter un « désastre supplémentaire »<sup>282</sup> architectural, aux noms des intérêts particuliers des constructeurs immobiliers.

En conséquence, le comité a plaidé pour la reconstruction des maisons bombardées pendant la guerre, qui se situaient à la place du projet immobilier de l'immeuble Le Peutrec. Grâce à son recours, le comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale a obtenu du tribunal administratif un arrêt pour le chantier de construction et pour les opérations de construction sur l'îlot du Don<sup>283</sup>.

En 1987, la préfecture délivre un deuxième permis de construire et les travaux se poursuivent. Après cela, le comité a continué de mener son combat contre l'urbanisation de Krier. Il a voulu suspendre le deuxième permis de construire pour l'immeuble Le Peutrec et signa un nouveau recours pour le tribunal administratif contre le second permis<sup>284</sup>. Cette même année (1987), le comité de sauvegarde a lancé un sondage d'opinion personnalisé (nom, prénom, adresse et signature) [fig. n°79] pour les amiénois afin de répondre aux questions suivantes : « Demandez-vous l'arrêt immédiat de la construction de l'immeuble de cinq niveaux (16 mètres de haut, 40 mètres de long devant la façade Nord de la cathédrale) »<sup>285</sup>. Selon ce sondage le comité de sauvegarde cite que « près de trois mille réponses sont parvenues avec un pourcentage informatique de quatre vingt dix huit pour cent contre la construction de l'îlot du Don (immeuble Le Peutrec) »<sup>286</sup>.

En rendant son arrêt, le tribunal administratif s'est exprimé en défaveur du comité afin de mettre fin à ce « feuilleton »<sup>287</sup>. « Les perspectives principales ne sont pas altérées »<sup>288</sup> répond le tribunal administratif. En effet, les magistrats du tribunal s'étaient rendus sur les lieux le 29 juin 1987<sup>289</sup>. Ils ont conclu, à la fin de leur visite que la construction du bâtiment Le Peutrec ne masquerait que partiellement la cathédrale, selon les observateurs placés dans l'axe du pont de la Dodane et à l'extrémité et de la rue d'Engoulvent. Pour eux, les axes principaux du parvis et du bas parvis ne sont pas altérés par la construction du Krier. Il se trouve que des bâtiments déjà placés sur le site affectent la vue de la cathédrale. De ce fait, l'OPAC était à l'initiative de la mise en œuvre de l'immeuble [Annexe. n°6]. Depuis octobre 1986, « le béton a remplacé l'encre et le gros œuvre est à présent achevé »<sup>290</sup>. D'ailleurs, sa réalisation en brique était prévue fin juin 1987.

<sup>282</sup> *Ibid.*,

<sup>283</sup> *Ibid.*, Document : Le Courrier Amiens, 2/10/1987.

<sup>284</sup> *Ibid.*,

<sup>285</sup> 555 w 8 Dossier de réalisation, dossier d'enquête 1987. Le Comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens. Lettre du 3 mars 1988, page .5. [AMCA]

<sup>286</sup> *Ibid.*,

<sup>287</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Document : Le Courrier Amiens, 2/10/1987. [AMCA]

<sup>288</sup> *Ibid.*,

<sup>289</sup> *Ibid.*,

<sup>290</sup> 497 w 14 Article de presse 1987. Document: Le Courrier Picard, 21/04/1987. [AMCA]

En outre, l'attention est portée de cet immeuble vers le projet Krier, qui fonctionne conjointement avec l'immeuble Le Peutrec : le pont des Drapiers se greffe sur cette immeuble. Maintenant que l'attention s'est portée vers le projet Krier, une exposition eut lieu en mars pour l'ensemble du projet Krier dans l'église Saint Germain. Entretemps, de nouvelles polémiques se sont développées.

#### 2.4.8 La lettre du M. Dufetel, le 23 janvier 1987:

Les contestations ne se sont pas arrêtées à l'intervention du comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens. En effet, durant l'année 1987, plusieurs intervenants ont opiné contre le projet Krier. L'architecte M. Dufetel, par exemple, marqua sur le papier ses réflexions à la préfecture de la Somme, le 23 Janvier 1987.

Il posa ses réflexions sur deux mesures : le projet Krier monopolise l'espace, engendre un rétrécissement latéral du parvis au sud, et un autre rétrécissement latéral ouest. Sa deuxième réflexion réside sur une mesure architecturale : l'îlot de l'hôtel Ange d'or (côté sud du parvis) est acceptable et probablement fonctionnel. Cependant, l'esprit architectural des esquisses présentés dans le projet, semblent « d'une lourdeur et d'un arbitraire total par rapport à la cathédrale »<sup>291</sup>. M. Dufetel ne s'est pas arrêté à ces deux mesures. Il continue de critiquer les dessins en expliquant que « les dessins présentés par Krier sont faits avec une grande habilité »<sup>292</sup>. En ce qui concerne les carnets de croquis, il qualifie son travail de « poésie et possédant le sens du théâtre mais sont extrêmement trompeurs »<sup>293</sup>. En outre, pour lui « le développement des façades donne une fausse impression d'aération »<sup>294</sup>. Finalement, il donne sa signature, mais avec un « avis défavorable en ce qui concerne le traitement de l'architecture »<sup>295</sup>.

Toutefois, le 27 janvier 1987, dans une séance pour la commission départementale des sites, au sujet du patrimoine et des paysages de la Somme, le préfet qui présidait indique au maire la nécessité de préserver le patrimoine dans les opérations (projet de reconstruction de Krier). « Il faut distinguer ce qui est le patrimoine de la ville, de ce qui est privé »<sup>296</sup>. Dans la séance, le préfet M. Ohrel donne la parole à M. Rob Krier, qui à l'aide d'une maquette et de diapositives, expose son

---

<sup>291</sup> 497 W 7 Projet d'implantation d'un équipement hôtelier de 2 ou 3 étoiles, Hôtel de l'Ange d'Or 1986-1990. Hôtel de l'ange d'or. [AMCA]

<sup>292</sup> *Ibid.*,

<sup>293</sup> *Ibid.*,

<sup>294</sup> *Ibid.*,

<sup>295</sup> *Ibid.*,

<sup>296</sup> 497 w 13 Plan d'aménagement de zone 1987. Commission départementale des sites, Document : page 4 de la lettre du préfet commissaire de la République de la région Picardie à M. Le maire d'Amiens le 18 février 1987. [AMCA]

projet général d'aménagement. Finalement, un des participants à la réunion conclut : « le débat montre à quel point le plan Krier recueille un assentiment général »<sup>297</sup>.

#### 2.4.9 Évêché d'Amiens commission Diocésaine d'art sacré, 1987 :

Suite à l'intervention du préfet, une partie du personnel religieux s'est aussi mobilisée pour faire face au projet. Une lettre fut envoyée à Rob Krier le 20 avril 1987 par le Chanoine Dassonville, membre du chapitre et de la commission Diocésaine d'Art sacré. M. Dassonville met en exergue le point le plus contesté du projet Krier : le parvis. Pour lui le parvis est traité par Krier comme s'il s'agissait d'un narthex d'une abbatale, afin de dire que l'abbatale exige (si elle est dans un centre ville) une cour fermée de petite dimension, pour quelques personnes qui désirent participer à la prière monastique. Néanmoins, une cathédrale est un édifice où tout le peuple est appelé pour participer autour de l'évêque, donc pour lui il est tout-à-fait normal qu'elle soit devant une place ouverte sur la ville afin que la station de dernière instance soit possible.

De plus, il semble que le Chanoine Dassonville suggère qu'un contraste entre l'échelle de la cathédrale et le parvis est meilleur, plutôt que de bâtir une masse imposante devant elle, (masse imposante à l'échelle de la cathédrale : grandeur devant fermeture) comme le choix de Krier, ainsi pour lui, cela donne une impression d'enfermement, de tristesse et d'ombre dans le même temps.

Après cette lettre, le doyen du Chapitre Cathédrale Pierre Doal renvoie une autre lettre à Rob Krier le 22 novembre 1988, afin d'exprimer son point de vue sur le projet en ajoutant les opinions du Chanoine Dassonville lors de leur visite à l'exposition, faite pour le projet Krier. M Pierre Doal rectifie Krier qui disait que "les prêtres de la cathédrale sont favorables à la fermeture". A cet égard, il explique dans sa lettre son avis défavorable à la fermeture du parvis et ajoute que le chanoine estime que « ce projet ne lui paraissait pas judicieux, qu'il allait à l'encontre les traditions historiques et ecclésiales et ajoutait : L'homme de la rue se sentira dans une zone d'enfermement donc de tristesse et d'ombre »<sup>298</sup>.

---

<sup>297</sup> *Ibid.*, page .6.

<sup>298</sup> 555 W 5, Contrat Krier 1985-1991, page 2 de la lettre du 22 novembre 1988. [AMCA]

#### 2.4.10 Le registre public en mars 1987:

Après la réalisation de l'immeuble Le Peutrec, et dans le cadre du projet Krier, une concertation a été faite avec les associations, la population, et des personnalités concernées lors d'une exposition, d'une réunion publique et d'une réunion des associations et personnalités<sup>299</sup>. Le projet Krier a donc été présenté au public lors d'une exposition à l'église Saint-Germain du 15 avril jusqu'au 2 mai 1987, où se trouvait une maquette [**Annexe. n°7**] exposée, permettant aux amiénois et aux amiénoises de mieux visualiser le projet. En plus, il y avait des panneaux et un film vidéo pour compléter l'information du projet au public. Pendant quatorze jours, le nombre de visiteurs s'éleva à 4961<sup>300</sup> personnes dont 193, qui ont consigné leurs observations dans le registre ouvert au public. Dans cette optique, une réunion publique a été tenue le 22 avril dans le lieu de l'exposition en présence de Rob Krier.

Au sujet des divers points de vue des habitants amiénois, d'autres personnes qui habitent dans le quartier du parvis, et d'autres personnes qui dirigent et qui étudient le projet Krier, ont donné leurs avis. Les avis divergent et sont les suivants :

« N'est pas bon parce qu'il empêche une bonne vue de la cathédrale [...] Non à la fermeture du parvis de la cathédrale [...] Ce projet me paraît bon, mais un soucis se pose, le respect de la cathédrale [...] Projet de création d'un quartier animé, beau projet d'architecture médiévale [...] Enchanté pour le projet mais pensez au moins aux espaces verts publics »<sup>301</sup>.

Les points de vue des habitants furent divergents selon le choix esthétique ou technique de chaque personne. Aussi, « il y a eu des personnes contre ce projet mais il s'agissait seulement des habitants qui habitaient directement dans les petites maisons en face de la cathédrale, le reste de la population était d'accord pour faire quelque chose »<sup>302</sup>. Ce qui révèle qu'il y a des habitants opposés au projet car ce dernier, pour eux pose véritablement un problème dans leurs vies quotidiennes : les habitations ayant une vue sur la cathédrale perdront de leurs valeurs, car la vue sera désormais cachée par les nouvelles constructions entourant le parvis.

Le 19 mai 1987, après quelques semaines d'exposition au public, une séance a été organisée par le conseil municipal, présidé par M. Lamps, maire d'Amiens et 38 membres de la municipalité afin de donner leurs observations sur le projet Krier. M. Delignières (adjoint au maire) affirme que

---

<sup>299</sup> 555 w 10. Dossier de concertation 1987-1988. page 2 du dossier séance du 19 mai 1987, projet de procès-verbal. [AMCA]

<sup>300</sup> 555 w 9 Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990. (Dossier : Correspondance, Notes), Note sur les modalités de la concertation effectuée en avril 1987. [AMCA]

<sup>301</sup> 512 W 106 ZAC Cathédrale, dossier de création 1987, *Projet Krier, bilan de la concertation préalable : registre ouvert au public*. [AMCA]

<sup>302</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

les observateurs de l'exposition « peut-être pas majoritaire »<sup>303</sup> ont formulé leur point de vue sur la fermeture du parvis.

De ce point de vue, il faut affirmer que la fermeture du parvis est une proposition non définitive « hypothèse de recherche »<sup>304</sup> donc la question sur le parvis reste ouverte. M. Broutin a pris la parole sur ce point en expliquant que la polémique du projet Krier se concentre sur le parvis et sa fermeture. Il confirme que le parvis ne sera pas fermé seulement si sa fermeture est absolument convaincante et approuvée par la population. Il affirme aussi qu'à cause de « l'opinion encore trop ambiguë »<sup>305</sup> et de l'indécision générale sur la réalisation du parvis, le conseil municipal n'envisage pas de fermer le parvis, afin de mettre fin à cette polémique. Dans ce sens, M. Delignières disait qu'il faut respecter la logique de cette décision, car pour lui, la fermeture du parvis est « un point de doctrine »<sup>306</sup>, le but étant que Krier puisse continuer sa recherche, mais pour lui aussi « sa recherche n'est pas convaincante »<sup>307</sup>. En effet, ce qui semble difficile pour M. Delignières c'est de trouver une formule ambitieuse. Il préfère dire que le conseil municipal n'est pas capable d'offrir un élément convaincant au public pour la fermeture du parvis, en « utilisant une formule disant que c'est laissé en suspens »<sup>308</sup>, au lieu d'être fermé à toute discussion au sujet du parvis.

Cela va ensuite être analysé, par les concernés. La mairie soutient l'idée de la fermeture. C'est pour cette raison que M. Broutin a considéré que l'idée de M. Delignières, est intellectuelle, mais selon lui il est plus clair de proclamer devant l'opinion publique, que le conseil municipal n'envisage pas de fermer le parvis. De cette façon, le conseil municipal laisse la porte ouverte au débat, en imposant donc « un peu de clarté dans les esprits »<sup>309</sup>.

M. Lamps a aussi soutenu la dernière idée d'être plus prudent, en confirmant qu'il a constaté par rapport au cahier de revendications, issu de l'exposition que, parmi les critiques « personne n'a dit d'une manière détaillé : je suis d'accord pour fermer le parvis »<sup>310</sup>, et pour bien répondre à ces opposants, le maire était favorable pour utiliser la formule selon laquelle la mairie n'envisage pas de fermer le parvis.

Les membres du conseil municipal ont signalé leur opinion en interagissant : M. Cosserat soutient aussi l'idée de M. Delignières, c'est-à-dire laisser les choses en suspens ainsi les choses

---

<sup>303</sup> 555 w 10 Dossier de concertation 1987-1988, page 4 du dossier séance du 19 mai 1987, projet de procès-verbal. [AMCA]

<sup>304</sup> *Ibid.*, page 4.

<sup>305</sup> *Ibid.*, page 7.

<sup>306</sup> *Ibid.*,

<sup>307</sup> *Ibid.*,

<sup>308</sup> *Ibid.*,

<sup>309</sup> *Ibid.*, page .8.

<sup>310</sup> *Ibid.*,

restent à être étudiés : « il n'y a pas de solution évidente »<sup>311</sup>. Selon lui des solutions vont apparaître de manière évidente quand le cadre du projet sera bâti. De cette façon, il est difficile de juger une maquette car il y a une « disproportion d'échelle »<sup>312</sup>. En outre, pour M. Dupille la proposition de fermer le parvis par Krier représente une réelle inquiétude, car en effet la cathédrale est l'élément principal du quartier.

Ensuite, M. Briançon intervient en invitant la mairie à reconnaître la qualité et le prestige du projet Krier. Tandis que M. Cappe met en exergue deux points essentiels : la dimension humaine du projet, en disant que la cathédrale est « faite pour être vue »<sup>313</sup> et est un lieu de rencontre, qu'il est aussi bon de vivre autour. Ensuite, le deuxième enjeu est de réfléchir et de préciser les modalités de la réalisation du projet Krier, ce point pour lui est un « point fondamental »<sup>314</sup>, en s'inspirant des nombreuses questions posées par des amiénois concernant l'avancement du projet et le début de la réalisation du projet Krier. C'est donc dans ce sens qu'il établit une problématique sur la programmation et les phasages respectifs des opérations.

#### 2.4.11 Les points sur l'avancement du projet, et la création de la Z.A.C :

La volonté de réaliser le projet Krier restait toujours sur l'agenda de la municipalité. Pour cela le point de départ était représenté par la réalisation du Pont des Drapiers, où son exécution était prévue dans les derniers mois de 1988<sup>315</sup>. D'après une étude économique faite par M. Michel Forgue, conseiller en économie en janvier 1988<sup>316</sup> : « Les premiers travaux d'infrastructure seront entrepris en 1988 [...] Les premiers chantiers bâtiments pourront débuter courant 1989 »<sup>317</sup> Mais le projet a pris un peu de retard, à cause de la potentielle position de l'université, qui à cette époque n'était pas totalement précisée. Mais également à cause d'une remise en cause de l'installation de la maison (ou le palais) régionale. Cette dernière devait être construite sur le parvis, « Elle non plus n'est pas vérifiée »<sup>318</sup>.

---

<sup>311</sup> *Ibid.*, page .9.

<sup>312</sup> *Ibid.*,

<sup>313</sup> *Ibid.*, page .11.

<sup>314</sup> *Ibid.*, page .12.

<sup>315</sup> *Ibid.*, page .13.

<sup>316</sup> 948 W 11 Dossier de consultation pont des Drapiers 1988. Cahier des charges de concession 1991. Réaménagement du jardin de l'Evêché 1991 Construction d'un hôtel, projet Quillery 1991. Consultations des promoteurs + aménagement de l'îlot Saint Germain 1990-199. Dossier : Pont des Drapiers, dossier de consultation. Document : Pont des Drapiers, dossier de consultation, ANNEXES, janvier 1988, page 2. [AMCA]

<sup>317</sup> *Ibid.*, Document : Pont des Drapiers, dossier de consultation, NOTICES EXPLICATIVE, janvier 1988, Echancier, page .7.

<sup>318</sup> 555 w 3, Projet Krier, Dossier de presse. Le journal de la municipalité, le 10 avril 1987. Ou encore 497 w 13, Articles de presse, Projet Krier. [AMCA]

Parallèlement, des fouilles archéologiques ont commencé dans le quartier Saint-Germain, pour la réhabilitation du quartier fin 1987<sup>319</sup>. La première tranche du projet saint-germain « est assurée par Rob Krier et Patrick Berger et la maîtrise d'œuvre par l'OPAC est au stade de l'APS »<sup>320</sup>. De plus, en ce qui concerne les autres objectifs dans le plan Krier, la construction des logements dépendait des offres des constructeurs immobiliers : « c'est difficile mais on sait faire et il y a des offres »<sup>321</sup>. Aussi, en ce qui concernait le secteur commercial, les investisseurs demandaient plus d'informations. Toutes ces imperfections étaient à régler, et ont retardé la mise en marche du projet.

En outre, plusieurs projets sont en voie de concrétisation, comme le projet de l'hôtel de l'Ange d'Or situé entre la rue Porion et la maison de verre. Ce projet d'hôtel a été placé sous un examen technique et financier « pourrait être engagé sur le terrain courant 1987 »<sup>322</sup>. La maîtrise d'œuvre est assurée par Rob Krier, associé à Patrick Berger<sup>323</sup>, ainsi que la maîtrise d'ouvrage par un promoteur privé amiénois, « associé à un important groupe hôtelier, pour la réalisation d'un hôtel, probablement 3 étoiles, d'un restaurant et de salles de réunions »<sup>324</sup>.

Enfin, les Halles, à la suite du concours d'idées, « un travail préliminaire a été effectué entre la ville, Rob Krier, et les services de la CCI, afin de redéfinir les conditions d'intervention sur le secteur »<sup>325</sup>. D'autres rues furent aménagées comme la rue Cormont : « la "dent creuse" de la rue fait l'objet de l'élaboration d'un dossier d'APS, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le promoteur R. CALIPPE »<sup>326</sup>. De plus, dans la rue du Hocquet, Rob Krier ainsi que cinq jeunes architectes, élaborent l'APS d'un programme d'environ 15 logements, rue du Hocquet, entre la rue des Augustins et la rue Metz l'Evêque »<sup>327</sup>.

Par conséquent, afin d'accélérer<sup>328</sup> l'opération et réaliser le projet Krier ainsi que pour remplir les objectifs demandés (commerces, logements), la mairie a décidé dans la même séance (19 mai 1987) de créer le périmètre de la Z.A.C, (Zone d'aménagement concernée) [fig. n°80]. C'est ainsi

---

<sup>319</sup> 555 w 10 Dossier de concertation 1987-1988, page 13 du dossier, séance du 19 mai 1987, projet de procès-verbal. [AMCA]

<sup>320</sup> 497 w 13 plan d'aménagement de zone 1987. Lettre du 12 novembre 1986, département d'Aménagement et d'urbanisme à l'attention de M. Bacro A.D.G. (Commission départementale des sites, le 19 novembre), page .3. [AMCA]

<sup>321</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Document : Le journal de la municipalité, le 10 avril 1987. Ou encore 497 w 13, Articles de presse, Projet Krier. [AMCA]

<sup>322</sup> 497 w 13 Plan d'aménagement de zone 1987. Lettre du 12 novembre 1986, département d'Aménagement et d'urbanisme à l'attention de M. Bacro A.D.G. (Commission départementale des sites, le 19 novembre). page .3. [AMCA]

<sup>323</sup> *Ibid.*,

<sup>324</sup> *Ibid.*,

<sup>325</sup> *Ibid.*, page .4.

<sup>326</sup> *Ibid.*, page .3.

<sup>327</sup> *Ibid.*,

<sup>328</sup> *Ibid.*, Document : lettre du 25 juin 1987, du l'ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées Directeur Départemental de l'Équipement à M. Bacro Directeur général Adjoint.

que le label Z.A.C « donna de la crédibilité au projet Krier, face à des investisseurs potentiels »<sup>329</sup> et dans ce périmètre elle dut établir un plan P.A.Z (Plan d'Aménagement de la zone), dont « l'intérêt premier était de pérenniser le projet Krier »<sup>330</sup>.

---

<sup>329</sup> *Ibid.*,

<sup>330</sup> *Ibid.*, Document : Lettre du département d'Aménagement et d'urbanisme au préfet de la somme, le 4 juin 1987.

#### 2.4.12 La création de la Z.A.C cathédrale, 1987:

Le projet Z.A.C a été mis donc en délibération au conseil municipal le 19 mai 1987. Il en résulte 39 voix pour et 8 voix contre et 1 abstention<sup>331</sup>. Cette création émane donc d'un besoin financier pour réaliser le projet Krier, qui « nécessite un encadrement et un financement important, que la seule taxe locale d'équipement ne pouvait pas alimenter »<sup>332</sup>. **[Annexe. n°8]**

Pour répondre à ce besoin, la mairie est obligée de présenter le P.A.Z qui est le plan d'aménagement qui fut établi conformément aux orientations générales du projet Krier, la mairie va donc présenter ce dossier aux investisseurs. Ces investissements assurent à la municipalité la réalisation du projet Krier : « fixer les charges foncières avec tel ou tel investisseurs et discuter finances »<sup>333</sup>. Pour cela, la mairie a décidé de réaliser une enquête publique. Cette enquête publique avait deux buts : répondre à la nécessité de présenter le projet Krier devant le public une deuxième fois, et la création de la Z.A.C, afin de définir les conditions d'un « équilibre financier et social de l'opération »<sup>334</sup>, afin de coordonner les contributeurs et la mairie. Par conséquent, il fallait fixer des règles pour la construction et la participation, et « mettre à la charge des constructeurs, le coût des équipements qui ne peuvent être supportés par la seule commune »<sup>335</sup>. Finalement, le projet Krier devait s'inscrire dans un cadre juridique pour en permettre la réalisation<sup>336</sup>.

Dans l'enquête publique la mairie a décidé de placer le plan Krier (P.A.Z) dans un dossier<sup>337</sup> qui contenait des éléments graphiques, un règlement et un rapport de présentation. Ce dossier (PAZ), n'a pas duré longtemps, car pour présenter ce dernier au public et aux investisseurs en particulier, les intéressés ont considéré qu'il y aurait des modifications architecturales sur le dossier et surtout que l'enjeu de la fermeture du parvis était ambigu.

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées (Directeur Départemental de l'Équipement) a informé M. Bacro (Directeur général adjoint au maire), le 25 juin 1987 de la nécessité de disposer du dossier de réalisation devant le public au « moment de l'enquête du P.A.Z »<sup>338</sup> avec tous les

<sup>331</sup> 555 w 10 Dossier de création 1987-1988, page 13 du dossier séance du 19 mai 1987, projet de procès-verbal, [AMCA]

<sup>332</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Document : La lettre de la DDE, septembre 1987, Un entretien avec Mr Alain Bacro, Adjoint au Directeur Général des Services Municipaux de la ville d'Amiens. [AMCA]

<sup>333</sup> 555 w 10 Dossier de concertation 1987-1988, page 13 du dossier séance du 19 mai 1987, projet de procès-verbal. [AMCA]

<sup>334</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Les nouvelles Z.A.C : des règles de construction et de participation financière rapidement mises en œuvre, entretien avec Alain Bacro. [AMCA]

<sup>335</sup> *Ibid.*,

<sup>336</sup> 555 w 13 Plan d'aménagement de la zone 1987, la lettre du département d'aménagement et d'urbanisme au m. le préfet de la somme le 4 juin 1987. [AMCA]

<sup>337</sup> *Ibid.*, dossier : ZAC Cathédrale, projet de PAZ, 10 juillet, 1987, projet Krier.

<sup>338</sup> *Ibid.*, lettre du 25 juin 1987, du l'ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées Directeur Départemental de l'Équipement à M. Bacro Directeur général Adjoint.

éléments constitutifs du dossier : « programme des équipements publics, modalités prévisionnelles de financement avec un échéancier, accord d'autres collectivités - si nécessaire - à qui incombent le financement d'équipement »<sup>339</sup>. Afin de réaliser l'enquête, il suffit que le conseil Municipal décide de soumettre les éléments de ce dossier aux amiénois. « À l'issue de cette enquête, le P.A.Z. éventuellement modifié pour tenir compte des observations, sera approuvé par le conseil municipal ainsi que les autres pièces du dossier de réalisation »<sup>340</sup>. Par conséquent, le conseil municipal s'est rassemblé le 2 juillet 1987, afin d'arrêter le projet PAZ de la ZAC<sup>341</sup>, où le maire M. Lamps a proposé au conseil municipal d'arrêter le dossier et de soumettre ce projet (P.A.Z.) à l'enquête publique<sup>342</sup>. Cette dernière donne à la mairie donc l'opportunité d'accélérer les étapes de la construction « il devient possible dans un délai de six mois après le commencement des études, d'entrer dans la phase de réalisation d'une Z.A.C. »<sup>343</sup>, ainsi de présenter le dossier aux futurs contributeurs qui désirent réserver un investissement sur le périmètre de la Z.A.C.

La mairie a préféré en ce qui concerne l'enquête publique de prendre plus de temps : « prendre un retard de trois mois, la parenthèse des vacances »<sup>344</sup>. Au delà de cette date le P.A.Z a été soumis au public avec le dossier de réalisation, approuvé par le conseil Municipal, dont le groupe de travail permanent des services de l'État a pour vocation d'examiner le projet. De ce fait la mairie a considéré que la Z.A.C est entrée dans sa phase opérationnelle avec « l'instruction des premiers permis au début de 1988 »<sup>345</sup>.

---

<sup>339</sup> *Ibid.*,

<sup>340</sup> *Ibid.*,

<sup>341</sup> *Ibid.*, séance 2 juillet 1987 du conseil municipal.

<sup>342</sup> *Ibid.*, document : Séance 2 juillet 1987, ville d'Amiens, conseil municipal.

<sup>343</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1987. Les nouvelles Z.A.C : des règles de construction et de participation financière rapidement mises en œuvre, entretien avec M. Alain Bacro. [AMCA]

<sup>344</sup> *Ibid.*,

<sup>345</sup> *Ibid.*,

#### 2.4.13 L'Enquête publique du dossier de réalisation janvier/mars, 1988 (le deuxième registre public):

Trois mois après les « vacances », Le 14 avril 1987, M. Serge Delignieres adjoint maire, informe le président du tribunal administratif : « pour la bonne réalisation du projet Krier, retenu pour l'aménagement du secteur nord du centre ville, la ville d'Amiens a décidé de créer une zone d'Aménagement concertée (Z.A.C) dite Z.A.C cathédrale »<sup>346</sup>. Le 11 décembre 1987, M. Serge Deligniers informe une deuxième fois le président du Tribunal administratif d'Amiens de l'imminence de la création de la Z.A.C Cathédrale et de la nécessité de soumettre ensuite une enquête publique pour le plan d'aménagement de zone P.A.Z. Par courrier, le 22 Décembre 1987, la ville d'Amiens a saisi le tribunal administratif en vue de la désignation du commissaire enquêteur et par décision en date du 7 janvier 1988, le tribunal administratif a désigné comme commissaire Enquêteur : Madame Françoise Dissard, inspectrice générale de la construction Honoraire<sup>347</sup>.

Le 8 janvier 1988, Le maire de la ville d'Amiens a ordonné l'ouverture de l'enquête et fixé les conditions dans lesquelles elle se déroulerait<sup>348</sup>. Un avis au public a été affiché à la Mairie et dans les Mairies en périphérie, avec une annexe du 8 janvier au 4 mars 1988 incluse<sup>349</sup>. Cet avis a été également publié dans les journaux suivants : Le courrier Picard les 13 janvier et 3 février 1988, La Gazette les 12 janvier et 2 février 1988. En outre l'enquête s'est déroulée du 1er février au 4 mars 1988 inclus. Le dossier a pu être consulté du lundi au samedi<sup>350</sup>.

Trente-huit observations ont été consignées sur le registre d'enquête, et une trentaine de visiteurs ont été reçus<sup>351</sup>. Madame Françoise Dissard, exerçant au tribunal administratif comme commissaire enquêteur, visite plusieurs fois le lieu en gardant contact avec le préfet et le responsable des sites et des Monuments Historiques, en plus de la municipalité, ainsi qu'avec Rob Krier. Dans le dossier, le commissaire enquêteur analyse les observations, en signalant que l'enquête a suscité peu de manifestations de la part des personnes concernées, à l'exception des notes, des commentaires du président et des membres du comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens.

Pour le commissaire d'enquête, Madame Françoise Dissard, beaucoup d'observations favorables au projet ne sont pas motivées et « aucun visiteur n'a fourni d'éléments complémentaires aux observations écrites »<sup>352</sup>. Il s'ensuit que cette situation (enquête) s'explique sans doute par le fait

---

<sup>346</sup> 555 w 9 Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990, (Dossier : Correspondance, Notes). la lettre du 14 avril 1987. [AMCA]

<sup>347</sup> *Ibid.*

<sup>348</sup> *Ibid.*

<sup>349</sup> *Ibid.*

<sup>350</sup> *Ibid.*

<sup>351</sup> *Ibid.*, Le dossier de réalisation de la Z.A.C Cathédrale à Amiens, rapport du commissaire enquêteur, page .2.

<sup>352</sup> *Ibid.*,

que la Z.A.C, proposée conformément à la demande de la commission d'enquête préalable à l'adoption du POS d'Amiens, ne fait que traduire la possibilité de réaliser un projet élaboré pour la restructuration urbaine des abords de la cathédrale<sup>353</sup>.

Le projet Krier pour Mme. Françoise Dissard a fait l'objet antérieurement, conformément à l'article L 300-2-I du Code de l'Urbanisme, d'une large concertation avec les administrations nationales, locales et les associations suivie d'une exposition, durant laquelle près de 5 000 visiteurs se sont exprimés sur un registre mis à la disposition du public. Outre l'enquête publique sur le POS, des réunions publiques ont eu lieu au cours de l'année 1987. Il est donc vraisemblable que beaucoup d'habitants n'ont plus jugé utile de développer à nouveau leur argumentation. Vingt-neuf avis favorables sont concernés. Cependant quelques avis « expriment leur adhésion à la fermeture du parvis de la Cathédrale en se référant à l'exemple du parvis si animé de la cathédrale de Strasbourg où en soulignant la nécessité de recréer un quartier vivant, faisant corps avec le centre-ville et mettant fin à un immobilisme trop prolongé »<sup>354</sup>.

Dans son rapport le commissaire d'enquête analyse bien les avis et les commentaires des oppositions qui sont contre le projet Krier. Leurs inquiétudes sont en particulier centrées sur la fermeture du parvis et le pont des drapiers qui cachent la perspective vers la cathédrale et l'église Saint-Germain. En plus, d'autres arguments concernent le projet Krier lui-même, auquel sont reprochées « les propositions architecturales de tours et une hauteur d'immeubles dépassant les 2 étages traditionnels dans les quartiers d'avant-guerre. Les parkings et accès pour les bus sont jugés insuffisants et l'aval obligatoire de l'architecte Krier pour toute construction est redouté »<sup>355</sup>. En ce qui concerne le côté économique, le commissaire affirme que « les craintes exprimées se rapportent à l'éventualité d'un déficit important de l'opération dû à des charges foncières trop lourdes pour des constructions édifiées suivant les modalités des PAP ou des PLA, et à des fondations de parking trop coûteuses en raison de l'existence de la nappe phréatique »<sup>356</sup>.

Enfin les surfaces commerciales prévues sont jugées « trop importantes et le réaménagement de l'axe Est/Ouest n'aurait pas encore reçu l'aval de l'Etat »<sup>357</sup>.

En outre, Mme. Françoise Dissard donna son avis sur les observations en montrant que les parties qui ont donné leur avis favorable sont d'accord pour dire que la situation du parvis est un drame, et souhaitent que la cathédrale soit intégrée à un ensemble touristique, urbanistique et économique. Afin de « densifier » le centre ville grâce à des logements et des commerces. De plus, l'harmonie historique faite par Krier protège l'esprit d'Amiens et c'est de cette façon qu'ils ont ensuite approuvé le projet.

---

<sup>353</sup> *Ibid.*

<sup>354</sup> *Ibid.*, page .3.

<sup>355</sup> *Ibid.*

<sup>356</sup> *Ibid.*

<sup>357</sup> *Ibid.*

D'autre part, pour le commissaire enquêteur, même si M. Krier reçoit une mission d'architecte de coordination, chaque projet devra être examiné, suivant les cas, devant une des nombreuses instances chargées de la protection de cette zone<sup>358</sup>. C'est pourquoi une commission et un groupe de travail siègent auprès du Préfet en raison de la complexité des compétences dues à la juxtaposition des procédures de protection. Ils auront aussi pour tâche d'adapter les divers aspects du projet aux réalités fonctionnelles et économiques suivant leur évolution. Ces organismes donnent toutes garanties contre « l'arbitraire éventuel de pouvoir d'une seule personnalité »<sup>359</sup>.

Enfin le commissaire enquêteur devait signaler auprès des experts si l'enquête des administrations, de la municipalité et du public résultait d'un avis favorable pour le projet<sup>360</sup>. S'ensuit l'adoption de plusieurs points : faire cesser la coupure qui sépare les quartiers Nord et Ouest de la ville en reconstituant des liaisons et en redonnant vie à un secteur trop délaissé, densifier le centre de la ville en profitant de terrains bien situés et disponibles, et en dotant les logements d'équipements complémentaires<sup>361</sup>. Enfin, le commissaire enquêteur Françoise Dissard rédigera son avis favorable à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC pour la "Cathédrale" d'Amiens<sup>362</sup>.

---

<sup>358</sup> 555 w 9 Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990, (Dossier : Correspondance, Notes). Le dossier de réalisation de la Z.A.C Cathédrale à Amiens, page 4 du rapport du commissaire enquêteur. [AMCA]

<sup>359</sup> *Ibid.*,

<sup>360</sup> *Ibid.*, page .6.

<sup>361</sup> *Ibid.*

<sup>362</sup> *Ibid.*

#### 2.4.14 La réponse des investisseurs et l'état des contacts pris avec les promoteurs:

En effet, au cours de l'année 1986, début 1987, sur la base du travail effectué par Rob Krier, la mairie d'Amiens a pris contact avec des constructeurs immobiliers : Ce sont surtout des investisseurs amiénois qui furent sollicités. Dans un premier temps, la SAP d'HLM et l'OPAC intervinrent sur le secteur St Germain, l'OPAC rue du Hocquet, pour construire des logements<sup>363</sup>. Compte tenu de l'ampleur du projet, la ville a orienté ses démarches auprès des grands groupes français spécialisés dans la promotion, tant commerciale que des logements. Plusieurs organismes se disputèrent le marché : le Groupe ACCOR et l'Entreprise SUPAE, associés à M. CALIPPE, interviennent sur le secteur de l'Ange d'Or, le Groupe DIFIM envisage un programme au bas parvis de la cathédrale, regroupant moyennes surfaces, galerie marchande, logements (sur le parking prévu par le projet).<sup>364</sup> Pour les équipements hôtelier sur le secteur Vanmarcke, le groupe ARCADE se chargeait de construire sur la rue des Huchers, et sur rue Vanmarcke (VM4) un hôtel de 60 chambres, 2 étoiles), De plus le groupe ACCOR se chargeait de bâtir un hôtel premier prix, ensuite il y avait l'étude ROYALE MADELEINE son rôle était de rapprocher la puissance publique des investisseurs privés et intéressés par l'implantation d'un hôtel 3 étoiles chaîne INHOTEL, travaillant avec le groupe PARGEST pour ce type d'équipement<sup>365</sup>. Concernant les commerces, il y avait des promoteurs intéressés comme AMCOX et des promoteurs privés. Pour les bureaux il y avait la SORIF intéressée par la réalisation de bureaux sur la ZAC<sup>366</sup>. Plusieurs Promoteurs se sont focalisés par le secteur des Halles. Cette phase de consultation "informelle" n'est pas close. Ces contacts pris avec les partenaires "privés" de la ville posent cependant une question : celle de la difficulté, à lancer des opérations de logements en accession, dans une ville où un marché immobilier n'existe pas<sup>367</sup>.

Donc depuis 1987, « la ville est régulièrement sollicitée par différents promoteurs intéressés par l'implantation de programmes et différente nature dans la ZAC cathédrale, secteur que tous estiment privilégié. La récapitulation de ces contacts et faite ci-après et il en découle une proposition de déroulement pour les quatre années à venir »<sup>368</sup>.

Revenons sur la résultat de l'enquête publique, à l'issue d'elle, les amiénois pourront consulter le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur à la Mairie d'Amiens.

---

<sup>363</sup> 497 w 13 Commission départementale des sites 1986-1987, lettre du 12 novembre 1986, département d'Aménagement et d'urbanisme à l'attention de M. Bacro A.D.G, (Commission départementale des sites, le 19 novembre), page .4. [AMCA]

<sup>364</sup> *Ibid.*,

<sup>365</sup> 558 W 57 Dossier: Centres d'affaires, Document : ZAC Cathédrale Note sur les possibilités de déroulement de l'opération. Amiens le 4 avril 1989. [AMCA]

<sup>366</sup> *Ibid.*,

<sup>367</sup> 497 w 13 Commission départementale des sites 1986-1987, lettre du 12 novembre 1986, département d'Aménagement et d'urbanisme à l'attention de M. Bacro A.D.G, (Commission départementale des sites, le 19 novembre). page .4. [AMCA]

<sup>368</sup> 558 W 57 Dossier: Centres d'affaires, Document : ZAC Cathédrale Note sur les possibilités de déroulement de l'opération. Amiens le 4 avril 1989. [AMCA]

L'enquête a donc fait écho dans la ville, et a répondu aux objectifs de la mairie pour les opérations d'investissement sur la Z.A.C. La chambre des métiers de la Somme a aussi examiné le dossier de réalisation pour le projet Krier le 19 février 1988, afin d'inciter la mairie à prévoir le nombre de cellules réservées aux activités artisanales et commerciales. En ajoutant que l'architecture de ces surfaces doit être conçue fonctionnellement dans le but d'assurer un environnement technique favorable pour les activités requises<sup>369</sup>.

En outre, la chambre de commerce et d'industrie (C.C.I.) d'Amiens réagit avec l'enquête datée du 3 mars 1988, où elle a donné son avis favorable sur plusieurs points : d'abord les liaisons faites pour assurer les liens dans la ville. En matière de logement la chambre souhaite que l'offre soit la plus diversifiée possible. En matière de commerce, la chambre souhaite un partage suffisant pour toutes les fonctions et enfin en matière de stationnement, elle signale que le nombre de places supprimées par le projet Krier crée un risque d'insuffisance pour le stationnement. Certaines options retenues par la chambre de commerce et d'industrie telles que la fermeture ouest du parvis doit être étudiée avec prudence avec l'idée de ménager au maximum la vue sur la cathédrale<sup>370</sup>. Pour elle, la cathédrale est un point d'attractivité touristique pour la ville et la planification de ce parvis doit donner une valeur à la cathédrale. Dans cette optique, elle place une attention toute particulière sur les hauteurs des constructions aux abords du parvis jusqu'à la rue Vanmarcke, « le règlement de la Z.A.C devrait préciser ces dispositions »<sup>371</sup>.

---

<sup>369</sup> 555 w 9 Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990, (Dossier : Avis de la chambre des Métiers), La lettre du 19 février 1988. [AMCA]

<sup>370</sup> *Ibid.*, (Dossier : Avis de la C.C.I.) la lettre du 3 mars 1988, page .2.

<sup>371</sup> *Ibid.*,

#### 2.4.15 Le projet Krier entre dans sa phase opérationnelle:

Après la fin de l'enquête publique, le vendredi 4 mars 1988, et l'avis favorable donné par l'enquêteur public Md. Françoise Dissard et le groupe de travail, et après que plusieurs promoteurs, investisseurs ont réagi afin d'investir sur la Z.A.C, l'opération a commencé [Annexe. n°9]. Les études ont donc démarré par le pont des Drapiers où sa construction par rapport aux mises à jour a été envisagé vers 1990-1991<sup>372</sup>. C'est après, au début de 1989 que le premier chantier a été prévu sur l'espace de l'église Saint-Germain<sup>373</sup>, cette décision fait suite à l'avis favorable émis par la commission supérieure des monuments historiques, lors d'une réunion faite le 13 décembre 1988 pour le quartier saint-germain dans le projet Krier<sup>374</sup>.

Par conséquent, le comité de sauvegarde a de nouveau entrepris de mobiliser les amiénois pour tenter de s'opposer à la réalisation du projet Krier et « estime les amiénois mal informés du projet Krier »<sup>375</sup> en expliquant que « si les amiénois se rendaient compte de ce qu'on leur prépare, ils seraient opposés à la ZAC »<sup>376</sup>. Le comité de sauvegarde déplore les actions menées par Krier car il le croit capable de défigurer le quartier Saint-Leu, d'occulter la face nord de l'église Saint-Germain et la suppression de « témoins du passé »<sup>377</sup>. Il ordonna donc par conséquent un « référendum indiscutable »<sup>378</sup>.

Le trois mars 1988, le président du comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale, M. Raymond Dewas a voulu imposer sa dernière empreinte sur le projet Krier. Le comité envoya une lettre au maire d'Amiens, M. Lamps, afin de maintenir « l'opposition résolue »<sup>379</sup> à la mise en œuvre du projet Krier. Cette opposition est pour lui issue d'une « propagande forcée pour faire passer le projet, et qui a pu tromper certains »<sup>380</sup>. Il cite brièvement un certain nombre de faits sur leur lutte contre le projet Krier :

Le 15 décembre 1984, le président du comité refuse de voter pour les projets concourants ;

Le 25 avril 1985, le comité énonce ses critiques devant la commission consultative, le préfet réagit avec hostilité contre le comité, le comité soumet ensuite un rapport au courrier Picard, ce dernier rapport est publié partiellement ;

<sup>372</sup> *Ibid.*, Document : Le Courrier Picard, 17/03/1988.

<sup>373</sup> *Ibid.*,

<sup>374</sup> 558 W 57 Dossier: Centres d'affaires, Document : Lettre du préfet de la somme à M. Le maire, Affaire suivi par Mme THOMAS, 1 mars 1989. [AMCA]

<sup>375</sup> 555 W 9 Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990. Document : Le comité de sauvegarde de la cathédrale estime les amiénois mal informé du projet Krier. [AMCA]

<sup>376</sup> *Ibid.*, Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990. Document : Le courrier 19/20-3-1988. [AMCA]

<sup>377</sup> *Ibid.*, Document : Le comité de sauvegarde de la cathédrale estime les amiénois mal informé du projet Krier.

<sup>378</sup> *Ibid.*,

<sup>379</sup> *Ibid.*, la lettre du 3 mars 1988, page .6. [AMCA]

<sup>380</sup> *Ibid.*,

Le 20 décembre 1985, le comité proteste contre la déclaration de M. Deligniers selon laquelle le projet Krier était une collaboration commune entre ville et population. Cette déclaration pour le comité est fautive ;

En août 1986, le comité dépose un recours devant le tribunal administratif. Il adresse le 31 juillet 1986 une protestation au maire, au sujet de la démolition imprévue par l'OPAC des maisons de la rue du Don : le plan prévoyait la réhabilitation de ces maisons ;

Le 27 avril 1987, après examen des déclarations faites sur le projet Krier, le comité de sauvegarde a constaté que les autorités préfectorales chargés des monuments historiques, refusaient de venir sur place pour entendre leurs arguments. Finalement, le comité de sauvegarde est entré au cœur du sujet, en expliquant que « Le projet Krier, par son implantation, sa masse densifiée, sa hauteur, sans soucis de l'environnement porterait atteinte au patrimoine artistique de la ville et plus particulièrement à la cathédrale Notre Dame, qu'il entend enfermer dans un carcan de plusieurs centaines d'immeubles qu'il cacherait aux yeux des visiteurs, touristes ou autres, en formant une barrière avec le pittoresque quartier Saint-Leu, au lieu de réaliser la jonction harmonieuse qu'ils méritent »<sup>381</sup>. Le combat du comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens dans le projet Krier a prouvé par « le nombre considérable d'heures déjà consacré à la lutte contre la pollution du site de la cathédrale et de Saint-Germain montre à l'évidence notre dévouement à la cause nationale de la défense du cadre de vie et notre volonté absolue de servir en toute modestie notre Picardie et tout ce qu'elle représente aux yeux du monde »<sup>382</sup>.

Pour conclure, Le projet Krier donc s'est réalisé administrativement par la création de la ZAC Cathédrale aux termes de la délibération du conseil municipal du 19 mai 1987 et par l'approbation le 20 mai 1988 du dossier de réalisation<sup>383</sup>.

Cependant à l'arrivé du mois de juillet 1988, le premier contrat entre Krier et la ville arrive à se terminer. Pour cela, la ville représenté par Serge Delignières fit le deuxième contrat<sup>384</sup> le 7 juillet 1988. L'essentiel de ce contrat précise particulièrement la mission plan masse-cahier des charges, la mission coordination des études architecturales et assistance aux maitres d'ouvrages, une mission projet d'aménagement des espaces publics et la mission de la conception du parvis. En effet la mission du cahier des charges donne à l'architecte la charge d'établir pour chaque îlot sur la ZAC l'intention d'aménagement et d'architecture qui devra comporter : le découpage parcellaire, le gabarit des bâtiments, le dimensionnement des espaces libres en coeur d'îlot et des autres pouvoirs pour l'architecte qui pouvait élaborer des plan-masse particuliers<sup>385</sup>. Le projet était donc sur le point d'aboutir.

---

<sup>381</sup> *Ibid.*, la lettre du 3 mars 1988, page .4.

<sup>382</sup> *Ibid.*,

<sup>383</sup> 1035 W 16, Document : Amiens TELECOPIE envoyée le 20.03.91. [AMCA]

<sup>384</sup> 555 W 9 Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990. Document : Contrat Krier 7 juillet 1988. [AMCA]

<sup>385</sup> *Ibid.*,

Un point important reste à évoquer durant cette période, durant l'été de cette année (1988), c'est la polémique de l'implantation de l'université, après le débat de son emplacement lors de la visite du président de la France François Mitterrand. La résultat de ce débat était selon plusieurs réunions à l'initiative du Conseil Régional avec la ville d'Amiens ayant pour objet « d'examiner les modalités de transfert vers le centre ville d'une partie de l'université de Picardie, notamment les unités de droit, sciences économiques et lettres »<sup>386</sup>. Il convient de rappeler que le projet de Rob Krier prévoit à proximité de la cathédrale, la construction de l'université demandée dans le concours de 1984. Après ces réunions, la ville a décidé d'étudier ultérieurement l'implantation de cette université sur l'îlot marché aux herbes pour des raisons des places. « Il a donc, ultérieurement, semblé plus opportun d'étudier l'implantation de l'université sur l'îlot du marché aux herbes [entre la rue du Don et la rue Vanmarcke] celui ci étant notamment plus propice à la réalisation du parking nécessité par ce transfert tant pour le nombre de places que pour les conditions techniques »<sup>387</sup>.

Cependant, un événement capital survint en faveur du comité de sauvegarde : début 1989, un nouveau maire, avec des considérations architecturales radicalement différentes de celles de M. Lamps, est élu à Amiens. Cela risque de bouleverser la réalisation du projet Krier.

---

<sup>386</sup> 558 W 57 Dossier: Centres d'affaires, Document : ZAC Cathédrale Note sur les possibilités de déroulement de l'opération. Amiens le 4 avril 1989. [AMCA]

<sup>387</sup> *Ibid.*,

#### 2.4.16 Une année charnière : 1989 et l'intervention de Alain-François Lederlin:

Début 1989, la ville d'Amiens est entrée dans une nouvelle phase, qui est la phase d'élection municipale. Entre janvier et février 1989, le maire M. René Lamps a donné la possession du pouvoir à son successeur M. Gilles De Robien. Le travail dans cette année c'est à dire durant le mandat de nouveau maire fut décrit par la continuité des études pour le projet Krier.

En effet le nouveau maire était d'accord avec quelques opérations sur la ZAC où l'architecte est Rob Krier. En mars 1990 Gilles De Robien confirme son accord<sup>388</sup> pour poursuivre les études concernant la réalisation du projet HANSEA où ce projet (centre d'affaire) était sous la direction de Rob Krier. En plus durant sa première installation comme nouveau maire, il a continué les enjeux concernant la ville dont le projet Krier était un des projets sur le programme de la mairie. Par conséquent, le département d'aménagement et d'urbanisme représenté par Alain François Lederlin a envoyé plusieurs lettres au nouveau maire, et commente à l'attention de M. Jean Claude Broutin (premier adjoint), la situation globale pour les opérations dans le projet Krier, les polémiques et les critiques.

Pour cela le 22 mai 1989 il adresse une lettre<sup>389</sup> au maire dans laquelle il explique la situation de l'opération Saint-Germain, où il présente devant la mairie les arguments militants contre et pour l'architecture de Krier pour le quartier Saint-Germain : Pour les arguments militants contre, Lederlin présente l'intervention de M. Dewas (président du comité de sauvegarde de la cathédrale d'Amiens), en disant que ce dernier a toujours été opposé au projet Krier où Dewas a souligné que le parvis devant l'église est trop petit (mêmes arguments pour la cathédrale). Ensuite, il affirme que le projet bouche la vue lointaine de la cathédrale, on ne peut pas l'apercevoir, depuis la rue Basse des Tanneurs. Enfin il semble également critiquer le niveau de l'eau des canaux et le juge trop bas. M. Dewas, se demande quel architecte négligerait à ce point l'opération du quartier Saint-Germain, en sachant que l'opération Saint-Germain est le premier élément du projet Krier : « l'opération Saint-Germain constitue une réduction du projet Krier parce qu'elle traite également un parvis et un ensemble d'îlots »<sup>390</sup>. Par contre, concernant les arguments militants pour le quartier, Lederlin expliqua que ce projet « colle parfaitement avec l'objectif de densification du centre-ville, tel qu'il a été exprimé par la nouvelle municipalité et par les groupes du travail... »<sup>391</sup>. Lederlin continue de dire que l'architecture de Krier dans ce quartier peut présenter un « attrait assez prestigieux »<sup>392</sup> et intéressant.

---

<sup>388</sup> 558 W 57 Dossier: ZAC Cathédrale 1990 HANSEA, Document : Lettre de Gilles De Robien au crédit agricole Monsieur BENESSE, Amiens le Mars 1990. [AMCA]

<sup>389</sup> 497 W 15, Lettre du département d'aménagement et urbanisme, 31.00 AL/CD/89 - 125 - Centre ville St Germain, Amiens le 22 mai 1989, Note à l'attention de Monsieur Broutin, premier Adjoint. [AMCA]

<sup>390</sup> *Ibid.*, Page .2.

<sup>391</sup> *Ibid.*,

<sup>392</sup> *Ibid.*,

Enfin M. Lederlin explique le montage de l'opération (saint-Germain) en disant « l'un des problèmes posé réside dans le financement de cette opération »<sup>393</sup> mais il continue en précisant que ce n'est pas un grand problème car un des promoteurs considère que cette difficulté n'est pas bouclé puisqu'il manque 25% des financements pour réaliser l'opération. Cependant, le problème est de ne pas « déshabiller » l'architecture de Krier dans ce quartier car l'architecture du quartier va être jugée comme la sienne. Pour cela, Lederlin propose que pour mieux cadrer les objectifs et régler les problèmes, une réunion avec M. Krier semble pour lui favorable avec les promoteurs locaux et nationaux.

Après la lettre du 22 mai, Lederlin envoie une autre lettre<sup>394</sup> datée du 11 septembre 1989 mais cette fois pour le secteur Vanmarcke. Lederlin explique la situation de l'îlot Vanmarcke dans le projet Krier, situation rendue problématique à cause de la construction d'un parking<sup>395</sup> : Le parking, serait difficile à construire à cause de difficultés topographiques. Cette explication d'après Lederlin était issue d'une étude demandée du département qui le représente (département d'aménagement et d'urbanisme).

---

<sup>393</sup> *Ibid.*, Page .3.

<sup>394</sup> 497 W 15, Lettre du département d'aménagement et urbanisme, 31.00 AL/CD/89/239 - CENTVILL (CATHEDRA), Amiens le 11 septembre 1989, Note à l'attention de Monsieur Broutin, premier Adjoint. [AMCA]

<sup>395</sup> *Ibid.*,

## 2.5 Le projet abrogé

### 2.5.1 L'élection municipale pour la ville d'Amiens, fin 1988-janvier 1989:

Revenons enfin sur l'argument militant direct qui a impacté le projet Krier selon Rob Krier. C'est l'élection municipale à Amiens, donc dans la période entre le 13 janvier 1989 au 13 février 1989, et la passation de pouvoir entre le maire M. René Lamps et le nouveau maire M. Gilles De Robien. La victoire de ce dernier sonne le glas du projet Krier.

« Ça c'est l'histoire... Le maire dans ce temps-là était Monsieur Lamps avec son délégué de l'urbanisme Monsieur Deligners. Ils m'ont donné la mission de dresser un projet après avoir gagné le concours. Alors j'ai continué le projet et ce projet a été soutenu par le maire et son délégué de l'urbanisme. Entre 1984 et 1988, tout le projet a été dessiné sur les plans et sur les maquettes mais rien n'a été exécuté. En 1988 il y a eu des élections, et avec la perte de l'élection de Monsieur Lamps et de Monsieur Deligners tout le projet a été supprimé, et Monsieur De Robien qui est devenu maire a arrêté absolument tout ce travail. Pour moi le drame pour ce projet s'est produit avec la perte des élections de Monsieur Lamps, puisque Monsieur De Robien a été complètement contre mon projet. Après sa victoire à l'élection il a organisé un concours international d'urbanisme autour de la cathédrale, il s'agit surtout de l'endroit qui est autour de la cathédrale : les abords de la cathédrale. Il a voulu construire devant la cathédrale une architecture moderniste comme le centre Pompidou, mais moi j'ai alarmé l'Unesco qui a stoppé cette évolution, parce que l'Unesco soutenait financièrement le projet de reconstruction. Après l'arrêt de mon projet, naturellement j'ai été choqué. J'ai organisé une conférence de presse lors de l'abandon de mon projet pour exprimer ma révolte contre la tendance moderniste du nouveau maire »<sup>396</sup>.

En effet, Gilles de Robien apparaît insatisfait pour le projet Krier pour plusieurs raisons. Ces raisons sont expliquées par la lettre<sup>397</sup> du 30 septembre 1989 envoyée par Alain-François Lederlin représentant du département d'aménagement et d'urbanisme au bureau municipal à l'attention de M. Jean Claude Broutin (premier Adjoint au maire). Cette lettre était une réponse sur la procédure pour l'abrogation du projet Krier<sup>398</sup>. Celle-ci révèle qu'il y avait la volonté entre les concernés d'abroger le projet krier avant la date de cette lettre (30 septembre 1989), c'est à dire depuis mars (la victoire de Gilles De Robien comme nouveau maire) jusqu'à septembre 1989.

M. Lederlin a parcouru dans sa lettre le projet Krier mais concernant la mise en valeur du parvis de la cathédrale, selon la vie urbaine et les proportions spatiales médiévales. Pour M. Lederlin, deux faiblesses apparaissent : l'une est d'ordre architectural, Krier rêve d'une ville médiévale dérivée d'un âge d'or des villes-républiques italiennes ou flamandes. Ce sont les villes des beffrois, des corporations et des marchés, aux espaces publics étroits et conviviaux. Krier n'intègre pas dans son projet la vision des cités modernes, transformées par la civilisation mécanisée et par l'automobile. Selon Lederlin, ces cités modernes affadissent les espaces urbains, « il rétablit

<sup>396</sup> Entretien avec Rob Krier à Berlin, 14 janvier 2018.

<sup>397</sup> 555 W 9, Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990, page 1 de la lettre du 30 septembre 1989. [AMCA]

<sup>398</sup> *Ibid.*,

les ambiances médiévales par de merveilleux croquis »<sup>399</sup>. Lederlin remarque un décalage et une ambiguïté majeure entre la vision « médiévo-renascentiste »<sup>400</sup> et les architectures du 19ème que Krier a proposées. Ces premiers projets d'architecture, ses détracteurs les jugent d'inspiration « prussienne »<sup>401</sup> d'une part. D'ailleurs, il y a aussi un décalage entre l'architecture moderne et l'architecture "krierienne". D'autre part, l'autre faiblesse constatée par Lederlin est dans l'aménagement du parvis : il indique que si le rétrécissement de l'aménagement du parvis est dans la cohérence du projet urbain de Krier, la construction d'une demi cour carrée monumentale et symétrique, devant la façade de Notre-Dame est contradictoire avec l'esprit médiéval du projet<sup>402</sup>.

Lederlin continue d'exprimer ses points de vue où il explique que le plan Krier par son bilan prévisionnel (le bilan qui précise l'architecture de Krier dans chaque îlot sur la ZAC) a des points faibles dont « sa difficile faisabilité économique puisqu'il s'agit d'un programme relativement cher par la qualité des prestations nécessaires et donc haut gamme dont on sait que par essence le marché est étroit dans une ville comme Amiens »<sup>403</sup>. Pour Lederlin il semble difficile de discuter avec Krier pour des modifications pour son plan. Il se demande pourquoi Krier ne fait-il pas des modifications qui donnent satisfaction à tous les concernés pour le sort de la ZAC. Pour cela, M. Lederlin ajoute que pour une modification du projet « Il est peu probable que Krier accepte facilement des modifications à son plan : D'abord parce qu'il a la légitimité d'être désigné par un concours international qui a eu de nombreuses répercussions médiatiques. Ensuite parce qu'il est une vedette internationale qui a bâti sa réputation sur des idées : il peut se payer le luxe de refuser des modifications qui altèreraient celles-ci »<sup>404</sup>.

Enfin, Lederlin montre son appréciation pour le projet en disant que le projet est une vision forte pour la ville avec un architecte et un projet de renommée internationale considéré en termes urbanistiques, culturels et médiatiques pour Amiens, sans rendre compte de ses critiques architecturales. Pour cela enfin il propose d'essayer dans les séances prévues entre la ville et Krier, de définir la manière dont Krier souhaite collaborer dans sa mission d'architecte, et de connaître plutôt son point de vue devant des modifications pour le périmètre de la ZAC<sup>405</sup>.

À cet effet, le 30 septembre 1989, M. Gilles De Robien était informé par le département d'aménagement et d'urbanisme, donc par M. Allen François Lederlin que si le projet de M. Krier était abandonné il faudrait un « consultant international [...] La ville a un puissant partenaire »

---

<sup>399</sup> 497 W 15 Notes diverses 1986-1991, page 2 de la lettre du 30 septembre 1989. [AMCA]

<sup>400</sup> *Ibid.*,

<sup>401</sup> *Ibid.*,

<sup>402</sup> *Ibid.*,

<sup>403</sup> *Ibid.*, page .3.

<sup>404</sup> *Ibid.*,

<sup>405</sup> *Ibid.*, page .4.

l'ÉTAT », qui a accepté le projet, il n'est pas sur que l'Etat suive surtout dans la conjoncture actuelle. Il a beaucoup de moyens de bloquer le dossier [dossier, projet Krier], s'il le souhaite »<sup>406</sup>.

Néanmoins le 16 Janvier 1990 Rob Krier envoie une lettre à Gilles de Robien lui demandant de bien préciser les intentions de la ville sur la réalisation du projet Krier, et pensa qu'il allait être remercié pour son projet, alors que dans la lettre du 30 septembre 1989 à laquelle Krier n'a pas eu accès, Gilles De Robien agissait déjà pour annuler le projet. Or, dans une lettre écrite par Gilles de Robien, le 9 février 1990 (réponse à Krier) [**Annexe. n°10**], le maire affirme à Krier que "Non", le projet Krier initial ne serait pas maintenu. Pour autant, si le projet Krier est officiellement abrogé, son contrat avec la ville se poursuit, pour l'aménagement de la ZAC cathédrale et pour la maîtrise d'oeuvre de l'îlot Saint-Germain : « Dans ces conditions, je ne vois nullement en quoi la ville d'Amiens pourrait être soupçonnée de rupture de contrat et je veux tenir votre lettre du 16 janvier [lettre de Rob Krier à Gilles De Robien] comme le fruit regrettable d'un mouvement d'humeur inspiré par une mauvaise information »<sup>407</sup>. Gilles De Robien continue d'expliquer à Krier que même si son projet était abrogé, Krier deviendrait l'architecte en chef pour plusieurs opérations prévues dans les années suivantes, où l'intention de la ville était de lancer en 1991 un concours pour construire l'université de droit et sciences économiques en centre-ville. Ce concours était issu d'une délibération le 21 décembre 1989<sup>408</sup>, suite à une délibération du conseil municipal pour « lancer un concours de concepteurs pour la construction de 1100m<sup>2</sup> de locaux universitaires au Saint-Leu »<sup>409</sup>. « J'ajoute que le règlement du concours [1991], et notamment le cahier des charges, ne pourront être établis que sous votre supervision, ce qui va nécessiter dans les semaines qui viennent plusieurs rencontres entre la ville et vous même, ce dont je me félicite dès à présent »<sup>410</sup>.

Par cette optique, le maire De Robien réunit son conseil municipal le 29 mars 1990<sup>411</sup> pour annuler le projet Krier en confiant la mission du réaménagement de la ZAC à l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Amiens (l'OPAC) aux termes d'une convention de concession présentée devant le conseil municipal<sup>412</sup>. Il est précisé que les modalités d'application en seront définies par un cahier des charges de concession qui sera soumis dans la prochaine séance.

<sup>406</sup> 497 W 15 Notes diverses 1986-1991, page 5 de la lettre du 30 septembre 1989. [AMCA]

<sup>407</sup> 558 W 60 Correspondance diverse 1990, page 1 de la lettre du 09 février 1990 (lettre du Gilles De Robien au Rob Krier. [AMCA]

<sup>408</sup> 948 W 8, Dossier ZAC Cathédrale Equipements universitaire, Document : Conseil municipal, séance du 21 décembre 1989, projet de délibération, objet : ZAC Cathédrale. Construction de locaux universitaire. Appel à candidature. [AMCA]

<sup>409</sup> *Ibid.*, Document : EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, Séance du 15 février 1990. Objet : Université construction de locaux. Approbation du programme.

<sup>410</sup> 558 W 60 Correspondance diverse 1990, page 2 de la lettre du 09 février 1990 (lettre du Gilles De Robien au Rob Krier. [AMCA]

<sup>411</sup> 1035 W 16 Dossier : Krier contrôle ... comptes, Le compte rendu analytique de la séance du 29 mars 1990 sera affiché à la porte de la mairie le 5 avril 1990. EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, séance du 29 mars 1990. Ou encore, 512 W 106 ZAC Cathédrale, dossier de création 1987, non datée, PROJET DE DÉLIBÉRATION. Objet : ZAC Cathédrale, convention de concession. [AMCA]

<sup>412</sup> *Ibid.*,

Donc, le maire Gilles De Robien réunit son conseil municipal de 47 personnes pour voter l'arrêt municipal qui est adopté par 37 voix, ce qui révèle que 10 personnes furent avec le projet. Dans la foulée le maire transmet le dossier à l'OPAC d'Amiens et de ce fait à la suite de cette séance le projet Rob Krier est abrogé légalement par un décret municipal<sup>413</sup>.

Alors, M. De Robien a gagné l'élection en février 1989. En septembre 1989, le projet Krier était en voie d'être supprimé. En outre, il est permis de penser que Krier a connu les intentions du maire pour l'annulation de son projet en février 1990<sup>414</sup>. Cette intention fut réalisé en mars 1990, Ce qui signifie qu'un an après l'élection du maire M. De Robien, le projet Krier est annulé.

---

<sup>413</sup> *Ibid.*,

<sup>414</sup> 558 W 60 Correspondance diverse 1990, la lettre du 09 février 1990 (lettre du Gilles De Robien au Rob Krier) page . 2. [AMCA]

## 2.6 Les causes masquées : Pourquoi le projet Krier a-t-il été abrogé ?

Krier présente l'idée que l'abrogateur du projet est M. De Robien. Les raisons qui ont poussé M. De Robien vers l'abrogation semblent incompréhensibles. Pour cela il paraît opportun en revanche de rappeler l'ambiance qui règne au sein des séances du débat ainsi que les critiques. Afin de mettre en exergue d'autres faits, il est possible qu'ils aient joué un rôle décisif pour l'annulation du projet Krier. Ces facteurs sont politiques, sociaux, esthétiques et historiques, ainsi qu'économiques :

Gilles De Robien, s'est installé à Amiens en 1965, ce qui lui a donné « l'occasion de percevoir de nombreux témoignages de sa richesse passée, mais aussi les témoignages urbanistiques et architecturaux très fortes de son présent »<sup>415</sup>. Déclare Gilles De Robien lors d'un entretien le 3 mai 1996. Au moment où il fut élu et qu'il exerça ses responsabilités, il considéra que l'ancienne municipalité ne pouvait continuer la reconstruction d'Amiens « je le dis sans aucune polémique - n'a donné aucun prolongement à la reconstruction d'Amiens sauf dans le quartier Saint-Leu où un adjoint à l'urbanisme a fait un travail très intéressant »<sup>416</sup>. Il fait allusion au projet Krier, également à ses îlots, qu'il désigne comme des « petites maisons d'habitation à l'ancienne »<sup>417</sup>. Sa pensée architecturale est basée sur le respect de la ville historique associée à la modernisation de la ville « Mon premier souci était de rendre une certaine fierté aux amiénois, toute la difficulté de la tâche résidant dans la nécessité de leur rendre la fierté de leur ville historique [...] et dans le même temps, de leur donner la fierté d'appartenir au XXI<sup>e</sup> siècle en leur apportant des espaces contemporains. C'est ce souci de retrouver le patrimoine et de créer un urbanisme et une architecture de notre époque qui nous a guidés dans notre démarche »<sup>418</sup>.

Ce côté historique voulu pour Amiens existant dans la pensée architecturale de M. De Robien a contrecarré la fermeture du parvis de la cathédrale. Le nouveau maire écrit, dans un livret publié pour préparer sa candidature aux élections municipales que : « Amiens, serait une cité merveilleuse si l'on commençait par y supprimer les grilles qui isolent les édifices publics »<sup>419</sup>. Il soutient son point de vue par un exemple d'action durant son mandat : il a pris la décision d'enlever les grilles qui cloisonnaient la cour intérieure de l'hôtel de ville à l'époque. Cette décision était compatible avec un projet de piétonisation pour le centre ville, Gilles De Robien affirme après cette initiative qu'il n'y avait pas un seul amiénois opposé à la décision d'enlever les grilles.

La suppression des grilles, et l'intention préconçue dans le programme d'élection de Gilles De Robien de supprimer ce qui isole les édifices publics, montre logiquement quelle était la pensée de ce dernier pour la fermeture du parvis. Si pour l'hôtel de ville, le nouveau maire a retiré les

---

<sup>415</sup> Jean-Yves Andrieux, Frédéric Seitz, *Pratique architecturales et enjeux politiques, France 1945-1995*, Picard, Paris, 1998, p. 177.

<sup>416</sup> *Ibid.*,

<sup>417</sup> *Ibid.*,

<sup>418</sup> *Ibid.*,

<sup>419</sup> *Ibid.*, page .182.

grilles (qui étaient existantes), comment devrait-il réagir pour la fermeture proposée d'un édifice comme celui de la cathédrale d'Amiens ?

### 2.6.1 La diversité des critiques:

Le traitement des abords de la Cathédrale ont suscité l'indignation, notamment la fermeture du projet Krier autour du parvis. « Naturellement la chose la plus intéressante c'était de créer une ambiance architecturale intacte devant la cathédrale, et c'était sur ce point que la critique était la plus forte »<sup>420</sup>. Ensuite, la suppression des jardins et des espaces libres situés en contrebas et au nord de la Cathédrale. En outre, La crainte que le Pont des Drapiers supprime les vues perspectives sur la cathédrale depuis les églises Saint-Germain et Saint-Leu. De plus, les propositions architecturales des tours et les hauteurs des immeubles, qui dépassent deux étages traditionnels, ont influencé l'abrogation du projet. Enfin, les parkings sont jugés insuffisants.

En outre, les critiques de la part de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en 1985 a mis en exergue l'importance historique du projet Krier, mais il a attendu un examen plus fin pour la fermeture du parvis. Ensuite le refus de voter pour le projet Krier, et la mise en lumière des inconvénients de ce projet, en levant plusieurs protestations et alertes, et la considération que le projet cache les perspectives sur la cathédrale illustre l'objectif initial du comité de sauvegarde de l'environnement et de la cathédrale d'Amiens contre le plan Krier.

Par ailleurs, l'intervention des architectes, personnalités religieuses et concernés, critiquant le projet et le parvis en particulier, ont renforcé la pertinence des arguments militants. Le registre public de mars 1987, divulgue les points de vue des habitants, que l'on peut diviser en trois catégories : Ceux qui sont pour la réalisation du projet, ceux qui sont contre, et ceux qui sont avec la réalisation mais en remettant en question la fermeture du parvis.

De plus, l'adaptabilité de la vision de l'architecture médiévale du projet de Krier à l'époque moderne a fait polémique. Le département de l'aménagement et d'urbanisme, montre bien que les méthodes de construction moderne ne sont pas adaptées à la réalisation du projet Krier. Le décalage donc entre ces deux périodes marque bien la transformation d'usage pour le département. Enfin, la pensée de M. De Robien de rassembler une architecture historique avec une architecture contemporaine a enrichi le débat.

---

<sup>420</sup> Entretien avec Rob Krier à Berlin, 14 janvier 2018.

### 2.6.2 Les objectifs esthétiques et historiques:

La critique du projet Krier se base aussi sur l'architecture en soi. À ce sujet, la critique architecturale entre dans l'essence du critique d'art, où elle possède deux acceptions : La première est celle émanée d'un genre littéraire, comme le critique John Ruskin (1819-1900) et son livre *Les Pierres de Venise*, où l'on remarque que ses critiques ont donné un écho à l'architecture britannique néo-gothique<sup>421</sup>.

La deuxième acception est celle de la critique qui obtient ses modèles de l'interprétation de l'histoire de l'art et des canons esthétiques. En effet, la considération de l'architecture comme une forme d'art est issue de Benedetto Croce en 1913, il a considéré par la « critique véritable »<sup>422</sup> que la critique architecturale doit prendre comme référence le côté historique et esthétique pour critiquer l'objet critiqué. S'opposant à cette définition, en 1938, l'historien Adolfo Venturi et le théoricien de l'urbanisme Gustavo Giovannoni, ont préféré parcourir les facteurs urbains, économiques et sociaux, où ce dernier a défini que la critique architecturale « requiert des critères positifs comme l'analyse de la commande, de la construction, ou des types subordonnés aux fonctions des édifices »<sup>423</sup>. Autrement-dit, Pour Croce, c'est à travers des références esthétiques et historiques que l'on critique l'architecture. Tandis que pour Venturi, les facteurs urbains, économiques et sociaux priment pour la critique de l'architecture.

Dans le projet Krier, les critiques se sont appliquées aux deux genres de définition pour la critique architecturale. La considération de l'histoire pour critiquer le projet est apparente, ainsi que le côté esthétique est existant dans le débat « la présence d'un chef d'œuvre de l'architecture médiévale mondiale »<sup>424</sup>. En outre, les aspects économiques et sociaux et urbains encore, entre dans le débat « sa difficile faisabilité économique puisqu'il s'agit d'un programme relativement cher [...] Krier n'intègre pas dans son projet la vision des cités modernes »<sup>425</sup>.

En effet le côté historique du projet Krier fut accepté par tous les critiques pour la reconstruction d'Amiens. Tandis que l'aspect esthétique ne fit pas l'unanimité. Krier voulait une reconstruction traditionnelle, mais pour M. De Robien une reconstruction moderne était préférable. La discorde entre Rob Krier et M. De Robien était sur le point esthétique. Dans la même interprétation, il y a la définition de la critique architecturale qui se base sur les facteurs urbains, économiques et sociaux, celle de Venturi. Ces facteurs aussi ont influencé le débat, chaque intervenant s'est servi de cet argument pour critiquer ou approuver l'architecture krierienne : par

---

<sup>421</sup> Valérie DEVILLARD, Hélène JANNIÈRE, « **CRITIQUE ARCHITECTURALE** », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 22 novembre 2018. URL : <http://www.universalis-edu.com/merlin.u-picardie.fr/encyclopedie/critique-architecturale/>

<sup>422</sup> *Ibid.*,

<sup>423</sup> *Ibid.*,

<sup>424</sup> 555 W 1 Aménagement de la rue Ernest Cauvin 1989. Commissions, groupe de travail 1984-1988, page 12 du dossier Ministère de la culture, Direction de l'architecture et de l'urbanisme) 15 Novembre 1985. [AMCA]

<sup>425</sup> 497 W 15 Notes diverses 1986-1991, la lettre du 30 septembre 1989. [AMCA]

exemple, M. De Robien a parlé sur les facteurs urbanistiques du présent pour étayer son choix esthétique moderne, « mais aussi les témoignages urbanistiques et architecturaux très fortes de son présent »<sup>426</sup>. Enfin, sur ce débat esthétique et historique, urbanistique Krier affirme :

« L'architecture est toujours sujette à des débats et divergences entre les idées philosophiques sur l'esthétique de l'urbanisme et de l'architecture. Ainsi, l'architecture et l'urbanisme sont toujours liés à la philosophie politique, c'est-à-dire que mon urbanisme qui est classique et qui est la base d'une composition urbaine de rues et de places, est complètement contraire à l'urbanisme moderniste qui ne prévoit en ville qu'une structure incohérente de bâtiments. J'ai vécu le même problème à Berlin avec le nouveau maire, exactement la même chose »<sup>427</sup>.

---

<sup>426</sup> Jean-Yves Andrieux, Frédéric Seitz, op. cit. 1998, P.177.

<sup>427</sup> Entretien avec Rob Krier à Berlin, 14 janvier 2018.

### 2.6.3 Les objectifs politiques et sociaux :

Dans un article<sup>428</sup> daté du 11 décembre 1984, (six jours avant l'adoption du projet Krier), publié dans le *Courrier Picard*, François Lachat, journaliste s'inquiète des actions du PCF : Jean-Paul Bertiaux, architecte (candidat au concours lancé pour le secteur Nord du centre ville), est membre du parti communiste d'une part et membre de la cellule Maurice Thorez d'autre part. Le PCF adresse un texte, une lettre ouverte au maire M. Lamps. Il exprime des réserves sur la procédure retenue pour l'aménagement du secteur nord, et en particulier sur le jury qui va préciser bientôt le lauréat et les projets proposés. En effet, les projets architecturaux n'ont pas été présentés aux amiénois et ne sont pas discutés entre eux : « ce projet, qui semble cent fois plus ambitieux, n'avait-il droit qu'à un débat confidentiel dans une commission restreinte, avant la décision finale »<sup>429</sup>.

Le Journaliste F. Lachat fait état de la position de la cellule Maurice-Thorez concernant le concours et trouve que « le P.C.F. et Jean-Claude Broutin sont sur la même ligne »<sup>430</sup>. Il indique que par cette démarche il est intéressant de noter que le P.C.F « apporte de l'eau au moulin de Jean-Claude Broutin, élu de l'opposition qui, lors du dernier conseil municipal a regretté que le calendrier de la procédure soit si serré et a demandé qu'un large débat s'instaure dans la population »<sup>431</sup>. Celle-ci a fait un large débat parmi la population où il a posé la question si la population était favorable à un tel débat. Le journaliste ajoute que le P.C.F a voulu favoriser le projet d'architecte concourant de J.-P. Berliaux quand il déclare que la volonté des communistes est de « saboter le concours, de porter atteinte à la sérénité »<sup>432</sup> du jury, chargé de choisir parmi les différents projets, résumant son papier que le secteur cathédrale/halles, retombe dans de « basses considérations politiques »<sup>433</sup>. À cet égard, Le maire M. Lamps appelle à la sérénité et précise que le jugement du jury va être objectif que possible « le jury délibérera en toute conscience et en toute sérénité »<sup>434</sup>.

Enfin la réponse à la rédaction du *Courrier Picard* est adressé par l'architecte J.-P. Bertiaux. Pour lui, le projet du parvis de la cathédrale d'Amiens est « un projet merveilleux »<sup>435</sup>. Il précise que c'est un fabuleux travail en commun entre deux bureaux et 23 partenaires, c'est pourquoi il rétorque à François Lachat qu'il est alors « regrettable qu'un journaliste cherche à discréditer tout ce travail parce que le candidat au concours se trouve être aussi communiste »<sup>436</sup>. En effet, J.-P. Bertiaux considère que l'influence communiste au sein d'un projet composé de 23 architectes, de tous les

<sup>428</sup> 555 w 3, Projet Krier, Dossier de presse, *Le Courrier Picard*, 11/12/1984. [AMCA]

<sup>429</sup> *Ibid.*, Document : *Le travailleur*, 15/12/1984. [AMCA]

<sup>430</sup> *Ibid.*, Document : *Le Courrier Picard* 08-09/12/1984. [AMCA]

<sup>431</sup> *Ibid.*,

<sup>432</sup> *Ibid.*,

<sup>433</sup> *Ibid.*, Document : *Le Courrier Picard*, 11/12/1984. [AMCA]

<sup>434</sup> *Ibid.*, Document : *Le travailleur*, 15/12/1984. [AMCA]

<sup>435</sup> *Ibid.*,

<sup>436</sup> *Ibid.*,

bords politiques, est faible. Ainsi, la critique, d'une manipulation communiste, au sein du concours, est pour lui une provocation « des journalistes peu scrupuleux et prêts à attiser les braises »<sup>437</sup>. Outre le débat architectural, ces contestations et tensions, nous éclairent sur les rivalités politiques au sein d'Amiens, face au concours du parvis de la cathédrale.

Ces événements ont eu un écho quelques jours avant le choix du jury pour le projet Krier, ils montrent des résonances politiques sur les projets architecturaux concurrents. L'élection de M. Gilles De Robien dans l'année 1989 change la situation. Le débat se transpose de la vision d'un architecte, qui voit Amiens comme une ville, qui doit retrouver ses lettres de noblesses, en respectant son patrimoine historique, vers Gilles De Robien et ses conceptions modernistes. Ces polémiques pour Krier ont été dans un « cercle très intime »<sup>438</sup>. Lors de l'entretien avec lui à Berlin l'architecte paraissait insatisfait, a pris compte que la décision a été faite par des hommes politiques et mettant en exergue que un facteur politique ait pu abrogé son projet :

« Le projet a évolué et la construction était prête à débiter, mais les élections de 1988 ont été un échec pour le parti socialiste et le parti communiste. Monsieur René Lamps était communiste et M. Deligners était du parti socialiste, donc la Picardie d'après guerre a subi l'échec politique et quand M. de Robien (qui était de droite) a gagné l'élection, il a voulu transformer mon projet vers un urbanisme moderniste »<sup>439</sup>.

À cet effet, il semble opportun de penser quels sont les buts politiques pour que un tel ou tel projet architectural soit réalisé dans une ville française ? Néanmoins les conceptions modernistes de Gilles De Robien sont composées de pensées reliées à la société moderne. Le nouveau maire affirme dans une lettre adressée au préfet qu'« il y a des choses qui changent la société »<sup>440</sup>. Le lien social, est toujours existant dans les débats architecturaux. En effet à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, après la révolution française et l'industrialisation, les élites ont commencé à chercher le lien social avec l'architecture et leurs évolutions<sup>441</sup>. Cette recherche a mené vers deux points de vue : l'individualisme qui cherche à placer l'individu au centre de la ville, et par une idéologie qui s'accorde avec les nouveaux mouvements sociaux, architecturaux comme par exemple M. De Robien. Dans quelle mesure l'architecture d'Amiens est elle susceptible de fusionner le respect de la tradition de Krier aux conceptions individualistes, modernistes et sociales de Gilles de Robien, en harmonie avec les nouveaux mouvements dans la société ?

L'évolution de l'art de bâtir, par les divers programmes de réaménagement, par des logements et des équipements, ainsi que la construction et l'utilisation des nouveaux matériaux

---

<sup>437</sup> *Ibid.*,

<sup>438</sup> Entretien avec Rob Krier à Berlin, 14 janvier 2018.

<sup>439</sup> *Ibid.*,

<sup>440</sup> 948 W 8 Programmes universitaires, réunion du comité technique 1990-1991, Lettre du député-maire Gilles de Robien du 16 Novembre 1990 au Préfet de la Somme au sujet de l'Université de Picardie. [AMCA]

<sup>441</sup> Antoine PICON, « ARCHITECTURE (Thèmes généraux) - Architecture et société », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 26 octobre 2018. URL : <http://www.universalis-edu.com/merlin.u-picardie.fr/encyclopedie/architecture-themes-generaux-architecture-et-societe/>

industriels, qui triomphent dans chaque exposition internationale<sup>442</sup>, offrent l'image de la possibilité de ces matériaux, pour répondre aux besoins nouveaux de l'être humain. En outre, certains architectes respectent bien l'importance de la dimension historique, afin d'offrir la continuité de l'identité nationale. De plus, l'histoire donne aux éclectiques une diversité des formes, qui permettent aux architectes, de changer l'aspect des bâtiments et des édifices, d'une manière à s'adapter aux goûts préférés pour un public qui se diversifie.

L'histoire de l'architecture pour Viollet-le-Duc n'est pas juste un travail de restauration pour conserver et garder le patrimoine qui protège l'identité, mais elle est aussi destinée à servir tous les besoins de chaque époque. Pour lui, l'évolution des styles est dérivée de l'évolution de la société et les civilisations dans leur ensemble<sup>443</sup>. Dans le XX<sup>e</sup> siècle cette société a pris le chemin de la civilisation de masse, des villes principales, des structures industrielles immenses : Le taylorisme et le fordisme<sup>444</sup> en sont l'incarnation. Devant ces deux nouvelles notions, les comportements humains se sont transformés, pour répondre à de nouveaux besoins, qui orbitent autour d'espaces modernes (buildings, voies de communication, aménagement des quartiers, espaces industriels) et de structures sociales qui influencent les formes et leurs usages. En outre l'orientation politique a bien marqué certains projets modernes comme Francfort d'Ernst May (1886-1970) qui a donné un exemple d'un travail en collaboration entre une classe politique sociale démocrate et un architecte. De ce point de vue, il paraît opportun d'imaginer que le projet Krier n'ait pas satisfait tous les objectifs de la nouvelle administration. La nouvelle administration et « la tendance moderniste du nouveau maire<sup>445</sup> (projet comme le centre Pompidou à Paris) » ont commencé à chercher des projets architecturaux qui sont en harmonie avec les exigences de l'époque.

De cette façon, il semble important de s'interroger si la décision d'abroger le projet traditionnel de Krier, est issue de considérations politiques. C'est l'architecture au service de médias politiques qui a pu détruire le projet Krier. L'objectif de faire de l'architecture d'Amiens un média au service des groupes politiques, et des grands groupes industriels pourraient avoir contribué à la destruction du projet Krier. En conséquence, l'abrogation du projet par M. De Robien montre bien la puissance de la sphère médiatique.

---

<sup>442</sup> *Ibid.*,

<sup>443</sup> *Ibid.*,

<sup>444</sup> Le taylorisme est un principe apparu dans le XX<sup>e</sup> siècle qui prône l'organisation scientifique du travail. Son objectif est la productivité liée à l'industrialisation. Le fordisme s'inscrit dans le taylorisme, mais organise la production industrielle à la chaîne, afin de créer une production de masse pour une consommation de masse.

<sup>445</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

### 2.6.4 Les objectifs populaires:

Au début de l'élection pour le projet lauréat, l'article de François Lachat diffusé par le Courrier Picard montre que la population était exclue de voir les projets concourants. En effet deux causes expliquent ce comportement. D'abord, L'équipe du conseil municipal fut élue par la population amiénoise, et ensuite le choix du projet lauréat demande des experts qui choisissent le projet. Cependant, la meilleure solution n'était-elle pas que la mairie étudie les cinq projets finaux et ensuite de les présenter au public ? Néanmoins, Après l'adoption du projet Krier, comme nous avons observé dans le débat, deux enquêtes publiques furent faites, et durant la période d'étude du projet, il est permis de dire que le conseil municipal a mis en exergue le projet proposé.

« l'aspect négatif « jolie petite maison historique », new gothique, new roman, cette architecture bourgeoise historique des petites maisons qui se trouve maintenant devant la cathédrale seraient cachés naturellement devant mon architecture et ça c'était un grand point critique pour les citoyens d'Amiens. De fait, les aspects critiques concernaient surtout la conception de cet espace réduit du parvis devant la cathédrale qui cache les petites maisons bourgeoises et qui cache également la maison de verre »  
446.

Pour comprendre les intentions de la population, il semble opportun d'étudier les deux registres publics issus des enquêtes, afin de recueillir des données, classifiées selon quatre choix : avis défavorable ; avis favorable ; avis favorable mais pas d'accord à la fermeture de la cathédrale et enfin les neutres.

La première enquête publique du 15 avril jusqu'au 2 mai 1987, dans l'église Saint-Germain :

	Avis défavorable :	Avis favorable :	Avis favorable mais <b>pas d'accord à la fermeture</b> de la cathédrale	Neutre	Autre demande :
<b>193 observations :</b>	62	58	23	50	- Ne pas oublier de places de parking - Pensez aux piétons - Pensez aux espaces verts - Mise en valeur des canaux

447

Durant la première enquête, le tableau si dessus montre en effet que la majorité des individus qui ont donné un avis favorable, sur la globalité du projet désire un parvis à l'image de celui du quartier de la cathédrale de Strasbourg. D'autres sont pour le projet car ils appuient la reconstruction traditionnelle. À l'opposé, ceux qui ont donné des avis défavorables, critiquent la

<sup>446</sup> *Ibid.*

<sup>447</sup> 512 W 106 ZAC Cathédrale, dossier de création 1987, *Projet Krier; bilan de la concertation préalable : registre ouvert au public.* [AMCA]

fermeture de la cathédrale « Arrêtez le massacre ! [...] Arrêtez ce désastre [...] projet déploré »<sup>448</sup>. En outre la majorité des observations ont plaidé pour des espaces verts « Pensez aux espaces verts publics »<sup>449</sup>. Beaucoup de remarques ne se prononcent pas sur le projet, leurs remarques se formulent comme des demandes et des phrases qui ne s'intéressent pas au projet « Pourquoi ne pas avoir fait appel à un architecte picard [...] Depuis quarante ans qu'on attend, ça suffit [...] Krier un nom picard bien de chez nous ! n'est-ce pas, Quelle honte ! »<sup>450</sup>. Donc après un examen du registre public, 62 ont donné un avis défavorable, 58 ont approuvé la globalité du projet, 23 sont contre la fermeture mais ils trouvent que le plan Krier est très intéressant et enfin 54 avis ne se prononcent pas précisément.

Pour la deuxième enquête publique, faite le 8 janvier au 4 mars 1988, les chiffres des observations sont organisées comme ci-dessous:

	Avis défavorable :	Avis favorable :	Avis favorable mais <b>pas d'accord à la fermeture</b> de la cathédrale	Neutre	Autre demande :
<b>38 observations :</b>	3	29	0	6	- Des espaces verts. - Problèmes de parking.

451

Le nombre des observateurs est inférieure à la première exposition. Le commissaire enquêteur, Françoise Dissard a procédé de la même façon. Pour le projet, selon le registre, 3 avis sont contre le plan Krier, 29 sont favorables pour le projet, tandis que sont 6 neutres. Les neutres sont ceux qui n'ont pas donné des avis précis comme par exemple : « je trouve nécessaire l'aménagement des abords de la cathédrale »<sup>452</sup>, ou par exemple, parfois avec des demandes personnelles « notre immeuble n'a que 2 étages, la rue 5m de large, trottoir compris »<sup>453</sup>. Néanmoins, pour les deux enquêtes, les demandes du public étaient toujours les mêmes, concentrées sur le manque d'espaces verts. Si on étudie l'intervention du public amiénois dans la décision d'annuler le projet Krier, on trouve la même chose que Krier a indiqué, que ceux qui sont contre son projet, ont été les amiénois qui ont des maisons proches du parvis. Les deux expositions présentées devant le public montrent que les avis favorables sont plus élevés que les avis défavorables additionnés aux avis favorables au projet mais pas d'accord à la fermeture du parvis.

<sup>448</sup> *Ibid.*,

<sup>449</sup> *Ibid.*,

<sup>450</sup> *Ibid.*,

<sup>451</sup> 555 w 9 Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990, dossier : *Zone d'Aménagement Concerté, CATHEDRALE, enquête publique*, [AMCA]

<sup>452</sup> *Ibid.*, page .13.

<sup>453</sup> *Ibid.*, page .9.

### 2.6.5 Les objectifs économiques ; Subventionner le projet Krier:

Les subventions du projet pour reconstruire le secteur est fut discuté pour la première fois en 1982 lors de la réunion du Conseil Municipal pour décider le concours de reconstruction. À l'époque le coût avait été estimé à 726 000 francs, distribué sur :

« - défrisement des concepteurs ou équipes de concepteurs : 500 000 F

- mise au point du concours en dehors des prestations assurées par le personnel communal, la mise en oeuvre des techniques de visualisation spatiales utilisables par les concepteurs, ainsi que les techniques de simulation et de restitution du projet in-situ : 176 000 F

- organisation du concours et fonctionnement du jury ainsi que les frais de ses membres : 50 000 F  
 »<sup>454</sup>.

Ainsi la municipalité a demandé des subventions auprès du : fonds d'aménagement urbain (FAU) ; du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ; du Ministère des Affaires culturelles ; de la Région ; de la direction Régionale de l'architecture et de l'environnement (DRAE). Ces organisations n'ont pas été accordées. Par contre, la direction de l'Architecture (au ministère de l'urbanisme et du logement) offre une subvention de 120 000 F. Donc le reste était 606 000 F, où la ville avait dans l'époque (déjà inscrit) 363 000 F, tandis que le complément au budget était de 243 000 F « la part de la ville pouvant être diminuée dans l'hypothèse où d'autres subventions lui seraient attribuées »<sup>455</sup>.

Ce bilan montre qu'il n'avait pas un somme complet. Pour cela en 1987, pour développer la dimension européenne de la ville d'Amiens, et pour faire d'Amiens un exemple des politiques urbaines de l'Europe<sup>456</sup>, et pour des objectifs économiques afin de réaliser le projet Krier<sup>457</sup>, on procéda à « la recherche de financement et la présentation d'un dossier Krier aux communautés Economiques Européennes »<sup>458</sup>. La mairie de la ville d'Amiens présente le projet Krier dans plusieurs expositions et sur plusieurs associations afin de toucher les buts précités.

En effet, la mairie a attribué plusieurs sources pour le financement du projet : une demande fut présentée le 26 mai 1987, par le maire M. Lamps au préfet de la somme. L'objet de cette lettre était de demander le soutien de la C.C.E (communautés Economiques Européennes), car cette dernière « apporte un soutien financier à la réalisation de projets pilotes ayant pour but de conserver le patrimoine architectural communautaire »<sup>459</sup>. M. Lamps note bien dans ce message, qu'il a

<sup>454</sup> 555 W 6 Dossier : Délibération CM du 24 novembre 1983, Document SEANCE DU 24 novembre 1983. [AMCA]

<sup>455</sup> *Ibid.*,

<sup>456</sup> 555 w 2 Dossier de communication 1987-1990, Dossier presse, exposition Rob Krier à Amiens. [AMCA]

<sup>457</sup> 643 W 46 Lettre de commande à l'agence de communication Euro Méditerranée, recherche de financement auprès des communautés européennes dans le cadre du projet Krier, aménagement des abords de la cathédrale 1987, (Document, Lettre de commande SARL Euro méditerranée, le 09 juil. 1987). [AMCA]

<sup>458</sup> 555 W 15 GENEVIÈVE TAPIÉ, Montpellier, lai lettre du 9 juin 1987. [AMCA]

<sup>459</sup> *Ibid.*, Document : La lettre du 26 mai 1987.

envoyé une lettre au ministère de la culture, qui a apprécié le projet Krier. Il encourage le ministère à utiliser son influence, pour que le C.C.E contribue au projet Krier<sup>460</sup>. Pour cela, le 3 avril 1987, on confia à la société Euro méditerranée, l'objectif de chercher des financements auprès de la communauté européenne, dans le cadre du projet Krier<sup>461</sup>. Le 4 novembre 1987, M. Genenieve Taple propose à M. Serge Deligners la liste de la conservation du patrimoine architectural pour l'Europe. Il incite la mairie d'Amiens à présenter le projet Krier devant le C.C.E (communautés Economiques Européennes) afin d'un financement du projet Krier<sup>462</sup> et la réalisation du pont des Drapiers en particulier. « Je regrette de devoir vous informer que votre demande n'a malheureusement pas pu être retenue »<sup>463</sup> fut la réponse du 14 janvier 1988 adressée par la commission.

En outre, plusieurs expositions se déroulèrent à Amiens, pour la présentation du Projet Krier [Annexe. n°11] : la Fondation pour l'architecture exposa à Bruxelles le programme de reconstruction du centre ville d'Amiens, proposé par Krier du 27 octobre au 24 décembre 1987<sup>464</sup>, et du 8 septembre au 22 octobre 1989, dans le musée d'Art et d'Histoire des civilisations, à Dortmund, en Allemagne. « C'est aussi pour nous un soucis de trouver des modes de financement qui permettront de réaliser notre objectif »<sup>465</sup>.

Toutes ces tentatives par la municipalité et par les concernés de mettre le projet Krier en exergue, expliquent l'intention des autorités de soutenir le projet. Mais à la fin de ces tentatives la situation est désespérée pour le projet Krier quand M. Serge Deligners, avoue que « Le projet a commencé à tomber dans l'eau »<sup>466</sup>.

Ces événements se sont déroulés durant le mandat du M. Lamps. Durant le mandat du M. Gilles De Robien, l'intervention d'Alain-François Lederlin par sa lettre envoyée au maire De Robien le 30 septembre 1989, expliquant que le contenu du projet Krier a une « difficile faisabilité économique puisqu'il s'agit d'un programme relativement cher par la qualité des prestations nécessaires et donc haut gamme dont on sait que par essence le marché est étroit dans une ville comme Amiens »<sup>467</sup> Il semble opportun de noter que cette proposition illustre bien que le facteur économique a joué un rôle pour l'abrogation du projet par la nouvelle mairie.

---

<sup>460</sup> *Ibid.*,

<sup>461</sup> *Ibid.*, la lettre du Commande SARL EURO MEDITERRANNEE. Le 09 juin 1987.

<sup>462</sup> *Ibid.*, La lettre du 4 novembre 1987.

<sup>463</sup> *Ibid.*, la lettre du 14 janvier 1988, objet : L'environnement de la cathédrale d'Amiens.

<sup>464</sup> 643 W 71, promotion de la ville, projet Krier, montage d'une exposition et impression de catalogues, convention ville, fondation pour l'architecture à Bruxelles, subvention 1987. (Document : Convention avec fondation pour l'architecte, Bruxelles, exposition Krier.). [AMCA]

<sup>465</sup> 555 W 2 Dossier de communication 1987-1990. Dossier Bruxelles, Dossier de presses, inauguration à Bruxelles de l'exposition Krier, P.7. [AMCA]

<sup>466</sup> 643 W 71 Promotion de la ville, projet Krier, montage d'une exposition et impression de catalogues, convention ville, fondation pour l'architecture à Bruxelles, subvention 1987. [AMCA]

<sup>467</sup> 497 W 15 Notes diverses 1986-1991, page 3 de la lettre du 30 septembre 1989. [AMCA]

## Conclusion

Le projet donc fut présenté le 7 février 1985 devant le président François Mitterrand à l'hôtel de ville. Le 14 mars 1985 la commission supérieur des monuments historiques a donné un avis favorable pour le projet. Ensuite le projet a commencé d'être plus en plus réputé, ce qui a donné l'occasion à plusieurs personnalités et associations de donner leurs avis à propos de l'urbanisation de Krier. Cette urbanisation en 1986 avait besoin d'une construction sur l'îlot du Don, l'immeuble Le Peutrec réalisé en octobre 1986, fut l'élément qui soutient le pont des Drapiers. Par cet optique, l'exposition du projet Krier devant le public était incontournable. Pour cela la mairie a présenté le projet devant les amiénois en mars 1987. Ce registre public a posé la question sur les points d'avancements du projet, ce qui a permis ensuite de créer le périmètre de ZAC cathédrale en mai 1987 afin de pérenniser le projet Krier. Suite à cet événement le but de la création du label ZAC était de chercher des promoteurs qui permettent la réalisation du projet Krier. Pour cela la mairie a présenté le projet Krier une deuxième fois en le mettant sous le nom PAZ, le plan qui fut établi conformément aux orientations générales du projet Krier. Ensuite durant le deuxième registre public, PAZ a été étudié par la commissaire enquêteur Françoise Dissard, sélectionnée par le tribunal administratif le 7 Janvier 1988. À cet effet, la commissaire a donné un avis favorable le 4 mars 1988, ce qui a donné au projet Krier l'opportunité d'entrer dans sa phase opérationnelle. Arrivant au début 1989, le maire Lamps a quitté la mairie pour M. Gilles De Robien, ce dernier a abrogé le projet le 29 Mars 1990 en confiant la mission du réaménagement de la ZAC à l'OPAC.

Plusieurs facteurs poussèrent à l'annulation du projet Krier. Chaque facteur a son poids dans son milieu. Un de ces facteurs pour Krier était politique, quand il a affirmé que De Robien était de droite, tandis que M. Lamps, qui était pour le projet était de gauche. En outre, concernant les nouveaux mouvements dans la société et l'usage moderne de chaque époque, il semble opportun de noter que M. De Robien a pris en considération ce facteur quand il disait qu'il avait envie de donner aux amiénois la fierté d'appartenir au XXI<sup>e</sup> siècle, donc aussi le facteur social, esthétique a joué un rôle dans la décision d'annuler le projet. Enfin pour l'objectif économique, le travail pour subventionner le projet par l'ancienne municipalité est bien marqué par les expositions et les demandes des subventions auprès de l'Europe. Par contre, la lettre d'Alain François Lederlin (30 septembre 1989) avant l'annulation du projet a montré qu'il y avait des difficultés pour la faisabilité du projet, notamment sur un plan économique. De ce point de vue est-ce que M. Gilles De Robien a exploité ces facteurs pour prouver ses intentions ? Autrement-dit est ce qu'il y avait des facteurs qui ont été utilisés et présentés comme convaincants devant les intéressés pour prouver des autres facteurs et des autres intentions ? C'est l'accumulation de divers problèmes inhérents ou extrinsèques au projet qui aboutirent à la mise au placard du projet. Dans ce débat les architectes disent c'est la fermeture du parvis qui a mis le projet Krier en annulation, pour des critiques d'art, c'est le facteur esthétique moderne-traditionnel qui a sonné le glas de ce projet, pour les économistes c'est le facteur économique et enfin pour les politiques il faut réunir tout ces facteurs avec leur tendances objectives et subjectives pour mener à ce résultat.

De tels combats idéologiques provoquent un débat sur le choix de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle et sur l'interprétation des styles architecturaux du passé. Les critiques permettent à

l'architecture moderne de retrouver le style perdu d'une architecture traditionnelle, dans une période de diversité architecturale, où l'éclectisme des styles règne. Les critiques permettent non seulement aux architectes de réviser leur règles, mais induisent le développement d'une architecture qui contribue au développement de la société et de la mentalité aussi. Dans l'exemple Krier, il semble que toutes les critiques des concernés se focalisent sur trois types d'architecture :

1) La première catégorie : une architecture inspirée du passé amiénois qui respecte les perspectives vers la cathédrale. La Z.A.C était le lieu du projet, mais chacune des critiques a constaté que la représentation de la mémoire de ce lieu diffère. Le respect des perspectives exigées par le comité de sauvegarde, n'était pas compatible avec le projet Krier et la fermeture du parvis. Cette fermeture, selon le comité, ne servait pas l'usage de l'époque, et ne respectait pas le monument « on est en train de massacrer l'environnement de Notre-Dame »<sup>468</sup>. Dans cette même catégorie, il y a des critiques favorables au projet et à l'aspect historique, mais qui émettent des réserves sur le parvis « la présence d'un chef d'œuvre de l'architecture médiévale mondiale [...] mais la fermeture du parvis est une enveloppe qui se place en avant des façades et les voies obliques qui aboutissent sur ce parvis paraît être une erreur »<sup>469</sup>. Le facteur commun entre ces deux points de vue c'est "l'architecture inspirée du passé mais qui ouvre une perspective sur la cathédrale".

2) Ensuite, dans la deuxième catégorie, Krier et ceux qui soutiennent une architecture (image traditionnelle) totalement historique et esthétique, donc le type de cette catégorie est "l'architecture historique" « Je suis absolument contre la modernisation, toute ma philosophie est contre l'urbanisme moderne »<sup>470</sup>.

3) Enfin dernier facteur dans cette catégorie : M. De Robien soutient une architecture moderne et contemporaine selon la mentalité et l'usage de l'époque, mais aussi une architecture qui respecte le patrimoine et l'histoire d'Amiens, donc une "architecture moderne qui intègre le patrimoine " « mais le maire de Robien a voulu construire à côté de la cathédrale quelque chose comme le centre Pompidou, quelque chose de moderniste »<sup>471</sup>. À ce fait, Quelle architecture peut assembler ces 3 types d'architecture ?

À la Z.A.C, comme dans toute zone, il n'est pas facile de définir un genre d'architecture afin de garder l'histoire et le patrimoine. La lecture patrimoniale est en effet demandée par toutes les critiques. Il ne s'agit pas seulement d'une architecture qui réunit un seul type d'architecture de ces trois types cités, mais il est une question d'actualisation qui réunit ces trois types ensemble, parallèlement avec la mentalité de l'époque. À cet égard, le terme "actualisation architecturale" garde le sens patrimonial afin de contribuer à la nouvelle période de l'architecture moderne. Ce terme est adéquat pour offrir des solutions à ces genres de débat, et pour répondre aux 3 architectures précitées.

<sup>468</sup> 555 W 3 Dossier de presse, projet Krier 1984-1990. Document : Le courrier, Amiens 2/10/1987. [AMCA]

<sup>469</sup> 555 W 1 Commissions, groupe de travail 1984-1988, page 12 et 15 du dossier (Ministère de la culture, Direction de l'architecture et de l'urbanisme) 15 Novembre 1985. [AMCA]

<sup>470</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

<sup>471</sup> *Ibid.*,

### III/Troisième partie : Le fruit de l'expérience

#### A. L'architecture appropriée pour la ville d'Amiens

##### 3.1 L'actualisation de l'architecture historique

En effet le mot "actualisation" était étudié par la thèse d'Alexandra Paquin en 2013, où elle a expliqué dans son cursus comment l'actualisation par l'architecture contemporaine a gardé le sens patrimonial historique de trois exemples du patrimoine en Espagne. L'auteur explique dans son étude que l'actualisation est une « façon de réinterpréter le patrimoine en lui donnant un sens actuel grâce à une action (en l'occurrence, un ajout architectural dans un style contemporain), ce qui modifie les représentations du lieu tout en lui ajoutant une couche de significations. Ce processus communicationnel se pose ainsi comme une réponse à l'obsolescence patrimoniale ; en transformant les représentations d'un lieu par un langage contemporain et en s'immisçant dans son processus de patrimonialisation »<sup>472</sup>.

En outre, Ogino Masahiro dans la logique d'actualisation explique la différente considération pour le patrimoine entre la France et le Japon. Il explique que l'actualisation d'un objet patrimonial diffère de son sens sémantique et de sa méthode de conservation, selon la diversité des cultures et leurs doctrines de conservation d'un objet patrimonial<sup>473</sup>. Cette actualisation s'applique sur les objets d'art et sur l'architecture, et chaque volume contient un sens historique, afin de conserver l'identité et l'histoire de ces objets dans ce volume, car cette histoire disparaît avec le temps<sup>474</sup>.

Dans ce mémoire le concept de l'actualisation se dévoile afin de former un lien entre l'histoire d'Amiens incarnée dans l'architecture, le débat sur le choix architectural pour la Z.A.C et l'architecture moderne de Gilles de Robien. Ce lien forme le squelette qui lie les trois facteurs précités, ce qui enrichit l'étude. Revenons sur l'attitude de Krier devant toutes ces critiques, avant de poursuivre sur les critiques qui ont mené vers l'actualisation de l'architecture souhaitée dans le débat. Il s'agit de narrer la dernière apparition de Rob Krier.

##### 3.2 La dernière apparition de Rob Krier, et le sort de la Z.A.C

---

<sup>472</sup> Alexandra Georgescu Paquin. *L'actualisation du patrimoine par la médiation de l'architecture contemporaine*. Thèse de l'Université d'Avignon, 2013.

<sup>473</sup> Ogino, Masahiro. 1995. « La logique d'actualisation. Le patrimoine au Japon ». *Ethnologie française*, nouvelle série, T. 25, No. 1, Le vertige des traces. Patrimoines en question (Janvier-Mars 1995), pp. 57-64 Published by: Presses Universitaires de France Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/40989704> [Accessed: 12-01-2019 13:53 UTC]

<sup>474</sup> *Ibid.*,

Après que la mairie ait confié à l'OPAC le réaménagement de la ZAC, l'influence de Krier lors du deuxième contrat (1988) fut faible. Initialement le cahier des charges ne fut pas sous son total contrôle. L'architecte est resté pour des opérations précisées par la nouvelle mairie, il a poursuivi ses réflexions mais d'une autre manière, puisque son plan allait être modifié.

Par délibération du 29 mars 1990, le Conseil Municipal a décidé de concéder à l'OPAC d'Amiens l'aménagement de la ZAC Cathédrale et a autorisé la signature de la convention de concession. Celle-ci doit s'accompagner d'un Cahier des Charges de Concession dont l'objet est de définir les modalités d'intervention et de rémunération de l'aménageur dans le cadre d'un bilan prévisionnel ainsi que les droits et charges qui en découlent pour le concédant [...] Il convient enfin de noter que, compte tenu des modifications apportées au projet Krier et de l'implantation des équipements publics, un plan d'Aménagement de zone modificatif sera établi par l'OPAC, et devra être soumis à une enquête publique en application de l'article R 311-12 alinéa 2 du code de l'urbanisme »<sup>475</sup>.

Jean Claude Broutin, devient le président de l'OPAC, succédant à Serge Delignières, où l'objectif était de mettre en lumière le quartier Saint-Leu, un endroit où l'OPAC a souhaité des maisons conçues par une « architecture pittoresque conforme à la tradition amiénoise »<sup>476</sup>, avec un mélange des traditions culturelles universitaires. La mission de l'OPAC est de devenir un organisme aménageur de la ZAC Cathédrale, « souhaite mener à bien les opérations sur la ZAC »<sup>477</sup> : afin de garantir une réussite sur le plan de « la qualité urbanistique et architecturale que sur le plan de l'économie globale de l'opération »<sup>478</sup>. Toute cette coordination était la concertation nécessaire avec la ville (conseil municipal) et les partenaires concernés. « Il apparaît nécessaire à l'OPAC de se doter d'un soutien technique complémentaire sur le plan de l'urbanisme du projet, en particulier sous l'angle des équipements prévus (ou à prévoir) dans la ZAC »<sup>479</sup>. Pour cela, en mars 1990 une lettre de commande entre la ville et cabinet PRO-DEVELOPPEMENT a été envoyée. La mission était de définir et de programmer des équipements à réaliser sur la ZAC cathédrale. Pour accomplir sa mission elle devra travailler « en étroite liaison »<sup>480</sup> avec l'OPAC, les services de la ville d'une part, et Rob Krier d'une autre part et tout organisme que lui proposera l'OPAC<sup>481</sup>.

L'architecte donc a été sous la direction de la mairie où il explique que en juin 1990 après l'annulation de son projet, ses nouvelles interventions sur la ZAC se firent sous la direction de la nouvelle mairie, « j'attends du bureau municipal qu'il définit les endroits où il prévoit ma

<sup>475</sup> 948 w 11, Dossier : Cahier des charges de concession 1991, Document RAPPORT EXPLICATIF. [AMCA]

<sup>476</sup> 555 w 2 Dossier de communication 1987-1990, Document : Le courrier 21/6/1989. [AMCA]

<sup>477</sup> 948 w 10 Dossier : Pro Développement, définition et programmation des équipements. Document : dossier Mission de définition et de programmation des équipements, proposition, mars 1990. [AMCA]

<sup>478</sup> *Ibid.*,

<sup>479</sup> *Ibid.*,

<sup>480</sup> *Ibid.*, page .3.

<sup>481</sup> *Ibid.*,

contribution personnelle comme architecte »<sup>482</sup>. L'attitude de Krier dans cette période est expliquée par Alain François Lederlin dans une lettre du 13 Juin 1990, où il explique au maire Gilles De Robien que « on sent bien son souci de maîtriser complètement l'architecture de la ZAC par le choix des jeunes architectes, non connus »<sup>483</sup>. Pour cela une maquette, portant sur la zone du bas parvis et la place de l'université qui est dans le projet Krier **[Figure. n°81]** fut demandée à Krier, à travers une lettre de commande de la ville le 14 septembre 1990<sup>484</sup>. Cette maquette devra répondre aux caractéristiques suivantes : Échelle 1/200, Relief : la topographie sera représentée de manière continue et non symbolique (pas d'isocube en escalier). Tissu urbain : les bâtiments existants seront représentés en blocs massifs, les façades figurées par collage photographique. Les Voiries L et les profils en travers devront être figurés (chaussée + toitures). « Cette maquette devra permettre l'insertion des différents projets à venir dans la ZAC. À cette fin, les îlots à aménager devront être découpés sur leur périmètre arrêté en limite exacte des voies publiques existantes ou altimétrique la plus basse du périmètre. La partie décaissante constituera un volume amovible, remplaçable par une maquette de projet sur socle »<sup>485</sup>. Le délai de réalisation est fixé au 1er octobre 1990<sup>486</sup>.

Le 27 septembre 1990, une réunion hebdomadaire s'organisa entre les élus présents comme M. Broutin et les fonctionnaires comme M. Lederlin. L'OPAC a analysé les offres des promoteurs<sup>487</sup> et a étudié la situation des sites comme Saint-Germain, le parvis, et l'université. Pour cela, le 1 Octobre 1990 le bureau Municipal présente devant Krier un certain nombre d'exigences<sup>488</sup>, notamment que le niveau des bâtiments au pied du parvis ne doit pas dépasser un R + 2<sup>489</sup>, ensuite de mener une étude particulière sur « le pont des Drapiers par rapport à l'implantation de l'université de Droit et Économie et de la Bibliothèque Universitaire, en intégrant le fait que ce pont doit desservir la bibliothèque et en tenant compte de sa pente, sa longueur et son raccordement dans St-Leu »<sup>490</sup>. Enfin, de revoir le problème de voiries, notamment par rapport à l'implantation des différents bâtiments sur la zone et conformément au programme arrêté<sup>491</sup>. La décision était donc

---

<sup>482</sup> 479 W 15 Notes diverses 1986-1991. Etudes et observations urbaines, Amiens le 12 juin 1990, Note à Monsieur le Député-Maire. [AMCA]

<sup>483</sup> *Ibid.*,

<sup>484</sup> 948 w 10, Dossier Honoraire du projet Krier + financement du projet > Dossier : Rob Krier, Maquette > Dossier : honoraires ZAC Cathédrale > Document : lettre du directeur du développement Philippe Lescot à M. le député maire (Gilles De Robien), le 17 avril 1991. Ou encore 948 w 10, Dossier Honoraire du projet Krier + financement du projet > Dossier : Rob Krier, Maquette > Document : LETRRE DE COMMANDE à Rob Krier le 14 septembre 1990. [AMCA]

<sup>485</sup> *Ibid.*, lettre du commande le 14 septembre 1990.

<sup>486</sup> *Ibid.*, Dossier Honoraire du projet Krier + financement du projet > Dossier : Rob Krier, Maquette > Document : lettre de l'OPAC à Monsieur le député maire (Gilles De Robien), le 31 aout 1990. [AMCA]

<sup>487</sup> *Ibid.*, Document: Direction de l'urbanisme du cadre de vie et de l'environnement, service urbanisme réglementaire.Amiens le 1er Octobre 1990, réunion hebdomadaire du Jeudi 27 septembre 1990. [AMCA]

<sup>488</sup> *Ibid.*, Document: Bureau municipal du lundi 1<sup>er</sup> octobre 1990. [AMCA]

<sup>489</sup> *Ibid.*,

<sup>490</sup> *Ibid.*,

<sup>491</sup> *Ibid.*,

faite en signalant que « M. Krier devra présenter ces différentes études dans les meilleurs délais »<sup>492</sup>.

L'architecte a transmis des nouvelles esquisses par télécopie le 19 Octobre 1990<sup>493</sup> dont la maquette n'était pas terminée (jusqu'à avril 1991)<sup>494</sup>. Néanmoins, dans ces nouvelles esquisses, l'OPAC trouve que Krier « est mal aisé de répondre de façon assez fondamentale au moins pour l'îlot Vanmarck »<sup>495</sup>. Ensuite l'OPAC a envoyé à la mairie après cette date son analyse détaillée pour la suite de l'opération. L'OPAC a trouvé que dans les esquisses de Krier, il y a des incohérences sur ce qui était demandé dans la séance du 1 octobre (parkings, accrochage avec les immeubles Le Peutrec - intégration du Pont)<sup>496</sup>. L'OPAC a alors demandé à Krier d'étudier pour la fin de novembre un autre plan de composition pour l'implantation de la bibliothèque qui résout correctement les problèmes évoqués ci dessus. Cette situation pour l'OPAC était préoccupante « quant aux délais à l'issue desquels on pourra déboucher sur un concours d'architecture »<sup>497</sup>. Pour l'OPAC le comportement de Krier dans cette situation semble désorienté parce que :

« M. KRIER en effet ne maîtrise pas tous les aspects concrets liés à la mise au point d'un projet d'aménagement urbain, ce qui oblige l'OPAC à faire, ou faire faire des compléments d'études, dont certains relèvent pourtant d'une mission d'architecte en chef de Z.A.C. Par ailleurs M. Krier semble un peu désorienté par des directives d'urbanisme qu'il perçoit comme contraire à l'esprit de son projet. Il s'ensuit une situation de flottement préjudiciable au bon déroulement des opérations, situation dont la sortie ne relève pas uniquement de l'OPAC »<sup>498</sup>.

Par ailleurs, « pour ne pas retarder davantage le lancement des opérations universitaires - construction de la bibliothèque et faculté de Droit et sciences Économiques - la consultation des concepteurs pour ces deux équipements pourrait être lancée dès le mois prochain sur les bases des esquisses de Krier, si elles sont jugées satisfaisantes d'ici là, ou sur la base d'un cahier des charges "a minima" qui laisserait une plus grande latitude aux concepteurs consultés »<sup>499</sup>.

Dans cette période, (après la première délibération du 29 mars 1990, adoptant le principe de concession de l'aménagement de la ZAC à l'OPAC), la municipalité confia le cahier des charges de

<sup>492</sup> *Ibid.*,

<sup>493</sup> 555 w 42, Projet Krier, nouvelles esquisses 1990. Document : Lettre non datée du Conseil municipal à Monsieur le Directeur Général, Alain Bacro. Objet ZAC cathédrale. [AMCA]

<sup>494</sup> 948 w 10 Dossier Honoraire du projet Krier + financement du projet > Dossier : Rob Krier, Maquette > Dossier : honoraires ZAC Cathédrale > Document : lettre du directeur du développement Philippe Lescot à M. le député maire (Gilles De Robien), le 17 avril 1991. Ou encore 948 w 10, Dossier Honoraire du projet Krier + financement du projet > Dossier : Rob Krier, Maquette > Document : LETTRE DE COMMANDE à Rob Krier le 14 septembre 1990. [AMCA]

<sup>495</sup> 555 w 42, Projet Krier, nouvelles esquisses 1990. Document : Lettre du Conseil municipal à Monsieur le Directeur Général, Alain Bacro. Objet ZAC Cathédrale. [AMCA]

<sup>496</sup> 872 W 35, document Office public d'aménagement et de construction d'Amiens, datée en arriére Amiens, le 14 novembre 1990. [AMCA]

<sup>497</sup> *Ibid.*,

<sup>498</sup> *Ibid.*,

<sup>499</sup> 555 w 42, Projet Krier, nouvelles esquisses 1990. Document : Lettre du Conseil municipal à Monsieur le Directeur Général, Alain Bacro. Objet ZAC Cathédrale. [AMCA]

la concession à l'OPAC, par la 2ème délibération en date du 8 novembre 1990<sup>500</sup>. La ville a donc donné la mission du cahier des charges à l'OPAC, ce qui signifie que Krier est hors de l'élaboration des plans-masse particuliers. Il ne reste plus que la signature de la convention de concession, prévue pour la prochaine séance.

Parallèlement, l'intention de Gilles De Robien était de continuer la reconstruction de la Z.A.C progressivement, son principal but était de faire d'Amiens une capitale régionale<sup>501</sup>. « il y a l'ambition de redynamiser le centre ville en y menant toute une série d'opérations d'urbanisme et d'architecture de grande ampleur »<sup>502</sup>. Pour répondre à ce but<sup>503</sup>, un des objectifs de M. De Robien était de construire l'université de droit sur l'emplacement du programme du projet Krier. Pour cela, Gilles de Robien écrit le 16 novembre 1990 au préfet de la Somme sa volonté d'accueillir des étudiants dans un lieu qui relie le Sud au Nord de la ville : « Vous n'ignorez pas que l'extension des équipements universitaires en centre ville [...] constitue une des principales actions que la municipalité a entreprise en vue de préserver les chances de développements d'Amiens et d'affirmer son rôle de capitale régionale »<sup>504</sup>.

Le travail a donc commencé, d'abord Krier a perdu son pouvoir architectural dès le 29 mars 1990 en faveur de l'OPAC pour la réaménagement de la Z.A.C. Krier ne peut pas appliquer ses règles car il était dans une période (entre mars et novembre 1990) où il n'était plus libre d'appliquer son plan sans subir les modifications de l'OPAC. Ensuite dans la deuxième délibération du 8 novembre 1990 le cahier des charges de la concession entre ville et l'OPAC est passé et sa signature fut le 22 janvier 1991<sup>505</sup>. De ce fait, l'OPAC avait besoin d'un architecte qui organise les travaux modifiés selon l'OPAC, et pas selon Krier, pour cela l'OPAC respecta l'esprit du contrat de 1988 entre Krier et la ville (qui était en effet couper par De Robien durant la séance de 29 mars 1990), ils ont demandé à Krier de passer à un autre contrat. À cet effet Krier accepte le demande<sup>506</sup>. Ce dernier s'engagea dans un contrat d'architecte en chef avec l'OPAC<sup>507</sup>. Ce contrat définit deux choses : la consistance des tâches qui devront être accomplies par l'architecte, et les bases de la rémunération qui lui sera allouée. La mission de l'architecte dans cette période était d'assurer le maintien de la cohérence architecturale et urbaine où il est associé par l'OPAC aux différentes

<sup>500</sup> 1035 W 16 Francesco Venezia, (Dossier : Z.A.C cathédrale choix d'un coordonateur. Document : page 2 du contrat mission d'architecte en chef, entre l'OPAC et M. Bernard Huet). [AMCA]

<sup>501</sup> 948 W 8 Programmes universitaires, réunion du comité technique 1990-1991, Lettre du député-Maire Gilles de Robien du 16 Novembre 1990 au Préfet de la Somme au sujet de l'Université de Picardie. [AMCA]

<sup>502</sup> Frédéric Seitz, *Promenades d'architecture contemporaine en picardie*, Encrage, Amiens, 2012, page .45.

<sup>503</sup> En effet le but de faire Amiens une capitale régionale existe aussi dans la pensée de Pierre Dufau avant « En 1942, préoccupé par la nécessité de redonner à la ville d'Amiens l'aspect d'une vraie capitale régionale au lieu du bourg rural qu'elle était restée ». Massire Hugo, op. cit. 2017.

<sup>504</sup> 948 W 8 Programmes universitaires, réunion du comité technique 1990-1991, Lettre du député-Maire Gilles de Robien du 16 Novembre 1990 au Préfet de la Somme au sujet de l'Université de Picardie. [AMCA]

<sup>505</sup> 1035 W 16, Lettre de la direction de l'aménagement de l'Urbanisme et de l'Environnement. du 12.5.95 À l'attention de M.SCHREIBER par l'intermédiaire de M. CHEVALIER. [AMCA]

<sup>506</sup> 558 w 50 Cahier des charges de concession 1990. Document : Contrat OPAC avec Rob Krier. [AMCA]

<sup>507</sup> *Ibid.*,

démarches « qu'il entreprendra pour la promotion et la mise en œuvre du projet »<sup>508</sup>. En particulier la coordination vers les maîtres d'ouvrages, les instances administratives locales régionales et nationales. Il précise aussi les missions des architectes et la coordination avec les concernés comme le plan de masse et le cahier des charges<sup>509</sup>.

Ensuite l'OPAC a commencé à demander des missions de conception pour les opérations sur la ZAC. À cet égard, Krier a présenté 2 notes d'honoraires d'un montant total 16.768,04 F TTC correspondant à des missions effectuées entièrement à la signature de la Convention de Concession<sup>510</sup>. Krier a toujours présenté une note d'honoraires d'un montant total de 118.600 F pour la conception de nouveaux plans d'aménagement sur les îlots Marché aux Herbes, Bas Parvis et les îlots Vanmarche<sup>511</sup>.

En outre, suite à des demandes architecturales pour la ZAC, l'OPAC a confié à Rob Krier la création d'un cahier des charges et des plans de masse. « R. Krier n'acceptait pas d'apporter au cahier des charges des recommandations architecturales qu'il a rédigé certaines modifications demandées par le bureau Municipal »<sup>512</sup>, Krier dans cette nouvelle période ne s'est pas trop engagé à dessiner de nouveaux plans. Son travail par l'OPAC fut jugé incomplet, pour cela l'OPAC envoya une lettre à l'attention de Mme Coutanson (responsable de l'économie dans la mairie), dont l'objectif est de faire part des observations sur le degré de justification de paiement des honoraires de M. Krier :

« Mon avis est qu'il y a un peu d'abus : 100.000 HT pour des croquis au 1:100e auxquels il est seulement joint des décomptes (approximatifs) de surface de planchers constructibles... En réalité il faudrait d'abord rappeler à M. Krier qu'il a signé un contrat d'architecte en chef comprenant entre autres mission, celle d'établir un plan de masse - Cahier des Charges des îlots, dont le contenu est décrit à l'article II dudit contrat. C'est à cette mission que se rattache les prestations dont il demande le règlement, mais elles sont pour le moins incomplètes [...] Je propose en conséquence que soient réglés au mieux 50% de la note d'honoraires »<sup>513</sup>.

Suite à cette action « la prestation n'étant effectuée qu'à hauteur de 50%, la ville décida de lui régler la somme de 59.300,00 F TTC »<sup>514</sup>.

---

<sup>508</sup> *Ibid.*,

<sup>509</sup> *Ibid.*,

<sup>510</sup> 948 w 10, Dossier Honoraire du projet Krier + financement du projet > Dossier : Rob Krier, Maquette > Dossier : honoraires ZAC Cathédrale > Document : lettre d'Alain Bacro à la direction de la planification le 17 avril 1991. [AMCA]

<sup>511</sup> *Ibid.*,

<sup>512</sup> 558 W 59, Dossier : Sélection des candidats, Document : Lettre de la Direction de la planification, au M. Le député maire le 14 mai 1991. [AMCA]

<sup>513</sup> 948 w 10, Dossier : Honoraire du projet Krier + financement du projet, Rob Krier Maquette. Document : Note à l'attention de Mme Coutanson (Office public d'aménagement et de construction d'Amiens). [AMCA]

<sup>514</sup> *Ibid.*, Dossier Honoraire du projet Krier + financement du projet > Dossier : Rob Krier, Maquette > Dossier : honoraires ZAC Cathédrale > Document : lettre d'Alain bacro à la direction de la planification le 17 avril 1991. Ou encore 761 W 8, [AMCA]

En effet dès lors que l'OPAC a commencé de modifier le plan Krier et de lui demander des nouvelles conceptions selon les modifications en faveur de l'OPAC, ce dernier par son nouveau programme a établi un bilan prévisionnel moins cher que le bilan proposé par Krier en 1988 :

« Alors que le bilan prévisionnel établi en 1988 [bilan du projet Krier] faisait ressortir un déficit de l'ordre de 20 millions de francs, l'opération ne présente plus aujourd'hui qu'un déficit de 13 millions de francs (sous réserve de vérification de la comptabilité du programme sur les bases duquel a été établi le bilan prévisionnel avec les directives architecturales exprimées lors du Bureau Municipal du 1/10/90) [...] Dans cette modification proposée par l'OPAC, cette différence résulte par les points suivants : le nombre de logements a diminué de 665 en 1988 à 630 1990, la proportion entre logements locatifs et logements accession est inversée (64 % de locatifs - 36 % d'accession en 1988 ; 34 % de locatifs - 66 % d'accession aujourd'hui) et génère, en conséquence, des recettes supérieures »<sup>515</sup>.

Par cette optique, en 1991, le facteur qui instigua la nouvelle mairie à résilier le grand projet Krier à cause du non respect des closes budgétaires fut le facteur économique.

Néanmoins le temps pour lancer le concours d'université est venu. Le 21 Février 1991 est lancé l'« appel public de candidatures »<sup>516</sup>, modifié le 12 Mars 1991<sup>517</sup> pour un concours pour une faculté de droit et d'économie et un autre concours pour une bibliothèque universitaire pour assurer la possibilité de faire des recherches et proposer un enseignement de deuxième et troisième cycle<sup>518</sup> pour un public de chercheurs. 80 millions de francs sont réservés pour la faculté<sup>519</sup> et 65 millions de francs pour la bibliothèque<sup>520</sup>. Le jury rend son avis du 2 au 4 septembre 1991 pour le pôle universitaire juridique<sup>521</sup>, le 3 septembre 1991 pour la bibliothèque<sup>522</sup>. Pour cela, la mairie avait besoin d'un coordonateur pour le concours prévu, À cet effet, M. Gilles De Robien distinguant les compétences d'architecte de Krier, lui demanda de sélectionner pour Amiens un architecte en chef pour assurer la coordination des différents concours avec d'autres architectes pour construire l'université au centre d'Amiens<sup>523</sup>.

<sup>515</sup> 498 W 11, RAPPORT EXPLICATIF. [AMCA]

<sup>516</sup> 558 W 59 Université, dossier de concours d'architecture, 1991. Bibliothèque universitaire, concours d'architecture, dossier du concours, page .3. [AMCA]

<sup>517</sup> *Ibid.*, [22 Février 1991], (12 Mars 1991). Faculté de droit et de gestion, Dossier de concours. Cahiers des prescriptions urbanistiques et architecturales, document provisoire, de garde

<sup>518</sup> *Ibid.*, ROB KRIER ARCHITECTE, (1990 [Novembre]), Dossier de concours, Bibliothèque Universitaire, ZAC Cathédrale d'Amiens, Vienne, page .8. [AMCA]

<sup>519</sup> *Ibid.*, Ville d'Amiens, Conseil Général de Picardie. (1991). Concours d'Architecture, Dossier de Concours Pôle Universitaire Juridico-Économique, page .3.

<sup>520</sup> *Ibid.*,

<sup>521</sup> *Ibid.*, Ville d'Amiens. (3 septembre 1991). Livret d'images des maquettes des projets de Pôle Universitaire Juridique et Économique, Service des Études et Opérations Urbaines Mairie d'Amiens, Conseil Régional de Picardie, France, p. de garde.

<sup>522</sup> *Ibid.*, Ville d'Amiens. (4 septembre 1991). Livret d'images des maquettes des projets de Bibliothèque, Service des études et Opérations Urbaines Mairie d'Amiens, Conseil Régional de Picardie, France, de garde.

<sup>523</sup> Jean-Yves Andrieux, Frédérick Seitz, op. cit. 1998, P.184.

Donc, pour obtenir un coordonateur pour le concours prévu, et pour que De Robien réalise son but (Amiens capitale régionale), M. De Robien choisit la partie de l'université de droit qui était dans le projet Krier mais pas pour la réaliser, mais pour la mettre comme une référence aux architectes concurrents<sup>524</sup>, et de placer Krier comme architecte en chef ordonnant les architectes concourants pour ce nouveau concours.

Rob Krier participe alors à l'élaboration du concours des bâtiments universitaires. À travers son expérience après 4 ans de travail, et puisqu'il est un architecte aguerri connaissant bien les règles requises, il a laissé des indications utiles pour les concurrents. Par cette optique, deux dossiers de concours<sup>525</sup> résumant les projets universitaires de Rob Krier ont été constitués à l'attention d'architectes candidats en 1991. L'un est pour une faculté, l'autre pour une bibliothèque, toutes deux en contrebas de la cathédrale d'Amiens, sur le terrain de la Z.A.C. De plus du règlement et du programme du concours, ils sont une base de travail à suivre à l'adresse des candidats pour le concours : « le présent document doit être considéré comme un document de référence auquel les participants du concours devront se conforter »<sup>526</sup> Rob Krier fait d'ailleurs parti des 21 membres du jury et il est stipulé dans les dossiers que les lauréats devront travailler avec lui<sup>527</sup>. Durant cette période (12 et 26 février ; 12 et 26 mars ; 9 avril 1991) Krier n'a pas assisté aux séances (jury de concours de 1991), dans lesquelles il a demandé à l'architecte Mme Breitman<sup>528</sup> de le représenter dans plusieurs séances du concours.

Les candidats doivent donc s'appuyer sur les travaux réalisés par Rob Krier<sup>529</sup> et seront amenés à travailler avec lui « respecter l'esprit du projet de ZAC établi par l'architecte Rob Krier »<sup>530</sup>. L'examen de leurs esquisses sur les plans réinterprète le projet Krier, mais sur plusieurs degrés. Particulièrement la forme cylindrique de la faculté, à proximité de la cathédrale [fig. n°82], où sa fonction et ses dimensions conçues pour un amphithéâtre. Afin de rester en harmonie avec le

---

<sup>524</sup> 558 W 59 Université, dossier de concours d'architecture, 1991. ROB KRIER ARCHITECTE, (1990 [Novembre]), Dossier de concours, Faculté de droit, ZAC Cathédrale d'Amiens, Vienne. Id., (1990 [Novembre]), Dossier de concours, Bibliothèque Universitaire, ZAC Cathédrale d'Amiens, Vienne. Ou encore 558 W 58, DOSSIER DE CONCOURS. [AMCA]

<sup>525</sup> *Ibid.*,

<sup>526</sup> *Ibid.*,

<sup>527</sup> *Ibid.*, Ville d'Amiens, Conseil Général de Picardie. (1991). *Concours d'Architecture, Dossier de Concours Bibliothèque Universitaire*, p. 7. Ainsi que Ville d'Amiens, Conseil Général de Picardie. (1991). *Concours d'Architecture, Dossier de Concours pôle Universitaire Juridico-Économique*, page 7.

<sup>528</sup> 948 w 8 Programmes universitaires, réunion du comité technique 1990-1991. Dossier : Programmes universitaires, réunion du comité technique 1990-1991. Document : ZAC Cathédrale 22 avril 1991, PROGRAMMES UNIVERSITAIRES, Compte-rendu de la réunion du comité Technique tenu le 9 avril 1991 à l'OPAC d'Amiens. [AMCA]

<sup>529</sup> 558 W 59 Université, dossier de concours d'architecture 1991. Document : « Le périmètre exact résulte directement du plan ZAC élaboré par Rob Krier. Il est donc à respecter car résultant d'une logique d'espaces urbains trouvant leurs significations à l'échelle de toute la ZAC. », B.D. (20/04/1991). " ", dans Le Courrier Picard. [AMCA]

<sup>530</sup> 1035 W 16, Dossier ZAC CATHEDRALE, Document : Dossier de concours BIBLIOTHEQUE Zac cathédrale Aliens, Vienne le 31 octobre 1990. [AMCA]

quartier, aucune construction ne doit dépasser 14,5 mètres<sup>531</sup>. Exclut l'amphithéâtre qui peut sortir de cette règle dans le but de créer la signature d'un nouvel édifice : « l'identité visuelle »<sup>532</sup>. Après l'annonce du concours, la hauteur est finalement restreinte aux 14,5 mètres, mais les architectes retenus travaillent à garder un amphithéâtre au même endroit (bas parvis, à pied de la cathédrale) que celui imaginé et précisé par Rob Krier et avec la même forme cylindrique.

En décembre 1991, de nouvelles conclusions sont tirées des dossiers du concours et aucune sélection n'a été faite parmi les sept architectes désignés pour la bibliothèque et les huit pour la faculté. Il faut examiner en plus le travail sur mesure urbaine de l'espace réservé pour la faculté et la bibliothèque<sup>533</sup>, par exemple la sécurité avec la taille des voiries. Il reste une conservation de multiples points de vue amiénois en direction de la cathédrale. Ensuite, l'intervention de l'association "les droits des piétons pour une vie humaine" en octobre 1991, a indiqué que la présence de la faculté au pied de la cathédrale forme des problèmes pour le stationnement des étudiants. Cela n'attire pas les touristes<sup>534</sup> « repousser l'université plus loin dans la Z.A.C. »<sup>535</sup>. Mais les conclusions retirent aussi ce qui fait la signature Krier en décidant d'abandonner l'auditorium cylindrique de la faculté : La figure ronde n'est plus demandée<sup>536</sup>. De ce fait, la municipalité décide de clore le concours en le déclarant infructueux<sup>537</sup>. Ensuite La ville songe à nouveau à la prédominance architecturale de Rob Krier pour le projet universitaire et en plus pour toute la Z.A.C. Cathédrale. Pour cela, le premier concours pour construire l'université dans le cœur d'Amiens est annulé, ensuite la décision de ces actions engendre le départ irréversible de Rob Krier. L'architecte en ce temps là n'est pas resté longtemps, lors de l'annulation du concours pour la construction du pôle universitaire, il démissionna<sup>538</sup> vers mai 1992 et ne participa pas dans les opérations de la ZAC. Les raisons de son départ, étaient selon la direction d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement :

« Le départ de Rob Krier libère la ville d'une sorte de pression intellectuelle qui paralysait la mise en œuvre d'une forme de ville qui avait pourtant largement séduit. Le

<sup>531</sup> 558 W 59 Université, dossier de concours d'architecture 1991. Document : « Le périmètre exact résulte directement du plan ZAC élaboré par Rob Krier. Il est donc à respecter car résultant d'une logique d'espaces urbains trouvant leurs significations à l'échelle de toute la ZAC. », B.D. (20/04/1991). " ", dans Le Courrier Picard. [AMCA]

<sup>532</sup> *Ibid.*,

<sup>533</sup> 2083 W 1, Francesco Venezia, Ville d'Amiens. (Décembre 1991). *Z.A.C. Cathédrale Contraintes et orientations d'urbanisme issues de l'examen des propositions des candidats aux concours du Pôle universitaire et de la Bibliothèque Universitaire*. [AMCA]

<sup>534</sup> *Ibid.*, lettre de l'Association Les droits des piétons, pour une cité humaine. Ou encore Lettre du Comité de sauvegarde de l'environnement et de la cathédrale d'Amiens.

<sup>535</sup> 948 w 8, Programmes universitaires, réunion du comité technique 1990-1991. Equipements universitaires. Commission consultative du 25/9/1991. Dossiers de concours modifiés. Dossier : Commission consultative, jury du 25/9/1991. Document : Communiqué de l'association des Droits du piéton. 25 oct. 1991. [AMCA]

<sup>536</sup> 2083 w 1, lettre de l'Association Les droits des piétons, pour une cité humaine ou encore Lettre du Comité de sauvegarde de l'environnement et de la cathédrale d'Amiens. [AMCA]

<sup>537</sup> 872 W 37, lettre du conseil de la somme adressé à Gilles De Robien le 25 Février 1992. [AMCA]

<sup>538</sup> 948 w 11 Dossier Cahier des charges de concession 1991. Document : COURRIER RÉSERVÉ DE MONSIEUR LE DÉPUTÉ - MAIRE. 19 AVR. 1993. [AMCA]

moment est venu de choisir des compétences et des imaginations au service d'un nouveau départ »<sup>539</sup>.

Enfin pour conclure l'abrogation du projet Krier, l'implantation de l'université dans le périmètre de la ZAC était pour la nouvelle mairie un facteur architectural qui a permis de résilier la ZAC inhérente au projet Krier. Mais ce facteur apparut en 1992 lors de la fin du premier concours. L'histoire de la dernière apparition de Rob Krier pose des questions à propos de l'ingérence du pouvoir municipal sur le pouvoir de chaque architecte dans les villes dans leurs projets. Ce contrat entre Krier et la ville en 1988 (deuxième contrat) fut résilié donc par l'accession de l'OPAC pour le réaménagement de la ZAC. L'OPAC en appliquant<sup>540</sup> le contrat de 1988 a signé un autre contrat avec Krier dans le but de modifier le plan Krier : ce qui a résulté, ce fut les modifications jugées insuffisantes et mal comportées, jusqu'à l'annulation du concours universitaire et les idées de Krier. Ces événements ont été traduits dans une lettre date de 12. 5. 1995, (après le départ de Krier en 3 ans) dont l'expéditeur et la direction de l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement (services des études urbaines) au destinataire à l'attention de M Schreiber par l'intermédiaire de M. Chevalier, titré par « note du service juridique en date du 26. 4. 1995, Éléments de réponse ZAC Cathédrale ». Le contenu a montré que :

« Contrat conclu avec M. Krier le 30.6.88 : Ce contrat n'a pas été résilié de façon formelle. Un différent opposait M. Krier et la ville et le contrat a été rompu de fait. L'OPAC a toutefois soldé sur un plan financier, d'après les bases convenues au contrat, sans qu'il y ait eu présentation d'un décompte définitif. Précisions qu'il ne s'agissait pas d'une mission de maîtrise d'oeuvre »<sup>541</sup>.

---

<sup>539</sup> 1035 W 16 Francesco Venezia. (Dossier : Z.A.C cathédrale choix d'un coordonateur. Document : page 2 de la lettre de la direction d'aménagement d'urbanisme et d'environnement, le 27 janvier 1992). [AMCA]

<sup>540</sup> 948 W 10, Dossier : Honoraire du projet Krier + financement du projet, Rob Krier Maquette, Document : Lettre du 17 avril 1991, Monsieur Christian Rock, Directeur général. [AMCA]

<sup>541</sup> 1035 W 16, Lettre de la direction de l'aménagement de l'Urbanisme et de l'Environnement. du 12.5.95 À l'attention de M.SCHREIBER par l'intermédiaire de M. CHEVALIER. [AMCA]

### 3.2.1 Le deuxième concours et le choix du nouvel architecte : Bernard Huet reprend la Z.A.C:

Le départ de Rob Krier, l'urgence de relancer les consultations pour les bâtiments universitaires et la mise en oeuvre de l'ensemble de la ZAC ont conduit à la recherche d'un architecte coordonnateur »<sup>542</sup>.

Suite au départ total de Rob Krier, La direction d'aménagement d'urbanisme et d'environnement informe à travers une lettre d'affaire suivie par les architectes J.L. Godard et E. Fildermenn, le 27 janvier 1992, le maire de Robien de la mise en œuvre de la ZAC. On recherche alors un architecte coordonnateur<sup>543</sup>. Par cette optique la mission d'architecte en chef de la ZAC Cathédrale était nécessaire. Pour accéder à ce but l'OPAC d'Amiens demande à l'architecte, Bernard Huet de reprendre la Z.A.C, celle ci lui est confiée par décision du bureau municipal le lundi 10 février 1992<sup>544</sup>. À ce fait « Bernard Huet, architecte désigné pour succéder à Robert Krier, démissionnaire »<sup>545</sup>.

En novembre 1992<sup>546</sup> le deuxième concours débute pour le même objectif : construire le pôle de la faculté de droit et une bibliothèque universitaire. Le jury rend sa décision les 3 et 4 mai 1993<sup>547</sup>. Trois architectes sont retenus pour juger les projets et pour assurer la coordination voulu par la ville, Bernard Huet, Jean-Pierre Duthoit et Christian Devillers<sup>548</sup>. Après une sélection sur plusieurs mesure intellectuelles et professionnelles, des architectes venant de toute l'Europe pour enrichir l'étude, le jury retient finalement 3 projets, celui de Rafael Moneo, celui de Patrick Berger, et celui de Francesco Venezia. C'est finalement ce dernier qui a gagné le concours<sup>549</sup>.

Après la sélection de Francesco Venezia par le jury, l'architecte s'engage dans le travail requis en impliquant le nouveau projet selon les exigences de la nouvelle administration dans l'époque. À cet effet, Rob Krier termine sa mission après environ 7 ans partagés entre : architecte de la Z.A.C de 1984 jusqu'au 1990 et l'écho de sa figure jusqu'au mai 1992. « Je ne suis plus allé à Amiens après la chute de mon projet, c'était une blessure tellement forte que je voulais plus voir ce qui se produisait là-bas »<sup>550</sup>.

---

<sup>542</sup> 1035 W 16 Francesco Venezia. (Dossier : Z.A.C cathédrale choix d'un coordonnateur. Document : La lettre de la direction d'aménagement d'urbanisme et d'environnement, le 27 janvier 1992). [AMCA]

<sup>543</sup> *Ibid.*,

<sup>544</sup> *Ibid.*, (Dossier : Z.A.C cathédrale choix d'un coordonnateur. Document : Bureau municipal du lundi 10 février 1992).

<sup>545</sup> 872 W 37, 5 octobre 1992, Affaire suivi par Alain Bacro. [AMCA]

<sup>546</sup> 1035 W 16, 1<sup>er</sup> Concours pôle juridique. Dossier de concours. (Novembre 1992). Pôle Universitaire Juridique et Economique d'Amiens – Concours d'architecture, page .1. [AMCA]

<sup>547</sup> 2083 W 1, Francesco Venezia, Rapport de la commission technique. (3-4 mai 1993). Concours d'architecture - Sélection du Lauréat, page .1. [AMCA]

<sup>548</sup> *Ibid.*,

<sup>549</sup> *Ibid.*,

<sup>550</sup> Entretien avec Rob Krier, Berlin, 14 Janvier 2018.

« Monsieur Huet a été appelé, depuis mai 1992, à prendre la suite de Rob Krier et, sans apporter de changements radicaux au projet, il a proposé [...] des inflexions dans le plan d'Aménagement de Zone, en particulier en ce qui concerne le positionnement de l'Université [...] Le programme de cette ZAC se trouve maintenant modifié notamment par l'implantation de l'Université, ce qui a conduit Bernard Huet, appelé à prendre la suite de Rob Krier dans la conduite de ce projet, à infléchir le plan d'Aménagement de Zone »<sup>551</sup>.

L'OPAC d'Amiens demande à M. Bernard Huet la bonne réalisation du projet d'aménagement, et d'assurer le maintien de la cohérence architecturale et urbaine. L'architecte devra effectuer les études de nature à faire évoluer le projet urbain, selon les indications du programme, qui lui seront données par l'OPAC, progressivement. Le processus opérationnel se précisera secteur par secteur<sup>552</sup>. Bernard Huet répond à cette mission d'établir des études architecturales sur les points plus sensibles dans le projet en particulier le secteur du bas parvis. Ces études permettent selon leur niveau de maîtriser le travail et de faire le plan-masse Cahier des Charges du secteur, que Krier n'a pas souhaité le modifier en mai 1991<sup>553</sup>. Essentiellement, deux missions étaient proposées à M. Huet : la révision du plan masse général de la Z.A.C et du règlement d'aménagement de zone, afin de comprendre la définition des espaces publics à l'intérieur du Z.A.C ; coordonner et définir l'architecture et l'urbanisme des secteurs d'aménagement qui sont inclus dans le concours universitaire du secteur Vanmarcke<sup>554</sup>, qui a abouti à désigner Francesco Venezia comme lauréat.

Les études de l'architecte visent à déterminer les lignes générales d'épannelage en fonction du tissu existant et de donner des perspectives sur la cathédrale<sup>555</sup>. Ces études définissent aussi le fonctionnement du système viaire. Bernard Huet veut déterminer les localisations préférentielles d'éventuels équipements publics. Il formalise dans un règlement d'aménagement de zone, les prescriptions d'urbanisme et d'architecture. Il tente aussi, à travers ses études, de déterminer les espaces hors œuvres nettes constructibles pour chaque îlot<sup>556</sup>. La mission plan masse et cahier des charges comporte plusieurs détails pour le périmètre de la Z.A.C. D'abord, une indication qui explique le fondement des choix d'urbanisme et d'architecture. D'autres prescriptions déterminent l'esprit des lieux, le découpage parcellaire et le gabarit des immeubles. D'autres annotations caractérisent ainsi les formes et les dimensions des espaces libres qui sont prévus, que leur statut soit public ou privé, dans les îlots et dehors des îlots. Enfin, des études sur les parkings, sur la

<sup>551</sup> 948 w 12 Projets urbains d'Amiens aux abords de la Cathédrale 1993. Document : RAPPORT EXPLICATIF à l'attention de Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Municipal, le 13 aout 1993. [AMCA]

<sup>552</sup> *Ibid.*, (Dossier : Z.A.C cathédrale choix d'un coordonateur. Document : page 3 du contrat mission d'architecte en chef, entre l'OPAC et M. Bernard Huet).

<sup>553</sup> 948 W 11 Dossier de consultation pont des Drapiers 1988. Cahier des charges de concession 1991. Réaménagement du jardin de l'Evêché 1991 Construction d'un hôtel, projet Quillery 1991. Consultations des promoteurs + aménagement de l'îlot Saint Germain 1990-199. Dossier : Courrier OPAC + Parking + Programme Hansea > Réunions BM - Urbanisme. Document : page 2 du compte rendu de réunion de jeudi 23 mai 1991. [AMCA]

<sup>554</sup> 1035 W 16 Francesco Venezia, (Dossier : Z.A.C cathédrale choix d'un coordonateur. Document : page 3 du contrat mission d'architecte en chef, entre l'OPAC et M. Bernard Huet). [AMCA]

<sup>555</sup> *Ibid.*,

<sup>556</sup> *Ibid.*, page .4.

détermination du fonctionnement de chaque îlot, et enfin sur les spécificités des voiries<sup>557</sup> (tracé, largeur d'emprise) sont prises en considération. Tous ces éléments traités dans cette mission forment l'élaboration des plans de masse.

Ensuite ce cahier des charges indique les palettes de matériaux, que les maitres d'ouvrage doivent utiliser pour assurer l'harmonie entre les bâtiments. Les plans de masse doivent prendre en considération les mises à jour susceptibles d'être commandées par rapport au plan masse général à la demande de l'OPAC d'Amiens. L'OPAC a indiqué aussi, que pour le bon accomplissement de cette mission, l'architecte devra informer l'OPAC sur le choix des architectes proposés ainsi que sur la désignation des maitres d'ouvrage. En outre l'architecte doit suivre l'élaboration de la construction et assurer la coordination des différents architectes d'opération dans la mesure où leur choix doit être validé par lui. Enfin, concernant les permis de construire, ils devront être examinés par l'architecte<sup>558</sup> avant que ce dernier ne les envoie à l'administration.

---

<sup>557</sup> *Ibid.*, page .5.

<sup>558</sup> *Ibid.*, page .6.

### 3.3 L'impact du projet Krier après l'abrogation : Francesco Venezia, un exemple vivant

L'étude du pôle universitaire conçu par Venezia a été effectuée pour plusieurs raisons : D'abord pour mieux comprendre la pensée architecturale de M. De Robien lors de son mandat, au moment de la réalisation du pôle universitaire. Ensuite, pour appréhender l'héritage du projet Krier et de sa doctrine architecturale dans la construction du pôle : La pensée krierienne a-t-elle marqué les nouveaux projets architecturaux ? Le résultat du concours de 1984 a-t-il infiltré la pensée architecturale ? Enfin, ce pôle était le lien relais entre la période de l'abrogation du projet Krier, sa coordination comme chef coordonateur et son départ.

La situation de Francesco Venezia en 1993, ne peut pas rappeler le projet de faculté de Rob Krier comme les candidats du concours de 1991. Son rôle était différent car il devait tout seul construire la faculté et la bibliothèque, de plus cette construction devait être sur une seule zone et non plus sur deux : uniquement entre la rue Vanmarke et la rue du Don. Le dossier du concours comprend de nombreuses références à celui de 1991, dessiné en partie par Rob Krier, si les grandes lignes établies pour la zone rue Vanmarcke et la rue du Don sont gardées<sup>559</sup>, des différences entre les deux concours sont observables : la densification des constructions doit être inférieure à ce qui était prévu en 1991 et pour garder son intégrité d'axe de circulation majeur, la rue Vanmarcke ne sera pas coupée par un pont<sup>560</sup> (le pont des Drapiers, dans le projet Krier). Des points communs entre Francesco Venezia et Rob Krier existent : Venezia s'est inspiré du bâtiment imaginé par Krier dans cette rue en réutilisant le système d'arcades sur le long de la rue Vanmarke [fig. n°83]. Il imite aussi la méthode de construction progressive (système de terrasse) [fig. n°84], qui permet de niveler progressivement les partis du bâtiment de la faculté, au lieu de construire verticalement. Par cette méthode, la vue vers la cathédrale fut saine et sans aucun bloc qui aurait pu empêcher la vue vers la cathédrale. C'est le système qu'avait choisi Rob Krier. Ce système vise à donner une perspective visible de la rue Vanmarcke vers la cathédrale et pour que cette dernière ne soit pas cachée par le bâtiment universitaire.

En se référant à l'histoire inspirée de la ville d'Amiens, Francesco Venezia donne une importance au site (Z.A.C) en optant pour le choix des matériaux typiques d'Amiens. En plus, Il a utilisé des références minérales pour montrer l'importance de l'eau dans la physiologie du quartier. Venezia pour ce but, décide de réaliser une fontaine, pour rappeler l'identité amiénoise et ces canaux constitutifs: « qui introduit les murmures de l'eau »<sup>561</sup>, à l'intérieur du bâtiment universitaire.

Avec cet état d'esprit, le choix des matériaux était fait pour créer un dialogue et une harmonie avec les bâtiments qui appartiennent aux quartiers alentours. En particulier pour rappeler les maisons en brique et en pierre. Ensuite, des pierres de grès appareillées et des plaquages de pierre de taille blanches sont alternées horizontalement avec des briques pleines rouges pour les

---

<sup>559</sup> 2083 W 1, Francesco Venezia, Rapport de la commission technique (3 et 4 mai 1993). Sélection du lauréat, page .5. [AMCA]

<sup>560</sup> *Ibid.*, page .6-7.

<sup>561</sup> *Ibid.*, Dossier intégratif du permis de construire comportant la justification de l'insertion des projets dans le site d'accueil vis à vis de la cathédrale. (mai 1994), page .3.

façades. Elles font le lien entre des murs en opus incertum au niveau du sol, et des murs en briques au-dessus. Les toits en zinc de la bibliothèque et de la faculté rappellent les ardoises de la cathédrale.

La réalisation de Venezia considère l'urbanisme local comme une référence patrimoniale à la région, à travers cette pensée l'architecte conçoit la forme des bâtiments requis parallèlement au bras du Hoquet, autrement-dit conçu par rapport au cours d'eau. Ensuite il place l'architecture antique comme source d'inspiration, afin de réaliser la bibliothèque. De plus, Le toit de la bibliothèque est en forme de pyramide, le sommet s'élève en forme de losange. L'espace au-dessous, est un espace ouvert quadrangulaire qui soutient le toit par quatre colonnes (atrium tétrastyle).

L'architecture de Francesco Venezia, intègre une image moderne pour la faculté du droit, en même temps il respecte les perspectives vers la cathédrale. Venezia ouvre la nouvelle faculté de droit, par deux accès : par la rue du Don et la rue Vanmarcke [fig. n°85], par ailleurs les deux bâtiments, bibliothèque et faculté sont isolés. L'architecte italien prend en compte la géographie du terrain, où il créa les entrées de la bibliothèque et la faculté un mètre en contrebas des rues. De cette façon l'architecture réunit le flux des entrées et sorties des étudiants dans un espace borné mais ouvert, au lieu de faire des accès pour les deux bâtiments à chaque rue ce qui disperserait les entrées des usagers. En outre, progressivement, à travers des terrasses Venezia a élevé la faculté, afin de rendre visible la cathédrale depuis la rue Vanmarcke, par cet optique, la cathédrale ne sera pas cachée par une faculté qui serait directement verticale, bâtie en hauteur. De ce fait, en marchant le long de la rue Vanmarcke, la vue révèle les deux bâtiments comme une structure unique et cohérente en osmose, car la vue du toit de la cathédrale couvre la faculté et visuellement, le toit de la cathédrale se confond avec la faculté, interprété comme le « couronnement de la cathédrale »<sup>562</sup> [fig. n°86]. De plus, Venezia note qu'en hiver la face nord de la cathédrale, la seule visible depuis le nouveau pôle universitaire, est observable en contre-jour, car le soleil au sud est derrière. Il souhaite que les édifices universitaires soient tout aussi expressifs<sup>563</sup>.

Une des difficultés est de faire rentrer de la lumière naturelle sur la façade nord de la faculté alors que le soleil est au sud. Il y a des fenêtres prévues pour cela qui donnent sur les salles de cours et les amphithéâtres (côté rue Vanmarcke), mais elles sont insuffisantes. Le système d'arcades en pierres blanches de plusieurs mètres de haut permet alors que la lumière du soleil se réfléchisse dessus pour ensuite entrer par les fenêtres et éclairer l'intérieur de la faculté [fig. n°87]. Dans cet esprit, Venezia créé aussi une cour anglaise en contrebas des faces nord de la faculté et de la bibliothèque, sur toute la longueur ce qui permet la plus grande diffusion possible de la lumière en contrebas. Il y a aussi un rapport minéral selon lui car cette cour rappelle les cours d'eau de la ville et semblable à un canal<sup>564</sup>. Sur la face sud, c'est une suite de fenêtres sur plusieurs niveaux ainsi que des puits qui s'enfoncent de plus d'un mètre dans la façade qui permettent l'entrée immédiate des rayons du soleil, face à la cathédrale.

<sup>562</sup> *Ibid.*, Pièces écrite de Francesco Venezia pour le concours du pôle juridique et économique et la bibliothèque, page . 2.

<sup>563</sup> *Ibid.*, page .1.

<sup>564</sup> *Ibid.*, page .2.

Une place est toujours donnée à la cathédrale qui est en co-visibilité directe, à 80 mètres de la faculté et de la bibliothèque, située en hauteur sur une butte. Avec son toit, elle couvre visuellement la faculté depuis la rue Vanmarcke. Elle est visible depuis les rues grâce aux percements entre les bâtiments et depuis les puits de lumières du côté de la rue du Don qui donnent sur des espaces de détente à l'intérieur de la faculté. On la retrouve à travers la fenêtre d'un autre espace de détente sous le toit de la faculté. Enfin, il fait inscrire une signature italienne, avec une loggia sur la terrasse du coin nord-ouest de la faculté. Son existence a priori étonnante rappelle en fait plastiquement l'architecture médiévale des contreforts de pierres blanches nord et sud de la cathédrale qui séparent visuellement les murs qui soutiennent l'édifice. Ainsi que l'intérieur de la cathédrale, rythmé par les colonnes de pierres blanches. C'est comme une maquette stylisée du monument religieux et lorsque l'on se situe au niveau des entrées de la faculté et de la bibliothèque, mais encore sur la rue Vanmarcke, la loggia se superpose visuellement à la cathédrale pour la rappeler, en couronnant une seconde fois la faculté.

Devant l'œuvre de Venezia, M. De Robien a été satisfait. Pourquoi pas, lui qui prônait une architecture qui rassemble le respect de l'histoire d'Amiens et son patrimoine dans une architecture moderne. « Nous avons visité Vienne où j'ai mis l'accent sur le patrimoine monumental et la politique de piétonisation qui avait cherché à le valoriser. Cette visite nous a permis de préparer la relation qui devait s'établir entre la cathédrale d'Amiens et la future bibliothèque universitaire confiée à Francesco Venezia »<sup>565</sup>. Ce respect pour les matériaux typiques d'Amiens, et la répétition symbolique des arcs de la cathédrale à travers les arcades, colonnes quadrangulaires de la faculté, offrent un compromis entre architecture ancienne et architecture moderne. La perspective entre le toit de la cathédrale et la faculté est voulue pour créer un lien visuel entre les deux architectures, deux univers. À ce sujet, il dit :

« L'enjeu de notre démarche à Amiens était cette espèce de tension - comme celle d'un arc que l'on bande - entre, d'un côté, le respect et la revalorisation du patrimoine historique et, de l'autre, la création d'objets très contemporains - c'est-à-dire entre le retour aux racines et la modernité. Cette situation crée des débats, comme ceux [...] qui vont avoir lieu à propos de la faculté de droit au pied de la cathédrale. Nous avons nous même, dans ce projet un double langage. Notre démarche est à la fois traditionnelle et contemporaine parce que nous sommes très respectueux du passé en construisant là où d'autres réalisations existaient autrefois et que, dans le même temps, nous édifions un objet nouveau au pied d'un édifice vieux de six cents ans. La dialectique est subtile. Nous épousons la tradition en meublant le tissu détruit d'autrefois. Notre démarche est plus tributaire du passé que celle de ceux qui veulent laisser intacts les cratères des bombes, mais nous comblons les trous laissés par la guerre à l'aide d'objets volontairement contemporains »<sup>566</sup>.

Ce nouveau pôle donc est une architecture historique sous une image moderne pour M. De Robien. Ce bâtiment rappelle pour lui « le temple d'Hatchepsout en Égypte, dont l'architecture en gradins, qui se fond dans le paysage rocheux et qui s'avère très différente de celle des autres temples comme Louxor ou Abou-Simbel, est très surprenante et très contemporaine [...] Malgré ses trois

<sup>565</sup> Jean-Yves Andrieux, Frédérick Seitz, op. cit. 1998, P.185.

<sup>566</sup> *Ibid.*,

mille cinq cents ans, il possède des particularités architecturales très contemporaines. Venezia a repris, me semble-il, un principe totalement identique pour dégager un cône de vision ouvert sur la cathédrale d'Amiens. Il a dessiné un simple rez-de-chaussée sur lequel il a monté un bâtiment en degrés successifs animé par des piliers, à la manière de plusieurs rues de Rivoli superposées »<sup>567</sup>.

Pour conclure, Venezia se sert des matériaux typiques d'Amiens, par l'organisation du bâti, il donne une perspective sur la cathédrale, et il imite les arcs de la cathédrale en la mettant sur la façade de la faculté comme Krier le désirait. De plus, il opte pour une image moderne contrairement à Krier. Il donne pour la faculté un usage compatible avec l'époque. Il semble opportun de poser la question si l'architecture de Venezia a répondu aux trois types d'architecture demandées dans le débat de Krier ? Par ailleurs, il semble important d'observer si l'architecture de Venezia est un genre d'actualisation de l'architecture ancienne ainsi qu'un prolongement de l'identité architecturale et mémorielle d'Amiens par une architecture moderne.

À cet égard, le maire qui voulait « marquer une volonté nette en faveur de l'architecture contemporaine »<sup>568</sup> a réalisé durant son mandat l'Esiee et le pôle scientifique où son architecte dépendait de Henri Gaudin. ces réalisations témoignent de conceptions architecturales correspondant aux idéaux de De Robien. De ce fait, il semble opportun de poser la question si l'évolution contemporaine des villes aujourd'hui sont issue des choix architecturaux de leurs politiciens et non pas de leur architecte.

---

<sup>567</sup> *Ibid.*, page .185-186.

### 3.3.1 Nouvelle organisation : l'analyse des zones après Rob Krier

B. Huet redéfinit les limites du parvis de la Cathédrale [fig. n°88]. Au nord, l'architecte ferme le parvis par un front bâti discontinu. Ensuite le grand escalier conduisant à l'aménagement conçu par Pierre Dufau sur le parvis bas a été conservé pour maintenir un rapport fonctionnel entre les deux parvis haut et bas. Au sud, afin de neutraliser l'impact visuel de la maison de verre, Huet a conçu la construction d'un nouveau bâtiment, en la renvoyant au second plan. À l'ouest, Huet a proposé l'implantation d'une terrasse basse située entre l'espace du parvis et les maisons reconstruites après la guerre.

Concernant les zones détruites par la guerre, entre la partie Est-Ouest, allant de la Cathédrale au quartier Saint Germain, elles sont reconstruites afin de « rétablir une continuité du tissu urbain entre le centre historique et les quartiers Nord »<sup>569</sup>. À la différence du projet de Krier, Huet a proposé de diminuer l'emprise des futures constructions, tout en conservant la structure du parvis établie par Pierre Dufau. Les espaces verts doivent être conservés, car ces espaces sont en harmonie avec la cathédrale, en tant que « jardins de l'évêché ».

Trois autres principes sont appliqués afin de maintenir le travail de Dufau : Le projet urbain doit garder la partie historique de la ville. Pour Huet, l'héritage de la reconstruction fait partie intégrante de l'identité architecturale amiénoise. L'architecture de Pierre Dufau est donc un élément structurant de la ville. C'est pourquoi il ne désire point déconstruire le travail de son prédécesseur, contrairement à Rob Krier<sup>570</sup>. Il ne remet pas en question l'aplomb de la cathédrale sur la ville : la cathédrale est en effet surélevée par une butte naturelle, matérialisée aujourd'hui par les marches menant à la cathédrale depuis la faculté de droit, réalisées par Francesco Venezia. Le jardin de l'évêché est intégré dans son projet architectural, comme jardin urbain<sup>571</sup>.

Pour le reste de la ZAC, Huet prévoyait l'installation de résidences pour les étudiants, des logements universitaires. Autour de la faculté de droit, il était convenu que des enseignes se développent pour répondre au mode de vie des étudiants : cafés, librairies, laveries... Huet a donc réaménagé l'ensemble de l'espace situé entre la rue Vanmarcke et le parvis dans le but de créer un univers accueillant pour les étudiants.

La réalisation du parvis se fit en suivant plusieurs étapes, d'abord : « L'immeuble du « Parvis sud » est la seule intervention architecturale réalisée à Amiens du vivant de B. Huet [fig. n°89]. L'architecte a dessiné les immeubles nord et sud, dans une première version en 1995 : un permis de construire a été déposé et accepté, sans être réalisé. En 1998, l'immeuble sud est remanié et concrétisé. Le projet de l'immeuble nord existe donc, dans la version de 1995 ; depuis 2001 et la décision du maire d'Amiens de réaliser le projet, le programme a changé à plusieurs reprises, et nécessité des adaptations, en l'absence de B. Huet. Il fut réalisé par O. Bressac et les membres de l'agence B. Huet, en s'approchant le plus possible de la version de 1995 [fig. n°90]. De même que

<sup>569</sup> 948 W 12, Dossier VILLE D'AMIENS, ZAC CATHÉDRALE-UNIVERSITÉ, Architecture et urbanisme : Etat des projets. [AMCA]

<sup>570</sup> *Ibid.*,

<sup>571</sup> *Ibid.*,

le quartier, l'immeuble « Parvis sud » s'inscrivait dans une histoire complexe faite de destructions, de reconstructions partielles et de projets plus ou moins réalisables. Selon le récit de O. Bressac, chargé de ce projet à l'agence, cet immeuble « a déclenché une polémique par sa grande proximité à la cathédrale » : ce qui rend bien compte des enjeux du site, dont l'architecte était conscient »<sup>572</sup>.

Pour Saint-Germain, [fig. n°91, 92] l'OPAC a défini un programme en lançant un appel d'offre à des promoteurs<sup>573</sup>. Le 22 Juin 1992 la Convention d'aménagement fut donnée de l'OPAC à CIRMAD PROSPECTIVES (promoteur) en retenant ses propositions formulées, pour l'exécution de ce programme (Saint-Germain), et a signé une convention définissant les missions de chacun pour l'aménagement de ce secteur en partenariat avec la ville<sup>574</sup>. Ensuite, une réunion fut faite le 11 décembre 1992, où l'objectif était de faire une présentation des intervenants, et de définir des missions de coordination. Les organismes et personnes présents furent l'OPAC qui est le maître d'ouvrage présenté par M. Lescot, l'architecte B. Huet, architecte en chef de la ZAC Cathédrale et quatre autres architectes proposés par CIRMAD sont : Benoit Julien, François Gossart, Patrick Delamottie, et M. Basili, avec Une délégation régionale Picardie (CIRMAD Prospectives) et le directeur du développement Alain Aubin (QUILLE)<sup>575</sup>.

Au titre de ces missions, CIRMAD a déterminé une potentialité de SHON (surface hors oeuvre nette) constructible et a rencontré M. B. Huet. Ce dernier a proposé un plan de masse de principe de ce secteur et a commenté l'esprit général de l'opération<sup>576</sup>. Sur ce secteur Huet rappelle les grands lignes du Krier et « évoque notamment les orientations du projet (privilégier les espaces publics) »<sup>577</sup>. En effet le découpage du projet Krier pour le quartier Saint-Germain était jugé par les promoteurs trop complexe pour être réalisé : « compliqué et peu réaliste économiquement »<sup>578</sup> pour des raisons de hauteurs des bâtiments conçues par Krier et son exploitation des surfaces. Pour cela B. Huet a gardé le tracé général de Krier mais, « tout en conservant l'essentiel du plan masse de Krier, Huet a souhaité le “dédensifier” et le simplifier pour rester dans la continuité d'échelle du tissu et de la trame viaire environnant »<sup>579</sup> comme cela Huet a pu intégrer d'autres fonctions sur l'îlot.

Le secteur donc fut transformé à 4 îlots (SG1 a/b, SG2, SG3, SG4) [fig. n°93], modifié à la mesure de l'implantation des îlots, de leurs hauteurs, leur voirie, et les stationnements. Ces missions ont été distribuées aux quatre architectes précités en coordination avec l'OPAC et M. Huet, mettant

---

<sup>572</sup> Juliette Pommier, « Vers une architecture urbaine : la trajectoire de Bernard Huet ». Thèses de doctorat en Architecture, Université de Paris 8, 2010. Page .332.

<sup>573</sup> 872 W 39, Dossier : CIRMAD, document : CONVENTION le 30 septembre 1991. [AMCA]

<sup>574</sup> *Ibid.*, Document : La lettre adressé au mairie d'Amiens, le 23 octobre 1992.

<sup>575</sup> 948 w 12 Projets urbains d'Amiens aux abords de la Cathédrale 1993. Document : Saint-Germain, Compte rendu de la réunion du 11 décembre 1992. Beauvais, le 23 décembre 1992. [AMCA]

<sup>576</sup> *Ibid.*, Document : La lettre adressé au mairie d'Amiens, le 23 octobre 1992.

<sup>577</sup> *Ibid.*,

<sup>578</sup> *Ibid.*, Document : Aménagement de l'îlot Saint Germain, 10 février 1993.

<sup>579</sup> *Ibid.*,

un planning prévisionnel à la réalisation, dont les logements étudiants par le cabinet de Gasnier Gossart qui a pris l'îlot SG1b, les constructions des logements se feront par P. Delamotte qui a pris l'îlot SG2, les bureaux et l'îlot SG3 par Ezio Basili et les résidences pour personnes âgées et l'îlot SG1a par M. Julien <sup>580</sup>.

Le projet de l'hôtel de l'Ange d'or qui était prévu sur la partie sud du parvis (Rob Krier et son associé Patrick Berger) fut résilié vers juin 1991 « impossibilité d'autoriser le projet »<sup>581</sup> puisque sa dimension n'était pas adéquate : l'hôtel était trop large et trop haut.

Enfin pour le secteur des halles, en 1991, la mairie a pris la décision de démolir les anciennes halles **[fig. n°64]** qui étaient un bâtiment couvert au toit d'ardoises datées de la reconstruction d'Amiens au lendemain de la dernière guerre mondiale, sa démolition dura quinze jours<sup>582</sup>. L'architecte François-Xavier Legenne a conçu les nouvelles halles une image moderne « immeuble futuriste »<sup>583</sup> suite à une construction d'un parking sous terrain. Cependant M. Gilles De Robien a posé la première pierre le 7 décembre 1990 et a inauguré cette construction le jeudi 28 avril 1994<sup>584</sup> suite à une vaste opération comprenant un marché alimentaire (ouvert en juillet 1992) avec des bureaux, logements, résidence universitaire et parking de 550 places<sup>585</sup>. Lors de sa réalisation, l'architecte a affirmé que cette architecture contemporaine retrouve le vrai sens populaire de la ville et « respectueuse de l'esprit des lieux »<sup>586</sup>.

---

<sup>580</sup> *Ibid.*,

<sup>581</sup> 948 W 11, Dossier : ZAC Cathédrale, projet : Guillery, Construction d'un hotel. Document : Urbanisme Réglementaire, construction d'un hôtel et de commerce. Place Notre-Dame. [AMCA]

<sup>582</sup> 555 W 46, Dossier : Presse, Document : Le Courrier 12. 7. 1991. [AMCA]

<sup>583</sup> *Ibid.*, Le courrier *Le nouveau marché dans la routine* 10-11/08/91.

<sup>584</sup> *Ibid.*, la brochure d'inauguration LES HALLES DU BEFFROI.

<sup>585</sup> *Ibid.*, Document ESPACE EXPANSION, Jeudi 28 avril 1994.

<sup>586</sup> *Ibid.*, Commerce 80 - page 4, HALLES D'AMIENS, Une première pierre pour un beau projet. N°8-Janvier 1991.

## B. Le débat entre tradition et modernité à l'échelle d'Amiens

### 3.4 De Pierre Dufau à Rob Krier

Après plusieurs références aux travaux de Pierre Dufau (ouvrir des perspectives sur la cathédrale) dans le débat de Krier et par Bernard Huet, et par le comité de sauvegarde de l'environnement de la cathédrale d'Amiens, il semble opportun de présenter le travail de Pierre Dufau concernant les perspectives vers la cathédrale que Dufau a dessinées et que Krier a souhaitées. De plus après les analyses des travaux des deux architectes, le côté historique est bien mis en lumière par les deux. Comment ces deux architectes ont-ils travaillé pour conserver les perspectives vers la cathédrale? mais pourquoi le plan traditionnel de Krier diffère t'il du plan Dufau que l'on voit aujourd'hui à Amiens ?

Krier a proposé dans son plan pour le parvis une architecture serrée autour de la cathédrale. Cette architecture avec l'urbanisme de Krier qui débouche vers le parvis, diminue la visibilité de la cathédrale, jusqu'à l'instant où le visiteur arrive au parvis. Cette idée architecturale, Krier était pour imiter le tissu urbain moyenâgeux afin de créer un sentiment de surprise pour les visiteurs lorsqu'il découvre l'ensemble monument, après être entrés dans le parvis. Donc avec une architecture du parvis serrée et un urbanisme ancien Krier a pris en considération le sentiment de surprise en dissimulant en partie le monument. Au contraire la vision de Pierre Dufau n'était pas similaire, l'architecte pour donner des perspectives vers la cathédrale, a préféré dégager tout bâtiment qui cache la vue de Notre-Dame de proche ou de loin. « Pierre Dufau renonçant aux perspectives trop longues pour mieux ménager les effets de surprise et de découverte des monuments, et en particulier de la cathédrale. Les tracés des différentes voies secondaires sont enfin, pour beaucoup, rectifiés pour s'adapter à ceux des rues disparues »<sup>587</sup>.

En outre sur le niveau de l'architecture, une raison pour l'acceptation du projet Krier fut son architecture sous forme d'îlots. Cette forme fut généralement simplifiée par Pierre Dufau<sup>588</sup>. De ce point de vue il semble important de noter que la situation économique d'après guerre a influencé l'architecture sous ces genres de formes, alors que de construire des îlots en forme de barres sert pour les exigences et le besoin rapide pour loger. Néanmoins, Après l'analyse du plan de Pierre Dufau [fig. n°94], en examinant les éléments de la ville on peut déduire que le plan en général se compose des lignes noires qui expliquent ce qu'était Amiens à travers sa trame urbanistique médiévale, en outre il y a au dessus des lignes noires des lignes rouges, ce sont les modifications que Pierre Dufau a adoptées, de plus il y a une légende qui explique la signification de chaque ligne. Ces lignes ont révélé comment Pierre Dufau a réfléchi vers la reconstruction. Il s'avère par ce plan que l'architecte a travaillé sur plusieurs principes : D'abord agrandir la ville sur une nouvelle échelle, sur le niveau des routes, des quartiers, et des liens dans chaque quartier.

---

<sup>587</sup> Massire Hugo, op. cit. page .241/575.

<sup>588</sup> *Ibid.*,

Nous avons adopté dans l'analyse comparative entre le plan de Pierre Dufau et la doctrine de Krier deux facteurs principaux. Ce sont les rues, et les places publics, Pour Krier, les rues sont le résultat de l'expansion d'une ville, où elles organisent la séparation du terrain et déterminent les différents parcelles, tandis que les places sont les premiers espaces urbains produits par l'être humain où elles regroupent diverses fonctions tout autour<sup>589</sup>.

Dufau a élargi les routes [fig. n°95] pour le besoin de la nouvelle époque, d'abord le besoin et la vie dans les années 1950 diffère du besoin et la vie dans le Moyen-âge et cela par rapport aux exigences et aux moyens de transport de chaque époque. D'abord élargir les routes c'est un travail qui s'impose pour la circulation et le développement du XXème siècle et du XXIème siècle, et cette action n'influence pas le visage historique de la ville sur une grand mesure (les axes principaux de circulation de la ville), mais selon Krier et ses conceptions ce qui commence à effacer les traits urbanistiques de la ville ancienne, c'est l'adaptation de cette modification sur toutes les banlieues existantes à Amiens [fig. n°96]. De ce point de vue pour Krier il ne reste aucune banlieue médiévale qui possède une identité pour la ville. S'il était très intéressant d'élargir les rues principales avec les routes qui donnent une circulation fluide dans la ville, il aurait pu garder les axes médiévaux des rues qui ne sont pas des axes très fréquentés.

En ce qui concerne les places publics, ce sont des espaces ouverts, libres de circulation aux piétons. Pour Krier, ce qui définit une place, c'est un espace accessible où plusieurs rues piétonnes se rejoignent. Dufau, dans ses travaux de réaménagement, n'a pas conservé la place Saint-Rémy, [fig. n°97] elle fut supprimée dans le plan de Dufau. La conservation des places pour le point de vue de Rob Krier est un élément de base pour une ville médiévale, même si sa dimension n'est pas très grande. Une place médiévale est une forme de regroupement autour d'une cour et souvent chargée d'un sens et d'un contenu symbolique. Elle est choisie au fil du temps comme un type de construction pour lieux de culte (agora)<sup>590</sup>, mais aussi elle est dans la pensée moderniste, un lieu pour les activités commerciales comme le marché, les activités culturelles, ainsi que l'installation d'administrations publiques, de bibliothèques, des cafés, etc. Donc pour Krier, il n'existe pas de place contemporaine comme la place des Vosges à Paris ou la plaza Real à Barcelone, même si les dimensions des places diffèrent d'un endroit à un autre. Donc selon la réflexion de Krier, dans l'omission de cette place (place Saint-Remy), on perçoit les modifications qui ont donné deux images différentes à la ville selon leurs conceptions architecturales. Pour Dufau la destruction de la ville a gommé une partie des éléments architecturaux qui ont formé cette place, tout comme certaines rues. Dufau se justifie en expliquant que le remembrement était obligatoire dans une période où la circulation et les artères d'Amiens ont été un problème pour l'époque<sup>591</sup>. Cependant, si Krier était à la place du Dufau il est probable qu'il eut reconstruit la trame urbaine (place Saint-Remy) pour garder l'esprit du lieu c'est ce qu'il a fait dans son projet sur l'îlot, le marché aux herbes, où il a conçu le forme du musée selon l'histoire du lieu, dont il y avait une poissonnerie pour faire souvenir que le lieu était un marché. Mais pour Dufau la création des places publiques

---

<sup>589</sup> Rob Krier, op. cit., 1975, P. 7.

<sup>590</sup> *Ibid.*, page .10.

<sup>591</sup> Massire Hugo (2017), op. cit. Le constat d'une ville en perdition, page. 228/575.

devait être large et ordonnancée comme le plan des rues qu'il a dessiné à l'époque, selon le besoin de l'époque.

Au niveau global, les résultats architecturaux de Pierre Dufau ne sont pas proches de ceux de Krier. Il y a une différence dans leurs principes qui se retrouve sur le plan, et différentes solutions à une même problématique sont appliquées. Dans le détail, chacun d'eux avait l'intention de garder le sens historique dans la reconstruction, mais selon les possibilités de son époque. En outre, Il faut prendre en considération que la différente mentalité de l'époque joue un rôle capital pour beaucoup de décisions. Les conditions de l'époque obligent chacun d'eux de réagir selon l'époque et en fonction des aspirations de leur entourage. Dans les deux exemples étudiés, ils illustrent bien cette règle : l'élaboration et la transmission de la pensée architecturale existe selon un contexte économique spécifique, mais chaque architecte a adapté leurs concepts architecturaux selon les exigences du moment, sans toutefois remettre totalement en question leurs principes en matière d'architecture.

### 3.5 Amiens sur la scène européenne

La complexité de la reconstruction des villes françaises s'explique par deux courants architecturaux distincts : l'un historiciste qui travaille pour garder la forme de l'îlot et l'espace du logement. L'autre moderniste qui s'exerce à résoudre l'enjeu du logement afin de développer l'échelle de la ville<sup>592</sup>. La reconstruction a aussi suivi les impératifs économiques, sociaux, politiques et historiques<sup>593</sup> respectifs à chaque ville, mais c'est le mouvement moderniste qui a le plus influencé les architectes de la reconstruction.

Les urbanistes ont ouvert les espaces aux habitants dans le but d'aérer les villes, de laisser entrer la lumière dans les rues. « Ils ont été encouragés par les pouvoirs publics à recomposer les parcellaires détruits, sur le modèle du remembrement rural du premier après-guerre »<sup>594</sup>. Ce remembrement urbain n'a pas respecté les cadastres ruraux anciens issus des villes médiévales, composés de rues exigües et tortueuses. Les nouvelles parcelles ont agrandi les espaces, ont établi de nouvelles places, selon des plans orthonormés et respectant une harmonie, une symétrie. C'est ce qu'on appelle la rationalisation des parcelles. Les îlots traditionnels et les habitations construites le long des rues ont donc été oubliés, abandonnés.

À Amiens les constructions nouvelles sont ainsi classées en trois catégories : architecture ordonnancée (les six places majeurs, dont la place Fiquet [Perret], la place au fil [Dufau], le parvis de la cathédrale [Tournon] ; « Architecture disciplinée pour les autres espaces de la centralité »<sup>595</sup> ; « Architecture libre sur les voies secondaires »<sup>596</sup>.

Il serait simpliste, on l'a dit, de vouloir opposer, à l'heure des chantiers, clairement deux écoles, l'une historiciste, l'autre moderniste, et par là même, dans chaque ville, le conservatisme de l'une et le progressisme de l'autre<sup>597</sup>. On peut dire que chaque architecte et chaque urbaniste a été tenté d'intégrer la mémoire de la ville disparue ou de s'affranchir du passé. Faire revivre la mémoire historique des villes reconstruites après guerre diffère d'un urbaniste à un autre. Cette tentation est bien existante même si elle reste de l'ordre du fantasme. À cet égard le travail de Pierre Dufau diffère du Lurçat à Maubeuge ou de chez Leveau à Dunkerque au titre de la mémoire disparue, et même de Krier par son concept médiéval pour reconstruire la ZAC cathédrale en 1980.

Le sens monumental est aussi présent dans les plans de reconstruction. Cette mémoire maritime à Dunkerque par exemple a été réinventée avec son ancrage portuaire à travers la statue de la place Jean-Bart. Ainsi à Maubeuge le choix de Lurçat fut d'immortaliser l'espace de la place forte, conservant par cette action l'histoire incarnée de la ville par cette place. À Amiens, la tour

---

<sup>592</sup> Bibliothèque Louis Aragon, section Patrimoine, PIC 5900, Emmanuel Doutriaux ; Franck Vermandel, *Le Nord de la France, laboratoire de la ville, trois reconstructions : Amiens, Dunkerque, Maubeuge*. Page .8.

<sup>593</sup> *Ibid.*,

<sup>594</sup> *Ibid.*, page .11.

<sup>595</sup> *Ibid.*,

<sup>596</sup> *Ibid.*,

<sup>597</sup> *Ibid.*, page .21.

Perret incarne le monumentalisme de l'époque. Monsieur Perret considère sa tour comme « le beffroi de la place Alphonse Fiquet »<sup>598</sup>.

### C. Amiens vue par ses habitants

#### 3.6 Rencontre avec les habitants

L'intervention du public dans les enquêtes était toujours un point considéré comme important d'après les autorités, même si il y avait des points d'interrogation comme celui qui est posé par le journaliste François Lachat en 1987. Allant de plusieurs présentations du projet Krier sur les amiénois d'après des organisations en 1985, jusqu'à la dernière enquête public pour le projet en 1988. Cette rencontre en 2019 avait pour objet de reprendre les points de vue face aux nouvelles images existants aujourd'hui dans la ville. Ces images sont le résultat des intentions liées au concours du 1984, et de la continuité de la reconstruction souhaitée dans l'époque.

Le sondage a été proposé à deux cent personnes, de différente catégorie d'âge. Entre 18 et 30 ; 30 et 50 ; 50 et plus. L'objectif était de savoir la pensée de la nouvelle génération vers l'architecture, connaître les champs du savoir d'eux à propos de l'architecture de leur ville. Enfin poser la question si le projet du Rob Krier est encore existant dans la mémoire des personnes de 50 ans et plus. Les personnes interrogées ont des professions variées, tous sont des amiénois qui habitent ou travaillent à Amiens.

#### 3.7 Sondages

Les questions du sondage [fig. n°98] sont constituées de 13 questions, concernant l'architecture d'Amiens. Ces questions ont dévoilé que [fig. n°99] : 73.9% des participants sont intéressés par l'architecture et 77.5% qui sont intéressés par le champ de savoir sur l'architecture d'Amiens en particulier. La liaison entre Saint-Leu et le centre ville souhaité dans les objectifs de la ville dans l'année 1984, semble pour 61% des participants favorable. Par ailleurs, la conception d'une fermeture pour le parvis, a été posée dans le sondage, cette fermeture semble dans nos jours favorable pour 19.6% des participants, tandis que la situation du parvis aujourd'hui c'est à dire la réalisation du B. Huet a montré que 50.5% sont pour son architecture et que 26.8% ont donné un avis défavorable. En outre, la réputation du projet Krier sur Amiens n'a pas dévoilé une existence dans la pensée des amiénois, le sondage n'a révélé que 4.5% se souviennent du projet sur 86.5% qui ne connaissent pas son plan. Entre ceux qui connaissent le projet Krier, quelqu'un l'a décrit comme « structurant » et quelqu'un a décrit que ces bâtiments ont été très massifs par une architecture lourde.

Enfin selon les participants de ce sondage, la majorité 44.1% a donné la note de 7/10 sur le niveau de son aménagement et de sa beauté architecturale. Cette note met en effet Amiens dans la classe des villes françaises qui assurent l'atmosphère architecturale appropriée pour ses habitants.

---

<sup>598</sup> *Ibid.*, page .24.

## Conclusion

La dernière apparition de Rob Krier fut donc après l'annulation de son projet par la nouvelle mairie, et l'accession de l'OPAC au projet et à l'aménagement de la ZAC. Cette mission s'est déroulée selon trois étapes : la première délibération (29 mars 1990), l'adaptation (8 novembre 1990) et la signature du cahier des charges, convention de concession (22 janvier 1991). Durant cette période Krier est resté dans le projet malgré les modifications de son plan puisqu'il avait signé son deuxième contrat dès 1988 avec l'ancienne mairie. Quand l'OPAC a maîtrisé le contrat avec la ville, (après les trois étapes) l'organisme a signé un contrat avec Rob Krier qui a accepté, de redevenir l'architecte en chef de la ZAC mais selon des modifications prévues par l'OPAC. Ensuite, le lancement du concours universitaire en 1991 a considéré Krier comme un architecte en chef pour le concours, mais ce concours s'est soldé par un échec, dévoilant que la mairie ne voulait aucune inspiration et intervention de Rob Krier sur le projet.

Cet événement a provoqué son départ et sa démission en 1992. Cet événement a créé le besoin d'un architecte coordonnateur pour la ZAC. C'est pour cela que M. Bernard Huet fut désigné, le 10 février 1992, nouveau architecte en chef de la ZAC. Cependant, Le résultat du deuxième concours universitaire lancé en 1993 aboutit au choix de Francesco Venezia en mai 1993, son architecture a réuni selon Gilles De Robien une architecture moderne et dans le même temps historique. Cependant, Bernard Huet dans sa mission architecturale, a puisé une part de son inspiration dans les plans de Krier, comme les tracés pour le quartier Saint-Germain, et la vision des tracés des arcs de la cathédrale sur la façade de la faculté de droit, avec l'oeuvre de Francesco Venezia. Dans le même temps Huet a conservé les idées de Pierre Dufau en laissant apparaître des perspectives vers la cathédrale.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

En décembre 1984, suite au concours international d'urbanisme qui avait été lancé, le projet de Rob Krier fut retenu pour l'aménagement du secteur Nord du Centre Ville. Ce projet s'est concrétisé administrativement par la création de la ZAC Cathédrale aux termes de la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 1987 et par l'approbation le 20 mai 1988 du dossier de réalisation. Le projet en 29 mars fut résilié par Gilles De Robien le nouveau maire en accédant à l'OPAC le réaménagement de la Z.A.C. Cette résiliation était le résultat d'un débat et d'une médiatisation qui n'a pas obtenu l'adhésion de plusieurs associations et personnalités dont les grands objectifs ont été politiques, sociaux, économiques et esthétiques ainsi que architecturaux. Les grands critiques se sont focalisées sur la fermeture de Rob Krier pour le parvis de la cathédrale d'Amiens par une architecture jugée fermée, ensuite sa planification jugée trop haute ne donne pas des perspectives vers la vue de la cathédrale. Ces aspects du projet Krier contredisaient les travaux du Pierre Dufau, soutenus toujours par le comité de sauvegarde et de l'environnement de la cathédrale d'Amiens.

Lors de l'annulation du projet en mars 1990, Krier se maintint car il avait un contrat signé avec la ville en juillet 1988. L'accession de l'OPAC pour le réaménagement de la ZAC s'est déroulée selon trois étapes, la délibération (29 mars 1990), l'adaptation (8 novembre 1990) et la signature du cahier des charges (22 janvier 1991). Durant la période de ces trois étapes Krier a travaillé avec l'OPAC selon des modifications par ce dernier pour le plan Krier. Ensuite lors de la signature de la mairie pour le cahier des charges (après les trois étapes), L'OPAC a signé un contrat avec Rob Krier selon le bilan présenté par l'OPAC et selon les conditions de l'OPAC. Durant cette période l'architecte a présenté des travaux sur papier toujours jugés incomplets et insuffisants pour des opérations demandées par l'OPAC et la ville. De plus le bilan présenté par l'OPAC en 1991 après la résiliation du projet Krier était jugé approprié pour la ville et moins cher que le bilan de Krier. Ce facteur économique s'accumula aux autres facteurs pour résilier le projet Krier.

Ensuite lors d'une délibération du conseil municipal le 19 décembre 1989, le concours universitaire pour construire une faculté de droit et une bibliothèque fut lancé le 21 février 1991 où Rob Krier était l'architecte coordonateur, donnant ses conseils pour les candidats qui doivent s'inspirer de son architecture dans de ce concours. Après l'examen des candidatures des architectes qui ont assisté à ce concours, la résultat fut donc bafoué, à cause du problème de localisation des opérations jugée trop proche de la cathédrale, ce qui a causé, en mai 1992, la démission de Rob Krier du projet de la ZAC. L'implantation de l'université et l'annulation des idées de Krier dans le première concours, est le second facteur qui mena à la résiliation du projet Krier à la fin de 1991. Cependant, si la nouvelle génération demande aujourd'hui à l'ancienne mairie représentée par Gilles De Robien, pourquoi avez vous résilié le projet Krier ? La réponse sera que l'OPAC a présenté un bilan prévisionnel moins cher que le bilan de Krier, et deuxièmement que l'implantation de l'université ne convenait pas à la morphologie terrain dans l'époque, même si ces raisons furent explicitées après la résiliation du projet, et non lors de la résiliation du projet.

Néanmoins, Après le départ de Krier la ville avait besoin d'un architecte coordonateur à la place du Krier, pour cela la ville choisit lors d'une réunion le 10 février 1992, l'architecte Bernard Huet pour succéder à Krier. Suite à cet événement, un deuxième concours fut lancé pour construire

le pôle juridique et la bibliothèque, ce fut l'architecte Francesco Venezia qui gagna le concours en mai 1992. L'architecture de Venezia satisfait Gilles De Robien en rassemblant pour ce dernier une architecture moderne et historique, c'est ce que nous avons défini dans ce mémoire par l'actualisation de l'architecture historique qui a répondu d'une manière à une autre aux critiques du projet Krier.

Enfin, Le travail de Bernard Huet sur la ZAC devait réconcilier, combiner les mentalités des deux architectes Pierre Dufau, et Rob Krier. M. Huet conserva l'aménagement général de Dufau sur le parvis de la cathédrale (perspectives ouvertes) et a gardé les inspirations du bas parvis (escalier). Ensuite M. Huet a respecté l'esprit de Krier dans les tracés généraux dans le quartier Saint-Germain. Ces deux visions des deux architectes ont montré que les deux architectes partageaient les mêmes buts : conserver le patrimoine monumental des villes françaises endommagées, mais ces buts sont appliqués par différents principes selon l'époque de chaque architecte.

Rob Krier a montré qu'il faut organiser la coexistence possible entre, d'une part l'échelle urbanistique d'Amiens médiévale et d'autre part l'échelle pratique des années 80. En effet, le projet de construire une nouvelle Amiens à l'échelle d'Amiens médiévale est définitivement abandonné par Pierre Dufau sous les exigences de la nouvelle ère, en donnant un caractère spécifique de sa doctrine à la ville moderne. La physionomie d'Amiens moderne se trouve ainsi définie : une ville qui ne tente pas de faire revivre Amiens médiéval dans son tracé et sa physionomie, mais qui a su sauvegarder ses monuments et a appris à les fréquenter et à les admirer, comme des témoignages du passé.

## Bibliographie :

### Ouvrages spécialisés

#### Histoire d'Amiens

DUFOSSÉ, Ourdia, *Amiens, 1900-2000, un siècle de vie*, Fécamp, Éditions des Falaises, 2003.

BREITMAN, Marc, KRIER, Rob, *Le nouvel Amiens*, Mardaga, Bruxelles, 1989.

HUBSCHER, RONALD (dir.), *Histoire d'Amiens*, Toulouse, Privat, 1986.

TROGNEUX, Alain, *Amiens, années 50, De la Libération à la V<sup>e</sup> République*, Amiens, Encrage, 1997.

XAVIER, Bailly, DUPONT, Jean-Bernard, *Histoire d'une ville, Amiens, parcours d'Histoire*, Scérén, Amiens, 2<sup>ème</sup> édition 2013.

#### Reconstruction à Amiens

BLOQUEL, Christophe, *La reconstruction d'Amiens, Amiens*, Université de Picardie, 1995.

FRÉDÉRIC, Seitz, *Promenades d'architecture contemporaine en Picardie*, Encrage édition, Amiens, 2012.

KRIER, Rob, *Amiens, la reconstruction d'un centre historique*, Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1987.

#### Ouvrages pour Rob Krier

KRIER, Rob, *L'espace de la ville, théorie et pratique*, Archives d'architecture moderne, Brussels, 1975.

KRIER, Rob, *L'architecture de Rob Krier à Vienne, Bruxelles, la fortune du palais Stoclet*, Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1987.

KRIER, Rob, *Figures, A pictorial journal 2003-2005*, Papadakis, London, 2007.

KRIER, Rob, *Figures, A pictorial journal 2000-2002*, Menges, London, 2010.

KRIER, Rob, *Figures, A pictorial journal 1954-1971*, Menges, London, 2013.

KRIER, Rob, *Architectural journey 1960-1975*, Walter de Gruyter GmbH & Co KG, Berlin, 2015.

## Ouvrages généraux

### Architecture

ANDRIEUX, JEAN-Yves, FRÉDÉRIC, Seitz, *Pratique architecturales et enjeux politiques, France 1945-1995*, Picard, Paris, 1998.

ALLAIN, Rémy, *Morphologie urbaine : géographie, aménagement et architecture de ville*, A. Collin, Paris, 2004.

PAQUIN, Alexandra Georgescu, « L'actualisation du patrimoine par la médiation de l'architecture contemporaine ». Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, sous la direction de M. DAVALLON Jean. Université d'Avignon, 2013.

BENEVOLO, Leonardo, *Histoire de la ville*, Parenthèses, Marseille, 2000.

CHOAY, Françoise, *Le patrimoine en questions, anthologie pour un combat*, Seuil, Paris, 2009.

LEFEBVRE, Henri, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1971.

HUGO, Massire. « Pierre Dufau architecte (1908-1985), un libéral discipliné : Parcours, postures, produits. » Thèse de doctorat en Sciences de l'Homme et de la Société, sous la direction de M. MINNAERT Jean-Baptiste. Université François Rabelais de Tours, 6 décembre 2017.

K. FRAMPTON, *Histoire critique de l'architecture moderne*, Londres, 1980 ; trad. franç. Sers, Paris, 1985.

Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. 1995. « Édifier une mémoire des lieux en recyclant l'histoire ». In *La mémoire dans la culture*, sous la dir. de Jacques Mathieu, p. 203-234. Québec : Presses de l'Université Laval.

Ogino, Masahiro. 1995. « La logique d'actualisation. Le patrimoine au Japon ». *Ethnologie française*, nouvelle série, T. 25, No. 1, Le vertige des traces. Patrimoines en question (Janvier-Mars 1995), pp. 57-64 Published by: Presses Universitaires de France Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/40989704> [Accessed: 12-01-2019 13:53 UTC]

LUCAN, Jacques, *Architectures en France, 1940-2000, Histoire et théories*, Paris, Le Moniteur, 1999.

POMMIER, Juliette, « Vers une architecture urbaine : la trajectoire de Bernard Huet ». Thèses de doctorat en Architecture, sous la direction de M. COHEN Jean-Louis, Université de Paris 8, 2010.

PLUM, Gilles, *L'architecture de la reconstruction*, Paris, N. Chaudun, 2011.

PANERAI, Philippe, CASTEX, Jean, DEPAULE, Jean-Charles, *Formes urbaines, de l'îlots à la barre*, Parenthèses, Marseille, 2017.

## Sources numériques

<http://robkrier.de/>

<http://robkrier.de/infotafel-architekturinstitut-in-amsterdam.php>

<http://robkrier.de/exhibitions.php>

[http://robkrier.de/the-architectural-project\\_an-homage-to-rob-krier.php](http://robkrier.de/the-architectural-project_an-homage-to-rob-krier.php)

Simon TEXIER, « **KRIER ROBERT** (1938- ) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 15 février 2018. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/robert-krier/>

Simon TEXIER, « **URBANISME** - L'urbanisme en France au XX<sup>e</sup> SIÈCLE », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 29 octobre 2018. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/urbanisme-l-urbanisme-en-france-au-xxe-siecle/>

Antoine PICON, « **ARCHITECTURE** (Thèmes généraux) - Architecture et société », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 26 octobre 2018. URL : <http://www.universalis-edu.com.merlin.u-picardie.fr/encyclopedie/architecture-themes-generaux-architecture-et-societe/>

Valérie DEVILLARD, Hélène JANNIÈRE, « **CRITIQUE ARCHITECTURALE** », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 22 novembre 2018. URL : <http://www.universalis-edu.com.merlin.u-picardie.fr/encyclopedie/critique-architecturale/>

Daniel Glauser, « **Répartition chronologique des modénatures d'encadrements et évolution des formes de cartouches dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel (Suisse)** », *In Situ* [En ligne], 9 | 2008, mis en ligne le 18 avril 2012, consulté le 28 janvier 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/3651> ; DOI : 10.4000/insitu.3651



**ARCHIVES MUNICIPALES  
ET COMMUNAUTAIRES D'AMIENS**

50 rue Riolan - BP 2720 - 80027 Amiens cedex 1

[service.archives@amiens-metropole.fr](mailto:service.archives@amiens-metropole.fr)

03 22 97 30 40

Inventaire des sources : Projet Krier

Archives municipales et communautaires d'Amiens : [AMCA]

**SERVICE ETUDE D'OPERATION**

- 497 w 1 Aménagement de la rue Ernest Cauvin 1989
- 497 w 2 Aménagement du quartier Saint Germain 1986-1990
- 497 w 3 Problèmes de stationnement 1986
- 497 w 4 Procédure de ZAC 1987
- 497 w 5 Contrat - Convention - Prévision de dépenses 1985-1987
- 497 w 6 Expositions KRIER AMIENS - BRUXELLES 1987
- 497 w 7 Projet d'implantation d'un équipement hôtelier de 2 ou 3 étoiles, Hôtel de l'Ange d'Or  
1986-1990
- 497 w 8 ZAC Cathédrale, délibération du 20/5/88 1988-1991
- 497 w 9 ZAC Cathédrale, bureau municipal, procès-verbal du 7/5/87
- 497 w 10 Restructuration des abords de la cathédrale 1987
- 497 w 11 Aménagement des abords de la cathédrale 1991
- 497 w 12 Aménagement des abords des Deux Gares 1989
- 497 w 13 Commission départementale des sites 1986-1987
- 497 w 14 Article de presse 1987
- 497 w 15 Notes diverses 1986-1991
- 497 w 271 Délibérations du conseil municipal : CM du 5 / 2 / 1985 : projet d'aménagement 1985 du  
secteur Nord du centre ville - contrat avec Monsieur Rob Krier

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME / SERVICE ETUDE  
D'URBANISME**

- 512 W 106 ZAC Cathédrale, dossier de création 1987
- 512 W 142 Mise en valeur de la Cathédrale 1990

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

- 555 W 1 Commissions, groupe de travail 1984-1988
- 555 W 2 Dossier de communication 1987-1990
- 555 W 3 Dossier de presse, projet KRIER 1984-1987
- 555 W 4 Dossier d'étude en vue de la création d'un centre d'affaires à Amiens 1988-1989
- 555 W 5 Contrat KRIER 1985-1991

- avenant n° 1-
- avenant n° 2
- mission îlot Ste Catherine

555 W 6 Décision de lancer un concours, délibération du 26/6/1982

    Approbation du dossier concours, délibération du 24/11/1983

    Documents divers

555 W 7 Dossier de réalisation, délibération du 18/12/1987

555 W 8 Dossier de réalisation, dossier d'enquête 1987

555 W 9 Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990

555 W 10 Dossier de concertation 1987-1988

555 W 11 Dossier de création 1987

555 W 12 Elaboration du bilan du dossier de réalisation 1987

555 W 13 Plan d'aménagement de zone 1987

555 W 14 Projet KRIER, dossier plan 1/200è 1986

555 W 15 Pont des Drapiers, subvention de la C.C.E. (Commission des Communautés Européennes) 1987-1988

555 W 16 Dossier voirie-espaces libres, problèmes de stationnement 1986-1989

555 W 17 Etude d'assainissement des réseaux d'eau potable 1987

555 W 18 EDF, avant-projet de déplacement des ouvrages souterrains MT-BT et gaz 1986-1987

555 W 19 PTT, estimation du coût du déplacement des ouvrages et des câbles téléphoniques 1986

555 W 20 Espaces verts, plans portant les indications des alignements plantés 1987

555 W 21 Etude de sol 1981-1988

555 W 22 Plans topographiques 1987

555 W 23 Etude d'impact 1987

555 W 24 Fouilles archéologiques 1985-1988

555 W 25 Pont des Drapiers 1987-1988

    - dossier de consultation

    - étude économique sur avant-projet sommaire, rapport n° 1

    - rapport définitif.

    - projet de réalisation du pont des Drapiers

555 W 26 Projet de quartier et demande de subvention 1987-1988

555 W 27 Réhabilitation de l'immeuble sis 17, place au Feurre 1988

555 W 28 Projet KRIER, budget 1988-1989

555 W 29 Plaquettes diverses 1987-1988

555 W 30 Divers 1987-1988

555 W 47

558 W 42 Projet KRIER, nouvelles esquisses 1990

558 W 43 Pont des Drapiers, dossier de consultation 1988

558 W 44 Projet KRIER, aménagement du secteur nord du centre ville, maîtrise d'ouvrage 1987-1988

558 W 45 Projet KRIER, consultation des promoteurs 1985-1987

558 W 46 Valorisation du projet KRIER auprès du Conseil de l'Europe 1988-1989

558 W 47 Bureau municipal 1990, décisions

558 W 48 Dossier d'études 1990

558 W 49 Ville d'Amiens/OPAC, principe de programmation et de localisation des équipements collectifs 1990

558 W 50 Cahier des charges de concession 1990

558 W 51 SCI l'Ange d'Or, projet de construction d'un immeuble place Notre Dame 1990

558 W 52 Sondages préalables aux fouilles archéologiques 1990-1991

558 W 53 Concession d'aménagement à l'OPAC, séance du Conseil Municipal du 8/11/1990

558 W 54 Ilot Vanmarcke nord 1990

558 W 55 ZAC Cathédrale, études préliminaires 1990

558 W 56 Faculté de droit, sciences économiques, hôtel de région, périmètres de localisation (plans) 1990

558 W 57 Projet de création d'un centre d'affaires à Amiens 1988-1989

558 W 58 Université, élaboration du dossier de consultation des concepteurs 1990

558 W 59 Université, dossier de concours d'architecture 1991

558 W 60 Correspondance diverse 1990

### **COMMUNICATION EXTERNE**

608 W 15 Exposition à l'église Saint Germain du projet Krier ZAC Cathédrale du 14/4 au 2/5/1987

### **SERVICE DAUE/ ETUDE D'URBANISME**

609 W 4 Création ZAC Cathédrale, concertation préalable 1987

609 W 5 Projet Krier ZAC Cathédrale, dossier de création mai 1987

609 W 6 ZAC Cathédrale, projet de P.A.Z. juin 1987

609 W 7 Dossier de réalisation projet P.A.Z. octobre 1987

609 W 9 Réalisation de cours urbaines aux abords de la cathédrale, JP DUTHOIT octobre 1985

609W25 Rob Krier pont des Drapiers : dossier de consultation des concepteurs : Janvier 1988

### **AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES MARCHES PUBLICS**

643 W 46 Lettre de commande à l'agence de communication Euro Méditerranée, recherche de financement auprès des communautés européennes dans le cadre du projet Krier, aménagement des abords de la cathédrale 1987

643 W 71 Promotion de la ville, projet Krier, montage d'une exposition et impression de catalogues, convention ville, fondation pour l'architecture à Bruxelles, subvention 1987 .

### **SERVICE FINANCES/COMPTABILITE**

761 W 8 Marché 88311

ZAC Cathédrale, aménagement du secteur abord centre ville 1988

### **SERVICE PROTOCOLE**

819W81 Réceptions et inaugurations : année 1988 : exposition "Rob krier à Amiens" 1988  
espace Parmentier : Lundi 7 novembre 1988

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

ZAC Cathédrale, projet Krier

872 W 31 Dossier de création 1987

872 W 32 Projet de P.A.Z 1987

872 W 33 Bilan concertation préalable 1987

872 W 34 Exposition Krier 1987-1988

872 W 35 Divers dossiers 1989-1992

ZAC UNIVERSITE (Cathédrale)

872 W 37 Nouveau P.A.Z. 1992-1994

872 W 38 Parking souterrain de 616 places, demande de PC + avant projet sommaire avec plans 1991-1994

872 W 39 - Rank Xeros 1991-1994

- Ange d'or

- Sari

- Restaurant universitaire

- Echange de terrain Ville/Etat

- Saint germain

**SERVICE ECONOMIQUE**

ZAC Cathédrale

946 W 23 ZAC Cathédrale, projet Krier 1987-1988

946 W 24 ZAC Cathédrale, étude d'un centre d'affaires à Amiens 1980

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

948 W 6 Dossier de réalisation 1987

948 W 7 ZAC Cathédrale Saint Germain, projet de construction de l'îlot Saint Germain 1987-1989 ;

948 W 8 Programmes universitaires, réunion du comité technique 1990-1991

Equipements universitaires

Commission consultative du 25/9/1991

Dossiers de concours modifiés

948 W 9

1) Image du projet Krier 1990-1991

2) Plaquette projet Krier

3) Plan d'aménagement de zone

4) Dossier concours bibliothèque

5) Projet Pargade

6) Projet Tésar

7) Dossier concours pôle universitaire

8) Projet Anselmi

9) Projet Hauvette

10) Nouvelles orientations d'urbanisme

948 W 10 Définition et programmation des équipements 1990-1991

Centre expérimental de recherches et d'études du bâtiment et des Travaux publics (CEBTP),

reconnaissance des sols et étude des Fondations  
 Honoraires du projet Krier, financement du projet de la ZAC Cathédrale  
 Etudes de stationnement de la ZAC Cathédrale (Mollé)  
 Principes de programmation et de localisation des équipements collectifs  
 948 W 11 Dossier de consultation pont des Drapiers 1988  
 Cahier des charges de concession 1991  
 Réaménagement du jardin de l'Evêché 1991  
 Construction d'un hôtel, projet Quillery 1991  
 Consultations des promoteurs + aménagement de l'îlot Saint Germain 1990-1991  
 948 W 12 Projets urbains d'Amiens aux abords de la Cathédrale 1993

## **URBANISME**

1051 W 1 Codes opérations 1986-1988  
 1051 W 2 Bilan des ZAC 1987-1988  
 1051 W 3 Projet Krier ZAC Cathédrale 1987-1989  
 1051 W 17 Projet Krier, provision études et travaux liés au projet 1990-1991

## **DIRECTION DE LA CULTURE, DU SPORT ET DU TOURISME**

2838W3 Amiens cathédrale: projet de Rob Krier: plans, image architecturales, programme.  
 1987

## **Sources iconographiques**

### **6Fi14**

*Projet Krier prise en photo de la Maquette  
 1980-1990*

Photo

M Bernard MAISON [ Auteur ], Maire D'amiens , Mairie d'amiens , 1990,  
 Photographie, 12 x 18, Photo

*AC : 6Fi 1.1.1*

### **9Fi1292** Visite à Amiens de François Mitterand le 7 février 1985

Visite à Amiens de François Mitterand, Président de la République, le 7 février 1985, présentation d'un maquette de la ville (projet Krier).

De gauche à droite : Walter Amsallem (Président du Conseil régional de Picardie), Paul Quilles (Ministre du Logement et des Transports), Jean- Claude Dessen (1er Adjoint de la Ville d'Amiens), François Mitterand, René Lamps (Maire d'Amiens).

[photographie n°5548 du service photographique de la Présidence de la République Française]

Photographie

1985, Photographie

Lié à : 237W4

**11Z1524 Centre commercial Amiens 2**

*Affiche du projet "Krier" de la ZAC cathédrale.*

Négatif

1990, Photographie

**Sources complémentaires** : presse (courrier Picard)  
Dossier documentaire. (6.3.1)

**2083 W 1**, 1992-1996 - ZAC CATHEDRALE 2 - Restaurant universitaire - Proposition de localisation / Octobre 1993 Pôle Juridique et Economique - Concours d'Architecture : 3 - Cahier des prescriptions architecturales et urbaines / Novembre 1992 4 - Rapport de la commission technique jury des 3 et 4 mai 1993 5 - Projet Patrick BERGER - Notice (résumé des premières intentions + esquisses) 6 - Projet Rafael MONEO (pour [...])

- 1035 w 16
- 555 w 46, 1984-1991 - Les halles : divers [...]

**Archives municipales, bibliothèque d'Amiens métropole/ bibliothèque Louis Aragon.**

- Pl 3200, Département de la Somme. Ville d'Amiens. Plan de reconstruction et d'aménagement.
- Pl.91, Amiens. Centre-ville
- CP Am 206, Le Vieil Amiens. Rue des tanneurs, la cathédrale & le cours St-Germain
- Livre (No 1124834) : Bibliothèque Louis Aragon, section Patrimoine, PIC 2026. Nb réserv.= 0. **Bilan de ses destructions et de sa reconstruction**, novembre 1948 / ill. André Claudel. - Amiens : Impr. Yvert, 1948. - 24 p. : ill. ; 26 cm
- Livre (No 1124832) : Bibliothèque Louis Aragon, section Patrimoine, PIC 673. Nb réserv.= 0. **Amiens et son plan de reconstruction** [Texte imprimé] / Camille Rosier. - Paris : [s.n.], [1943?]. - 42 p. : ill. ; 31 cm. - (" Urbanisme, revue mensuelle de l'urbanisme français ") Amiens capitale de la Picardie Duthoit, E. Amiens centre d'histoire religieuse Delattre, Jean Amiens centre économique Hunebelle, A.
- Livre (No 1702947) : Bibliothèque Louis Aragon, section Patrimoine, PIC 5900. Nb réserv.= 0. Espace croisé **Le Nord de la France, laboratoire de la ville, trois reconstructions : Amiens, Dunkerque, Maubeuge** [Texte imprimé] : exposition, Espace croisé, Lille, du 31 janvier au 5 avril 1997 / dir. Emmanuel Doutriaux ; Franck Vermandel. - Lille : Espace croisé, 1997. - 87 p. : couv. ill., ill. en noir ; 29 cm. Pièces jointes, glossaire de 4 p., 1 depl. sur le colloque. - ISBN 2-9510921-0-5

### **Note sur la chronologie générale de projet Krier :**

**Juin 1984** : Lancement d'un concours international d'urbanisme pour la reconstruction du secteur Nord du centre ville<sup>599</sup>.

**17 décembre 1984** : Examen par la commission consultative des cinq projets retenus. Désignation de Robert Krier comme lauréat du concours<sup>600</sup>.

**1985 à 1987** : Approfondissement des études en collaboration avec les administrations locales, nationales et les associations<sup>601</sup>.

**Avril 1987** : Concertation effectuée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme<sup>602</sup>.

**19 mai 1987** : Création de la Z.A.C cathédrale<sup>603</sup>.

**Mai à Décembre 1987** : Elaboration du PAZ (plan d'aménagement de la zone) et des divers éléments et du dossier de réalisation<sup>604</sup>.

**18 décembre 1987** : Décision du conseil Municipal de soumettre le dossier de réalisation à l'enquête<sup>605</sup>.

**1er Février/4 mars 1988** : Enquête<sup>606</sup>.

**29 Mars 1990** : Désignation de l'OPAC d'Amiens comme aménageur<sup>607</sup>

**Mai 1992** : Désignation de Bernard Huet comme architecte en chef de la Z.A.C<sup>608</sup>.

**Juin 1992** : Convention d'aménagement CIRMAD sur Saint-Germain<sup>609</sup>.

---

<sup>599</sup> 555 w 2 Dossier de communication 1987-1990. [AMCA]

<sup>600</sup> 555 w 3 Dossier de presse, projet KRIER 1984-1987 [AMCA]

<sup>601</sup> *Ibid.*,

<sup>602</sup> 555 w 9 Mise à l'enquête du dossier de réalisation 1987-1990, (Dossier : Correspondance, Notes). Note sur la chronologie générale du projet. [AMCA]

<sup>603</sup> *Ibid.*, (Dossier : Correspondance, Notes). la lettre du 11 décembre 1987.

<sup>604</sup> *Ibid.*,

<sup>605</sup> *Ibid.*,

<sup>606</sup> *Ibid.*

<sup>607</sup> 1035 W 16 Francesco Venezia, (Dossier : Z.A.C cathédrale choix d'un coordonateur. Document : page 2 du contrat mission d'architecte en chef, entre l'OPAC et M. Bernard Huet. [AMCA]

<sup>608</sup> *Ibid.*, (Dossier : Z.A.C cathédrale choix d'un coordonateur. Document : Bureau municipal du lundi 10 février 1992).

<sup>609</sup> 1035 W 16 [AMCA]

**Novembre 1992** : Lancement des dossiers de concours bibliothèque et pôle<sup>610</sup>.

**Mai 1993** : Désignation de Francesco Venezia architecte bibliothèque et pôle<sup>611</sup>.

**Septembre 1997** : Ouverture pôle juridique et bibliothèque<sup>612</sup>.

**Avril 1999** : Achèvement parvis église Saint-Germain<sup>613</sup>.

**Juillet 1999** : Achèvement espaces publics VanMarcke<sup>614</sup>.

**Décembre 1999** : Achèvement parvis cathédrale<sup>615</sup>.

---

<sup>610</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> Concours pôle juridique. Dossier de concours. (Novembre 1992). Pôle Universitaire Juridique et Economique d'Amiens – Concours d'architecture, page .1.

<sup>611</sup> 2083 W 1, Francesco Venezia, Rapport de la commission technique. (3-4 mai 1993). Concours d'architecture - Sélection du Lauréat, page .1. [AMCA]

<sup>612</sup> 1035 W 16 [AMCA]

<sup>613</sup> *Ibid.*

<sup>614</sup> *Ibid.*

<sup>615</sup> *Ibid.*

